



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n° 19070

Déterminants de la prise de décision par l'exploitant agricole d'une transition vers l'agroécologie

établi par

Jean-Louis BARJOL

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Bruno GODET

Inspecteur général de l'agriculture

Marie-Lise MOLINIER

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts

novembre 2020

SOMMAIRE

Résumé.....	4
Liste des recommandations	6
Introduction	7
I - La « longue marche » de l'agroécologie	8
1. Les enjeux de l'agroécologie	8
1.1. De la science au politique	8
1.1.1. Au niveau mondial : des précurseurs scientifiques de la fin des années 20 aux dix éléments de l'agroécologie de la FAO de 2018	8
1.1.2. En France : de la chaire d'agriculture comparée de l'Institut National Agronomique à la modification du Code rural	9
1.2. La question de la définition	11
2. Une réalité à bas bruit	13
2.1. Préambule - Un manque d'identification et de visibilité générale mais de multiples initiatives recensées	14
2.1.1. Pas vraiment d'identification organisée au niveau national - quelques évaluations récentes	14
2.1.2. Une atomisation de programmes et d'acteurs occulte la visibilité de l'AE mais en fait paradoxalement la richesse et installe cette démarche dans une logique de progrès.....	17
2.2. Sur le terrain, des exemples riches d'informations	19
2.2.1. Agriculteurs individuels.....	20
2.2.2. Collectifs d'agriculteurs	20
2.2.3. Acteurs de la collecte et de la transformation.....	22
2.2.4. Au niveau de la distribution	23
3. Des réflexions à en tirer	24
3.1. Un intérêt de plus en plus marqué pour l'AE pourrait fonder le début d'une réelle transition.....	24
3.2. Les crises restent des catalyseurs d'évolutions et la Covid n'est pas le moindre	26
3.3. Des logiques différenciées conduisent à une multiplicité d'expressions	27
3.3.1. Le recours à une cartographie de pratiques agroécologiques	27
3.3.2. Des logiques politiques différenciées	27
3.3.3. Des réalités territoriales distinctes.....	28
3.3.4. Des facteurs comportementaux peuvent renforcer ou entraver les logiques précédentes de passage à l'acte.....	28
3.4. Les risques et les leviers identifiés	29
II – Les conditions fondamentales de la montée en masse	30
1. Réconcilier société et agriculteurs	31
1.1. Des attentes renouvelées...Vraiment ?	31
1.1.1 - La litanie des crises agricoles et alimentaires et sa traduction.....	31
1.1.2. Un maître mot : La confiance.	32
1.1.3. La question du consentement à payer, de la capacité et de la propension à payer	33
1.1.4. L'exemple de « c'est qui le patron ».....	35

1.2. La traduction de ces nouvelles attentes sociétales à l'occasion des EGA	36
1.2.1. Les EGA : Un carrefour inédit de confrontation des aspirations des acteurs.	36
1.2.2 – Les EGA : Un exercice à poursuivre	37
2. Permettre une évolution progressive	38
3. Partager les risques à court terme	39
3.1.- Le partage du risque agricole.....	40
3.2. Le partage du risque logistique, industriel et commercial.....	43
4. Assurer une rémunération à terme (5 à 7 ans)	44
4.1. Valeur marchande, perception de l'AE par le citoyen et identifiant	45
4.1.1. La nécessité d'une visibilité créatrice de valeur	45
4.1.2. Qui pourrait assurer cette visibilité ?	46
4.1.3. Quels messages diffuser vers la société ?	47
4.1.4. Faut-il un identifiant ?	47
4.2. Valeur sociétale, visibilité, rémunération publique ou indirectement publique..	48
4.2.1. Une valeur sociétale fondée sur la notion de bien commun	49
4.2.2. La visibilité de l'AE en tant que bien commun et les rémunérations auxquelles elle peut être associée	50
III – les outils d'accompagnement de la massification	50
1. Une indispensable cohérence à assurer aux termes de 5 à 7 ans entre les différentes politiques.....	51
1.1. Au niveau national.....	51
1.1.1. L'importance de favoriser les réseaux.....	51
1.1.2. La nécessité d'accepter une implication accrue de l'échelle territoriale tout en conservant un cadre national, gardien de la cohérence d'ensemble.....	52
1.2. Au niveau communautaire, la question de la concurrence et de la compétitivité	53
2. Un engagement indispensable des Pouvoirs publics (Etat et Régions) et de l'UE pour amorcer et accompagner la transition	55
2.1. Quel financement public de la transition en masse vers l'agroécologie ?	55
2.1.1. Une extrapolation à 50% de la SAU des données AB coûterait 3,5 milliards euros	55
2.1.2. Une extrapolation à 50% de la SAU des données MAEC coûterait 2,5 milliards euros	56
2.1.3. Un besoin financier égal au minimum à l'enveloppe du paiement vert pour des exigences accrues.....	56
2.2. Les moments clés pour faire évoluer les pratiques	57
2.3. La réussite de la transition AE repose sur un discours politique clair et constant	58
Conclusion	61
Annexes.....	63

RESUME

L'agroécologie rythme le paysage politique depuis le Grenelle de l'environnement de 2007 et la loi d'avenir de 2014.

Elle s'est installée comme une réalité à bas bruit au sens où des savoir-faire se sont développés « en peau de léopard » mais sans vrai faire-savoir soulignant la complexité des réponses à mettre à œuvre.

Il semble y avoir actuellement un « alignement des planètes » favorable à un changement d'échelle :

- Au niveau du contexte sociétal l'attente des consommateurs, des citoyens, des épargnants est forte pour que la filière de la ferme à la table soit plus durable et que les promesses des agents économiques à cet égard soient visibles et crédibles ;
- D'un côté des IAA vivent ces attentes comme des opportunités de marché et, d'un autre, elles savent qu'elles vont devoir répondre à des réglementations plus contraignantes relatives à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre en réduisant leur empreinte carbone. Leur attitude oscille donc entre approche stratégique individuelle et approche collective pour éviter de multiplier les référentiels et de rendre flous leurs promesses pour les consommateurs et les citoyens ;
- Le monde agricole et syndical a bougé et voit dans la transition agroécologique une occasion d'améliorer sa place et son image dans la société ainsi que sa rémunération ;
- Les pouvoirs publics disposent de leviers financiers à court et moyen termes. A court terme le volet agricole du Plan de relance est une opportunité pour accompagner les investissements matériels et immatériels nécessaires à une transition agroécologique, en particulier ceux identifiés dans les plans de filières demandés aux Interprofessions par le Président de la République à l'issue des EGA, dans son discours de Rungis d'octobre 2017. A moyen terme le Plan Stratégique National (PSN) que la France doit rédiger pour expliquer comment elle va mettre en œuvre la nouvelle PAC pour la période 2023-2027 est une opportunité pour orienter durablement vers la transition agroécologique les crédits communautaires en lien avec les Régions.

Cet « alignement de planètes » s'accompagne toutefois de réserves à lever ; elles font l'objet de recommandations de la part des missionnés :

- Le conseil doit confirmer son évolution vers le conseil stratégique individuel sans marginaliser certains agriculteurs et relever le défi de la formation des conseillers. Ces derniers doivent devenir des assembleurs d'expertises diverses au profit du projet de transition agroécologique de chaque agriculteur dans un contexte territorial et de filière précis.
- Le contexte territorial et de filière n'est pas une abstraction ; c'est une construction portée par les acteurs socio-économiques sur un territoire donné avec l'appui de la recherche, des instituts techniques et des autorités publiques. A cet égard le dialogue Etat-Région devrait être refondé. Il en résulterait un partage des tâches plus clairs : A l'Etat, le rôle de définir le cadre stratégique, aux régions, le rôle de mettre en œuvre cette stratégie en prenant en compte les marges que les réalités territoriales imposent.

- L'accompagnement financier de la phase de transition agroécologique doit avoir pour ambition d'accompagner les risques et les efforts à réaliser à hauteur de ceux en faveur de la conversion vers l'agriculture biologique. La réforme de la PAC et la rédaction du PSN sont une opportunité à saisir en orientant les crédits de l'écorégime et ceux de nombreuses mesures du second pilier vers les agriculteurs qui s'engagent dans cette transition et s'inscrivent dans des démarches de filières et de territoire.
- Le point d'arrivée (en fait les points d'arrivée) doit être attractif pour l'agriculteur en terme d'amélioration de sa place et de son image dans la société, assises sur des réalisations concrètes en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'amélioration de la l'environnement et facilement identifiables par le consommateur et le citoyen. Cette attractivité doit également porter sur l'amélioration de son revenu qui se composera du produit de la vente de produits (alimentaires et non alimentaires), identifiés par le consommateur comme issus de systèmes de production plus durables, de la rémunération de services environnementaux rendus à des entités privées comme publiques et de la vente de crédits carbone à des entreprises.
- Cette transformation suppose que la concurrence soit loyale avec les produits mis sur le marché intérieur européen qu'ils proviennent :
 - d'Etats membres : à cet égard la réforme de la PAC va dans le bon sens¹ avec le renforcement des exigences environnementales pour toucher les aides directes (conditionnalité) et avec l'obligation faite aux Etats membres de mettre en place un écorégime à hauteur de 20% selon le Conseil ou 30% selon le Parlement européen des paiements directs ;
 - de Pays tiers : à cet égard une consultation est en cours sur la révision de la politique commerciale de l'UE et déjà progresse l'idée que les accords de libre-échange devront tenir compte d'un critère de durabilité des conditions de production des marchandises importées.
- Enfin, pour catalyser l'ensemble des initiatives agroécologiques, les agréger, les multiplier, le discours politique porté par les représentants de l'Etat nécessite davantage de constance dans l'affirmation des priorités

Mots clés : Agroécologie, transition

¹ Le texte définitif doit encore faire l'objet d'une négociation avec le Parlement européen, qui a des ambitions encore plus vertes pour la PAC.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

R1. Réseaux et conseils

* Inciter à la mise en place et au développement de réseaux interactifs associant monde professionnel, recherche-développement, organismes de conseil et collectivités territoriales

* Faire évoluer le conseil vers des pratiques plus collaboratives :

- en mutualisant et en coordonnant les prestations (éviter les doublons) ;
- en associant la totalité des acteurs susceptibles d'être concernés (du producteur au consommateur) ;
- en élargissant le spectre d'action du conseiller jusqu'au conseil systémique multi-performance ;
- en utilisant les nouvelles technologies (DATA, OAD, ...) pour coller aux contraintes territoriales les plus fines ;
- en élevant le niveau de compétence des conseillers, notamment par un recours accru à la formation continue du conseiller ;
- en conjuguant conseil collectif et conseil individuel stratégique.

R2. Refonder le dialogue Etat-Région et les instances dans lesquelles il s'exprime pour favoriser l'émergence d'approches territoriales stratégiques, partagées entre acteurs locaux du développement économique et social, s'inscrivant dans des lignes directrices nationales.

R3. Assurer les conditions d'une concurrence loyale pour les produits issus de démarches agroécologiques sur le marché européen et, pour ce faire :

- ° Promouvoir les démarches agroécologiques en incitant les Etats-membres à rejoindre la position du Parlement européen qui veut réserver 30% des paiements directs aux mesures de l'écoringime ;
- ° Proposer dans le règlement INCO un encadrement de mentions d'étiquetage des produits agroécologiques ;
- ° Proposer dans chaque accord de libre-échange négocié par l'UE avec les pays tiers une clause portant sur des critères de durabilité des produits importés.

R4. Accompagner financièrement la transition :

- ° Utiliser et mieux articuler les dispositifs existants (PAC, PSE, crédits carbone, structuration de filières, PAT, ...) ;
- ° Saisir l'opportunité de la réforme de la PAC et de la rédaction du PSN pour orienter les crédits de l'écoringime et les nombreuses mesures du second pilier vers un soutien de la transition, en priorisant les démarches de filières et de territoire.

R5. Le travail de conseil doit élargir son champ d'intervention à l'anticipation du changement, pour accompagner les exploitations agricoles vers la transition agroécologique aux différents moments clés de leur vie.

R6. Assurer un portage politique national et régional, clair et constant, pour impulser des constructions territoriales agroécologiques reposant sur un partage des risques, rémunératrices à terme et embarquant tous les acteurs socio-économiques.

INTRODUCTION

Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a confié au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) par un courrier du 31 mai 2019 une mission de conseil relative aux déterminants de la prise de décision par l'exploitant agricole d'une transition vers l'agroécologie. Les trois missionnés ont été nommés en juillet 2019 avec une demande de remise de rapport au 30 juin 2020.

Jusqu'en septembre les missionnés ont réalisé un travail bibliographique, puis une série d'entretiens qui, en octobre 2019, leur ont permis de produire une note de cadrage. Dans cette note, il a notamment été précisé la nature de l'articulation demandée par le Cabinet du ministre avec la mission 19077 concernant la déclinaison régionale du projet agroécologique pour la France (PAEF). Par la suite, en décembre 2019, les trois missionnés ont été désignés pour conduire en parallèle la mission 19107 sur le parangonnage international et l'engagement international des acteurs français en matière d'agroécologie, encore en cours.

Conduite après l'émergence de la pandémie de COVID-19, la mission a dû s'adapter à un contexte sanitaire en constante évolution. La limitation des déplacements a entravé les missionnés dans leur volonté de multiplier les rencontres de terrain et les a amenés, en contrepartie, à renforcer l'analyse bibliographique et théorique. A l'automne 2020, des échanges nombreux avec l'ensemble des « têtes de réseau », ont toutefois permis de vérifier la validité des analyses auprès de ces acteurs. Du fait de ces aléas, les analyses et les enseignements à en tirer sont concentrés dans la 3ème partie du rapport.

A titre d'illustration de ces difficultés rencontrées pendant la période de confinement du printemps 2020, la mission a été mise à l'arrêt ; parce que d'une part, deux des missionnés ont été appelés à apporter leur appui au Cabinet du ministre pour participer à la gestion de la crise Covid19 et, d'autre part, les déplacements en régions avec la mission 19077 n'ont pas été possibles. Cette situation explique que le présent rapport soit remis avec un retard de quelques mois sur la date prévue.

Au-delà de ce décalage dans le temps, il convient de souligner que la crise sanitaire provoquée par le Covid19 a également eu pour effet de porter une lumière accrue sur l'agroécologie avec une exacerbation sur la place souhaitée/idéalisée qu'il convient de lui donner « dans le monde d'après », notamment dans le Plan de Relance français. Les recommandations de la mission s'inscrivent dans ce nouveau contexte.

I - LA « LONGUE MARCHÉ » DE L'AGROÉCOLOGIE

1. Les enjeux de l'agroécologie

1.1. De la science au politique

1.1.1. Au niveau mondial : des précurseurs scientifiques de la fin des années 20 aux dix éléments de l'agroécologie de la FAO de 2018

Le mot d'agroécologie (AE) apparaît dans les années 1920 sous la plume de l'agronome américain Basil Bentsen (1881-1973), né en Russie, qui le définit comme le rapprochement de l'écologie et de l'agronomie pour aborder une vision interdisciplinaire locale de l'agriculture. Cela le conduit, par exemple, à baser ses programmes de sélection végétale sur l'adaptation des plantes aux milieux dans lesquels elles sont cultivées. Précurseur, il intègre à sa réflexion une dimension économique et sociale². Mais, la tentative de greffe ne prend pas vraiment : après lui, l'agronomie reprend ses droits sur l'agriculture et l'écologie sur les milieux naturels.

A partir des années 80, l'agroécologie revient dans le champ scientifique, poussée par une certaine vision politique du développement. Ainsi, elle se positionne comme une alternative à l'agriculture dite industrielle ou conventionnelle des pays développés et surtout à son pendant qu'est la Révolution verte dans les pays en développement. Classiquement on cite à cet égard la publication, en 1983, par le chilien Miguel Altieri, professeur à l'Université nord-américaine de Berkeley, de son livre intitulé « Agroécologie, les bases scientifiques d'une agriculture alternative ». Il fait écho aux travaux d'agronomes et d'écologues qui, à partir de la fin des années 70, ont étudié les systèmes agricoles d'Amérique centrale et latine, notamment au Mexique et au Brésil, et cherché des alternatives au modèle de développement de la Révolution verte. Ils développent une approche globale qui intègre non seulement les dimensions agronomiques et écologiques mais aussi économiques et sociales. Certains s'inscrivent dans une vision politique centrée sur la défense des « petits paysans » et de leurs savoir-faire par rapport aux multinationales de l'agro-industrie. Cette dimension politique s'accroît dans les années 2000 avec le but de lutter contre l'insécurité alimentaire devenue un enjeu public dans les pays en développement, comme le Brésil du Président Lula.

Au milieu des années 2000, le sujet s'invite au sein des instances de l'Organisation des Nations Unies (ONU), tout d'abord à partir de deux rapports importants : « Agriculture at a Crossroads » (2009)³ et « Agroecology and the Right to Food » (2011)⁴. L'agroécologie y est présentée comme une approche alternative du contexte mondial caractérisé par la nécessité de lutter contre la faim, la pauvreté dans les zones rurales et d'assurer plus généralement un développement durable. Les nouveaux défis liés aux attentes de la société, à une pression accrue sur les ressources naturelles (sol et eaux) et à l'adaptation au changement climatique rendent le développement de cette alternative quasi incontournable, tant aux niveaux nationaux que mondial.

A partir des années 2010, la FAO intègre à son vocabulaire le mot d'agroécologie. Cette évolution participe de la conviction de plus en plus forte qu'il est nécessaire de trouver des modèles agricoles et alimentaires plus résilients, capables de mieux s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques, environnementales, économiques et démographiques. Dès 2014, les initiatives de la FAO, en particulier le premier Symposium international sur l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la

² <https://bit.ly/3euM2jP>

³ ONU – IAASTD – « Agriculture at a Crossroads » - 2009

⁴ ONU –Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation - Olivier de Schutter « Agroecology and the Right to Food »

nutrition, bénéficiant du soutien de la France. Ce séminaire rassemble des représentants des pays membres de la FAO, des chercheurs, des membres de la société civile, du secteur privé et du Système des Nations Unies, pour partager les expériences et débattre de la contribution de l'agroécologie à des systèmes alimentaires et agricoles durables. Pour des raisons évidentes de recherche de consensus, la FAO ne retient pas dans ses conclusions la dimension politique de l'agroécologie, mais il serait naïf de l'ignorer car elle fonde le discours de nombreuses organisations non gouvernementales, à commencer par Via Campesina, qui participent à ses travaux et séminaires. Par la suite, en s'appuyant sur les résultats de ce symposium, la FAO organisera une série de réunions régionales pour mieux comprendre les contextes différents et les besoins locaux spécifiques de l'agroécologie. De 2015 à 2017, des séminaires se tiennent ainsi dans cinq régions (Afrique subsaharienne, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe et Asie centrale et Proche-Orient et Afrique du Nord), impliquant au total près de 1 400 participants issus des 170 pays membres de la FAO. Ils révèlent une diversité de perspectives, d'expériences, de géographies, de cultures et d'approches vis-à-vis de l'agroécologie. Mais, ils identifient aussi un certain nombre de points communs entre les régions portant sur les défis, les opportunités, les objectifs, ainsi que sur certaines caractéristiques des pratiques et des systèmes des différentes approches agroécologiques.

Sur ces bases, la FAO a été en capacité en 2018 de publier les « 10 éléments de l'agroécologie »⁵, avec l'ambition de guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables, et d'inscrire l'agroécologie comme un outil privilégié de l'action de la FAO en cohérence avec les Objectifs du Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations-Unies, adoptés en 2015. Toutefois, il n'en reste pas moins que l'éventail du positionnement des Etats et des acteurs reste large, en particulier au regard de la dimension politico-sociale attachée par certains à l'agroécologie, (Amérique latine, certains mouvements associatifs européens, ...) face à d'autres perceptions axées sur des performances plus technico-économiques. Le changement de direction à la tête de la FAO en juin 2019 a été perçu comme de nature à relancer le débat. L'urgence alimentaire qui se profile comme une des priorités de gestion des conséquences de la crise née du Covid19 ne pourra que servir d'accélérateur.

1.1.2. En France : de la chaire d'agriculture comparée de l'Institut National Agronomique à la modification du Code rural

Les chercheurs français font partie des précurseurs dans la réflexion autour du concept d'agroécologie. Bien qu'ils n'utilisaient pas le mot, on ne peut pas passer sous silence les travaux des agronomes français René Dumont, à partir des années 60⁶, puis Marcel Mazoyer et Marc Dufumier qui se sont succédés à la tête de la chaire d'agriculture comparée de l'Agro (aujourd'hui AgroParisTech). Ils ont promu, surtout pour les pays du tiers monde, un modèle de développement de l'agriculture autre qu'intensif, et participé dans les années 1990 à la conceptualisation des notions d'agriculture durable.

De fait, depuis les années 1990 la place du développement durable entre de plus en plus dans les préoccupations des chercheurs français et le début des années 2000 marque une institutionnalisation du processus⁷.

⁵

<http://www.fao.org/3/i9037fr/I9037FR.pdf><http://www.fao.org/3/i9037fr/I9037FR.pdf><http://www.fao.org/3/i9037fr/I9037FR.pdf>

⁶ C'est à partir de ces années-là, qu'il commence à dénoncer l'agriculture productiviste dont il fut jusqu'alors un ardent défenseur. Pour mémoire notons qu'il a préfacé en 1986 la version française de l'ouvrage de référence d'Altieri, « Agroécologie, les bases scientifiques d'une agriculture alternative ».

⁷ En 2002 l'INRA confie à Olivier Godard et Bernard Hubert la rédaction d'un rapport d'analyse et de propositions

Le fondement de « l'agroécologie à la française » a été ensuite établi au milieu des années 2000 sur la base d'une réflexion de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) confiée à Bernard Chevassus-au-Louis et Bernard Hubert⁸, afin de mieux cibler les questions posées dans le programme « agriculture et développement durable »⁹. Cette réflexion a permis de donner un nouvel élan à la dynamique des recherches. La nécessité d'une articulation de l'agronomie, de l'écologie et des sciences sociales (dont l'économie) à partir d'un raisonnement systémique est mise en évidence. Le chantier « Agroécologie » de l'INRA approfondira, à partir de 2011, les thématiques associées, en élargissant les investigations possibles¹⁰. Enfin, soulignons la signature le 23 février 2020 par 24 organismes de recherche européens, dont l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), d'un protocole d'entente¹¹ visant à mobiliser pour une période de 8 ans la communauté scientifique autour de questions soulevées par l'agroécologie, avec en ligne de mire "une agriculture sans pesticides chimiques".

Au plan politique, la première étape importante est franchie en 2007 à l'occasion du Grenelle de l'environnement qui met en débat les engagements pris par Nicolas Sarkozy lors de la campagne présidentielle en faveur de l'environnement et du développement durable. Diverses mesures sont identifiées pour l'agriculture : le développement de l'agriculture biologique¹², le programme Ecophyto¹³, la certification environnementale des exploitations¹⁴ et le diagnostic de la performance énergétique des exploitations¹⁵.

Une nouvelle étape politique est franchie en décembre 2012 par Stéphane Le Foll, alors ministre en charge de l'agriculture, qui lance son projet agroécologique pour la France (PAEF)¹⁶. Il commande ensuite en 2013 à Marion Guillou, qui vient de quitter la présidence de l'INRA, le rapport « Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement ». Enfin en 2014, la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt fait entrer le concept d'agroécologie dans le Code rural dans les politiques du développement rural, de la recherche et de la formation, qu'elle soit initiale, continue ou vise la formation des formateurs. Elle crée comme outil privilégié le groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

En 2018, la loi EGALIM fait suite aux Etats Généraux de l'Alimentation. C'est l'occasion de relancer notamment les thèmes de la montée en gamme dans la restauration collective publique, du développement de la certification environnementale, et de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Elle se prolonge par la commande faite par le Président de la République aux interprofessions de produire des plans de développement et de transformation des filières agricoles et agroalimentaires¹⁷ pour la période 2018-2022, embarquant notamment des objectifs environnementaux et sociétaux. Ainsi, l'agroécologie (et précisément la réduction des intrants) est une des cinq priorités transversales du volet agricole du Grand Plan d'Investissement doté de 5

sur la recherche agronomique et le développement durable qui trouvera un prolongement en 2005 dans le programme « agriculture et Développement durable » de l'Agence Nationale de la Recherche, tout juste créée.

⁸ Les cahiers de l'ANR n°8 "Emergence de l'agroécologie et perspective pour le futur" - septembre 2015

⁹ Ce programme lancé en 2005 par l'Agence Nationale de la Recherche, tout juste créée, est le prolongement du rapport Godard/Hubert de 2002. Victime de son succès, ce programme est suspendu en 2007 le temps de tirer les enseignements pertinents de la réflexion présidée par B. Chevassus-au-Louis et B. Hubert

¹⁰ INRA – "Réflexion prospective interdisciplinaire pour l'agroécologie" – Rapport de synthèse – Avril 2019

¹¹ <https://bit.ly/2ZBBgnX>

¹² Avec l'objectif que la part des produits biologique dans la restauration collective atteigne 20% en 2012 et que l'agriculture biologique couvre 20% de la SAU en 2020.

¹³ Qui vise à réduire de moitié de la fréquence de traitement des pesticides dans l'agriculture française en 10 ans et à retirer du marché des substances les plus préoccupantes

¹⁴ Avec l'objectif d'atteindre 50 % des exploitations agricoles certifiées Haute Valeur Environnementale d'ici 2012

¹⁵ Avec l'objectif de diagnostiquer 100 000 exploitations en 5 ans

¹⁶ <https://agriculture.gouv.fr/le-projet-agro-ecologique-en-france>

¹⁷ Pour consulter les plans de filières : <https://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-filieres>

milliards d'euros pour accompagner la mise en œuvre de ces plans de filières et stimuler les transformations.

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid 19, on notera que l'un des trois axes du volet agricole du Plan de relance du Gouvernement s'intitule « accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale ». Il semble donc pertinent de penser que cette transition agroécologique se retrouvera dans le Plan Stratégique National (PSN) en cours d'élaboration. Rappelons que le PSN est le document qui doit expliciter pour la prochaine PAC 2021-2027 la stratégie agricole et rurale de la France, avec ses mesures précises de mise en œuvre, sur lesquelles les débats avec les parties prenantes ont repris en octobre.

1.2. La question de la définition

Riche de cet historique, que peut-on dire aujourd'hui à l'automne 2020 de l'agroécologie comme politique publique et en quoi définir l'agroécologie est-il en enjeu ?

En premier lieu, on soulignera trois points :

- la définition participe de la fixation d'objectifs à atteindre ;
- le constat de l'atteinte ou non d'un objectif est plus solide s'il repose sur un ou des critères identifiés au moment de la fixation de cet objectif et sur la capacité à les évaluer;
- ce n'est qu'à partir du constat de l'atteinte ou non d'un objectif, que peut se développer une analyse des freins et des leviers ayant conduit à ce constat.

En matière de politique publique française, force est de constater que la définition de l'agroécologie a évolué avant de se stabiliser : dans le PAEF de 2013 on parle de la double performance économique et environnementale, mais dès 2014 le CEP commande une étude sur la triple performance économique, environnementale et sociale des agroéquipements¹⁸ et dans la loi d'Avenir de 2014 on trouve mention d'une quadruple performance avec le sanitaire, d'ailleurs reprise lors du lancement des Etats généraux de l'alimentation¹⁹.

Justement, si l'on s'en tient à la seule base légale du Code rural, il convient de se reporter à la Loi d'Avenir de 2014 qui introduit le terme agroécologie dans le livre préliminaire du Code Rural et dans les modifications portées aux articles L 315-2 relatif aux conditions de reconnaissance des groupements d'intérêt économique et environnemental, L 718-2-2 relatif à la formation continue des professionnels agricoles, L 800-1 relatif à la mission des établissements ou organismes d'enseignement, de formation professionnelle, de développement agricole et de recherche agronomique et vétérinaire, L 812-1 relatif aux missions de l'enseignement supérieur agricole public et L-820-1 relatif au champ du développement agricole.

Dans ce cadre, on peut lire au point II de l'article 1er que « *les systèmes de production agroécologiques [] combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire. Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en*

¹⁸ Voir le site du ministère

¹⁹ Voir le site du ministère <https://agriculture.gouv.fr/egalim-discours-de-lancement-des-etats-generaux-de-l'alimentation>

particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. L'Etat encourage le recours par les agriculteurs à des pratiques et à des systèmes de cultures innovants dans une démarche agroécologique... »

Pour son rapport, la mission a décidé de retenir de cette définition et des divers documents cités dans la bibliographie, les notions de « pratiques agroécologiques » et de « systèmes de production agroécologiques ». La première notion s'assimile à des briques élémentaires, dont le choix en vue de leur assemblage pour former un tout cohérent (un système) est fonction de l'environnement pédoclimatique, biologique, social et économique du lieu ou territoire dans lequel il va être mis en place. A la recette toute faite, type « révolution verte », se substitue ainsi une démarche beaucoup plus complexe, plus exigeante en compétences, parfois plus risquée et dont les résultats s'apprécient sur des phases de temps long. Cette situation explique, en partie, la difficulté à centraliser toutes les bonnes pratiques et à diffuser de vrais référentiels, ce que la mission CGAAER numéro 19082 relative aux « Systèmes d'information pour la diffusion des connaissances liés à la transition agroécologique » a pu montrer de façon précise. Une autre explication est à chercher du côté de l'entre soi ou du caractère concurrentiel, comme cela sera explicité infra.

Revenant aux politiques publiques, on peut dire que des « pratiques agroécologiques » ont été définies dans le PAEF. Elles ont même fait l'objet d'objectifs chiffrés et de critères pour mesurer l'atteinte de ces objectifs sous la forme de plans d'action. Sur ce point le lecteur est donc renvoyé au rapport de la mission numéro 19077 du CGAAER sur la déclinaison régionale du PAEF, conduite en étroite coordination avec la mission objet du présent rapport.

La mission considère que la question de la définition de l'agroécologie n'est plus un sujet de texte réglementaire et qu'il n'y a rien à ajouter au Code Rural et de la Pêche Maritime. Elle en veut pour preuve que dans le volet agricole du Plan de relance, l'agroécologie n'a pas fait l'objet d'une nouvelle définition, alors qu'elle sert de cadre de référence au deuxième axe de ce Plan.

Concernant le niveau européen, la mission a noté à l'issue de son déplacement à Bruxelles en décembre 2019, que si l'agroécologie était un terme utilisé par les Directions générales du Développement, de l'Environnement et de la Recherche, la Direction générale de l'Agriculture était réticente à l'employer, au motif que le terme ne faisait pas consensus entre les Etats membres, tout en soulignant que de nombreuses dispositions de la PAC pouvaient être exploitées en sa faveur. Cela étant, en mai 2020 le terme d'agroécologie se retrouve à plusieurs reprises dans la communication sur la stratégie « Farm to Fork » adressée par la Commission au Conseil et au Parlement dans le cadre du Pacte Vert²⁰. Revenant à la PAC actuelle, il convient de souligner qu'il existe déjà d'une part les règles de conditionnalité du versement des aides du premier pilier (liées au respect d'un certain nombre de pratiques) et, d'autre part, des mesures du second pilier qui permettent de financer directement (notamment la conversion-à et le maintien-en agriculture biologique et les Mesures Agro Environnementales et Climatiques - MAEC-,) ou indirectement (en fonction des critères fixés pour l'attribution des aides) des pratiques ou des systèmes de production agroécologiques.

A cet égard, il convient de rappeler que l'agriculture biologique est un des systèmes de production

²⁰ Pages 11, 19 et 21 de la communication de la commission sur cette stratégie disponible sur : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:ea0f9f73-9ab2-11ea-9d2d-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF
CGAAER n° 19070

qui relève de l'agroécologie, mais ce n'est pas le seul²¹. Ce point est important au regard de la volonté politique européenne exprimée dans la stratégie « de la ferme à la table »²² de voir d'ici à 2030 l'agriculture biologique occuper au moins 25% des terres agricoles de l'UE, alors que l'ambition française d'une transition agroécologique vise la majorité des exploitations agricoles²³.

Si on sort du champ des politiques publiques, on se doit d'examiner les dispositifs financés par le secteur privé, voire associatif, dont les plus connus sont relatifs aux paiements pour services environnementaux rendus par les agriculteurs²⁴ mais qui peuvent concerner aussi des contrats de filières (Cf. les cinq exemples donnés dans le rapport Deloitte de 2017)²⁵.

Comme le rapport va l'illustrer l'agroécologie est aujourd'hui en France une réalité, mais une réalité à bas bruit qui se heurte à des freins ou bénéficie de certains leviers. A partir de ce constat le rapport se propose d'interroger la question de sa montée en masse au regard de ces freins et de ces leviers sans omettre la question de la concurrence et de la compétitivité ni celle des attentes renouvelées des consommateurs et des citoyens dans le contexte particulier de la pandémie de Covid19. Enfin il s'agira de formuler des recommandations pour que la transition agroécologique concerne effectivement une majorité d'exploitations agricoles et de territoires.

2. Une réalité à bas bruit

Bien que la France soit assimilée à un précurseur de l'agroécologie, la mise en place concrète de cette démarche reste encore trop souvent associée dans l'esprit des échelons centraux des ministères, des ONG, des représentations professionnelles ou des consommateurs, à des initiatives de recherche (programmes expérimentaux INRAE), ou à des formes alternatives et atypiques aux modèles conventionnels d'agricultures.

Deux visions semblent coexister, un tant soit peu caricaturales, mettant en opposition deux systèmes :

- La petite exploitation agricole (EA) en circuit court et le plus local possible, axée sur des pratiques traditionnelles éventuellement revues et adaptées, ne recherchant pas une efficacité économique mais éthique, sociale dans la lignée d'Agroécologie Europe²⁶ ;
- La grande EA, axée sur l'efficacité, des marchés importants en quantité tout en développant la prise en compte d'une qualité environnementale et sociale de plus en plus souhaitée par les consommateurs et le marché, mais en faisant des calculs de rentabilité, de retour surinvestissement et d'économie d'échelle. Elle est soumise à une pression croissante de la société qui se traduit notamment par la conditionnalité PAC.

Pourtant le développement de l'agriculture biologique y compris dans certaines grandes EA et les

²¹ Sur ce point le lecteur est invité à se reporter au rapport de la mission 19107 du CGAAER sur le parangonnage international en matière d'agroécologie, lorsqu'il sera disponible. Il montrera des visions différentes selon les pays.,

²² Suivre le lien <https://bit.ly/2OJYO3s> pour accéder au texte de la stratégie

²³ Une « diffusion massive » pour reprendre par exemple les ambitions 2020-2025 de la région Hauts de France http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/200608_Plan_Agro-ecologie_cle0d5e73.pdfhttp://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/200608_Plan_Agro-ecologie_cle0d5e73.pdf

²⁴ Voir le guide à destination des acteurs privés en bas de la page <https://agriculture.gouv.fr/les-paiements-pour-services-environnementaux-en-agriculture>

²⁵ https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fr/Documents/sustainability-services/deloitte_rapport-fne-agro-ecologie_fev-17.pdfhttps://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fr/Documents/sustainability-services/deloitte_rapport-fne-agro-ecologie_fev-17.pdf

²⁶ Agroécologie Europe – Alain Peeters – « L'agroécologie est à la fois une science, une technique et un mouvement social plus que la combinaison de l'agroéconomie et de l'écologie, c'est une véritable discipline scientifique. » Par ensemble de techniques et de pratiques agricoles sont considérée l'utilisation raisonnée d'engrais, le non-labour, les cultures intercalaires, la rotation des cultures, toutes pratiques allant dans le sens de la restauration des fonctionnements écosystémiques de la nature. Mouvement social dans la mesure où l'agroécologie recherche également la justice et le bien-être des hommes.

pratiques vertes de la PAC, qui se sont accrues depuis les années 90 (MAEC, paiement verts), aurait dû permettre de dépasser cette perception. L'existence de ces pratiques va bien dans le sens d'une durabilité de plus en plus améliorée, même si cela n'aboutit pas toujours à une véritable approche systémique. Ce ne fut pas le cas.

Face aux attentes des consommateurs et au sentiment de la communauté agricole et scientifique d'un manque d'efficacité dans la diffusion de ce concept, voire aux reproches des ONG et des mouvements environnementalistes, le ministère en charge de l'agriculture a souhaité en 2014 faire de l'agroécologie (AE) un levier d'évolution des systèmes agricoles. Ce développement, porté politiquement par Stéphane Le Foll, a conduit à la recherche d'une triple performance économique, sociale et environnementale, mais n'a pas permis d'atteindre la massification projetée et l'adhésion de tous les opérateurs.

Pourtant, à l'échelle locale, les choses évoluent. En effet, bien qu'il n'y ait pas de recensement établi des pratiques agroécologiques, de multiples initiatives qui ne relèvent pas des modes caricaturaux énoncés se multiplient sur le terrain. Un certain nombre d'enseignements peuvent d'ores et déjà en être tirés au moment où l'un des trois axes du volet agricole du Plan de relance repose sur cet objectif de transition agroécologique.

2.1. Préambule - Un manque d'identification et de visibilité générale mais de multiples initiatives recensées

2.1.1. Pas vraiment d'identification organisée au niveau national - quelques évaluations récentes

Dès 2013, le rapport de Marion Guillou, établi à la demande du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt dans la perspective de promouvoir une agriculture qui combine compétitivité économique et préservation de l'environnement²⁷, faisait état d'un « manque notoire de coordination dans l'acquisition, le partage, la gestion et la valorisation de données et de références ». Il appelait à « une mise en mouvement des principaux fournisseurs » afin de constituer des statistiques publiques sur les transitions apparaissant, en capitalisant les données et références présentes chez tous les acteurs concernés. Il était aussi préconisé de créer un système d'information partagé permettant la diffusion d'informations techniques et économiques.

En novembre 2016, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son avis sur la transition écologique²⁸ faisait à nouveau état de la difficulté à mesurer la progression de l'agroécologie en France. Il l'expliquait notamment par l'inadaptation de l'appareil scientifique, alors même que le déploiement du projet agroécologique pour la France (PAEF) issu de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 s'appuyait sur un plan d'action structuré autour de grands chantiers, assortis d'un échéancier dont une part concernait la mise au point d'indicateurs pertinents et d'outils d'évaluation de cette transition.

En mars 2018, une étude de l'institut BVA²⁹ montre toutefois qu'une certaine réalité existe et qu'elle progresse entre 2014 et 2017. En 2017, 82 % des agriculteurs ont entendu parler de l'AE. Ils connaissent ce concept majoritairement par la presse et les réseaux professionnels.

²⁷ « Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement » – Marion Guillou – mai 2013

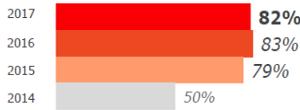
²⁸ « La transition agro-écologique : défis et enjeux » – Avis du CESE – novembre 2016

²⁹ « Perception de l'agroécologie par les agriculteurs français » – Institut BVA – mars 2018

NOTORIETE DE L'AGRO-ÉCOLOGIE, DOUBLE OU TRIPLE PERFORMANCE

L'agro-écologie, un sujet qui reste majoritairement relayé par la presse.

Base : ensemble des agriculteurs (815)



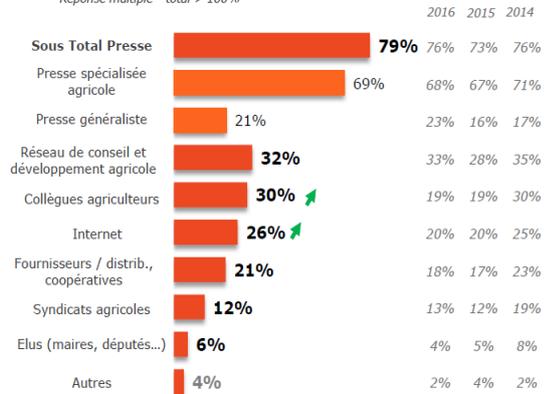
ont déjà entendu parler d'« agro-écologie » (82%) ou de « double ou triple performances » (8% vs 11% en 2016)

Profil des 18% qui ne connaissent pas l'agroécologie

- 49% sont des **éleveurs** (vs 35% au total)
- Ils **travaillent seul** (76% vs 65% au total)
- Ils **mettent en place moins de démarche** (54% au moins 3 démarches vs 72% au total), se forment moins (29% vs 17% au total), échangent moins avec d'autres (46% vs 65% au total) et sans surprise sont plus nombreux à ne pas vouloir s'engager dans d'autres démarches (73% vs 63% au total)
- En plus de la préservation de l'environnement, l'amélioration de la performance économique, la **baisse de la charge de travail** serait un levier pour ces agriculteurs

COMMENT ?

Base : ensemble des agriculteurs qui connaissent (681)
Réponse multiple - total > 100%



xx% / xx% résultats significativement différents du total
Evolution significative vs 2016 / Evolution significative vs 2015

18 Perception de l'agroécologie par les agriculteurs français- Confidential & Proprietary - Copyright BVA Group © 2016



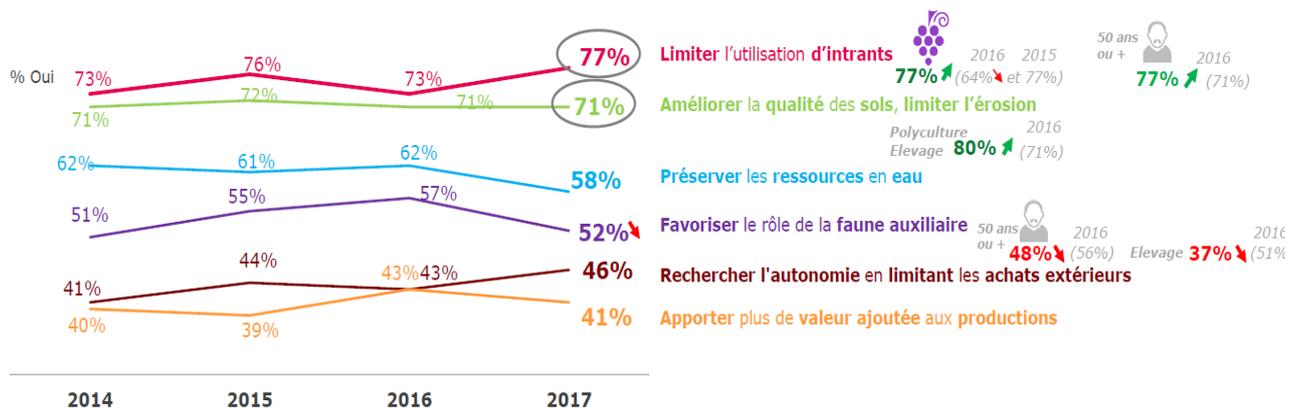
79% d'entre eux se déclarent engagés dans au moins trois démarches relevant de l'AE, le plus souvent liées à la réduction d'intrants, à l'amélioration de la qualité des sols et à la préservation de la ressource en eau.

DANS QUELLES DEMARCHES LES AGRICULTEURS SONT-ILS ENGAGÉS ?

Base : ensemble des agriculteurs (815)

Q2. Pour chacune des démarches suivantes, dites-moi si votre exploitation s'y est engagée par des choix de conduites ou d'actions particulières ? Réponse multiple - total > 100%

72% (73% en 2016, 73% en 2015, 72% en 2014)
des agriculteurs sont déjà engagés dans au moins trois démarches



xx% / xx% résultats significativement différents du total
Evolution significative vs 2016 / Evolution significative vs 2015

7 Perception de l'agroécologie par les agriculteurs français- Confidential & Proprietary - Copyright BVA Group © 2016



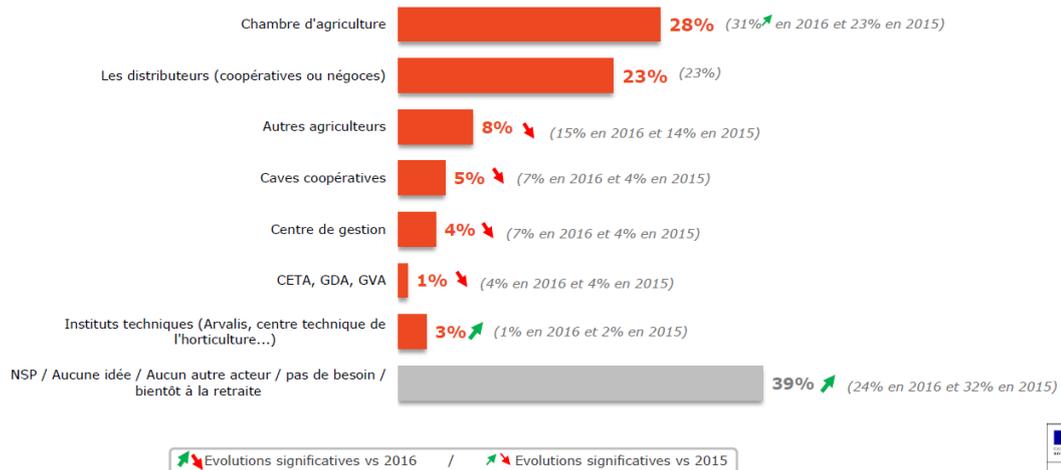
Plus de la moitié des agriculteurs concernés disent mettre en place plusieurs pratiques, avec un potentiel de progression compris entre 8 et 16%. La plupart de celles-ci concernent les productions végétales. Ce constat est d'ailleurs à mettre en relation avec un développement de la démarche de certification Haute Valeur Environnementale (HVE) dans ces mêmes filières. La moitié de l'ensemble des agriculteurs concernés déclarent utiliser un outil de diagnostic et de pilotage pour l'ensemble ou

une partie de l'exploitation, 64 % des moins de 40 ans.

Les chambres d'agriculture demeurent l'organisme de conseil le plus utilisé, cependant une part croissante des agriculteurs se veut plus autonome. Ce dernier constat semble aussi à relier avec un niveau de formation de plus en plus élevé et à une pratique accentuée de l'information via internet.

AVEC QUEL(S) ACTEURS – AGRICOLES OU NON - LES AGRICULTEURS TRAVAILLERONT-ILS DANS LES PROCHAINES ANNEES ?
Base : ensemble des agriculteurs (815)

A23. Avec quels acteurs qu'ils soient du milieu agricole ou non pensez-vous travailler plus étroitement qu'avant dans les prochaines années pour améliorer les performances de votre exploitation ? Ajout de la modalité aucun autre acteur



30 Perception de l'agroécologie par les agriculteurs français- Confidential & Proprietary - Copyright BVA Group © 2016

En parallèle à ces évolutions, la recherche-développement poursuit ses avancées, ainsi qu'en témoigne le rapport de synthèse sur la réflexion prospective interdisciplinaire pour l'agroécologie de l'INRA en avril 2019³⁰. Cette réflexion, fondée sur le chantier « Agroécologie » lancé par l'INRA en 2011, prépare le nouveau plan d'action associé au document d'orientation INRA 2025. Elle fait état de l'intérêt d'approfondir l'ensemble des thèmes déjà identifiés et des nouvelles investigations à mener, notamment autour de l'apport des nouvelles technologies. Elle s'inscrit à la fois dans la réflexion nationale et internationale, afin de favoriser le développement et la transition vers de nouveaux systèmes agricoles, mais aussi alimentaires, en levant un certain nombre de freins et en recensant des initiatives enrichissant les contours du concept systémique de l'agroécologie.

Ces travaux sont fondamentaux pour appréhender la réalité des évolutions. Ils montrent que la plus petite initiative, telle qu'une entrée dans la démarche par la conservation des sols et la préservation de la ressource en eau, conduit inexorablement à considérer les pratiques agricoles dans une optique plus large de gestion durable de la multifonctionnalité des sols et des eaux. Ils font en particulier le lien avec l'usage des intrants en agriculture, les techniques de travail du sol, la préservation de la biodiversité. Mais ils montrent aussi que cela ne peut se faire qu'en intégrant des effets d'échelle de territoire, d'interaction entre maillons de filières, voire entre filières de production. Ce faisant ces travaux identifient à la fois des freins et des leviers de la transition agroécologique et mettent l'accent sur la complexité des déterminants que l'agriculteur doit considérer pour entrer dans cette démarche, en fonction de ses contraintes techniques, économiques et sociales.

La diversité des situations qui en résulte se retrouve également dans l'étude du CEP « Agroécologie et programmes de développement rural régionaux (PDRR) »³¹ qui a vocation à faire un état des lieux des niveaux et modalités de prise en compte de l'agroécologie dans les 22 PDRR afin d'identifier

³⁰ « Réflexion prospective pluridisciplinaire sur l'agroécologie – rapport de synthèse » - INRA – avril 2019

³¹ « Agroécologie et programmes de développement rural régionaux » - Etude CEP – septembre 2019

les dispositifs mobilisés par les régions en faveur de cette transition. Elle identifie des mesures et sous-mesures qui, prises en tant que telles, sont favorables à l'agroécologie mais ne contribuent qu'à un seul des aspects de celle-ci. Les soutiens accordés à cette démarche reposent majoritairement sur des mesures généralistes favorisant ces bonnes pratiques par le biais de critères de sélection et de majoration. A titre d'exemple, certains investissements dans les EA et les IAA sont ainsi privilégiés sur la base de la préservation des ressources naturelles ou parce qu'elles mettent en place de nouvelles valorisations (méthanisation, bioéconomie), l'agroforesterie, des pratiques améliorant le bien-être animal, l'agriculture biologique, certaines MAEC,...voire des actions de formation, de conseil ou de structuration de filières. Cette prise en compte de l'agroécologie dans les PDRR apparait cependant variable selon les régions. (Cf. tableau ci-après⁶)

Tableau 1 - **Panorama des dispositifs mobilisés dans les 22 PDR métropolitains et plus ou moins engagés en faveur du projet agro-écologique**

Dispositif	Formation	Conseil	Qualité	Investissements exploitations agricoles/IAA	Investissements Infrastructures	Investissements agro-environnementaux non productifs	Installation	Développement	Service de base	Agroforesterie	Groupement De producteurs	MAEC	Agriculture biologique	Natura 2000	Bien-être animal	Coopération - PEI	Coopération - autre
	1	2	3	4.1/ 4.2	4.3	4.4	6.1	6.4	7	8.2	9	10	11	12	14	16.1	Autre
Numéro de la mesure	1	2	3	4.1/ 4.2	4.3	4.4	6.1	6.4	7	8.2	9	10	11	12	14	16.1	Autre
Région	Mesures obligatoirement ouvertes (cadre national)																
Alsace																	
Aquitaine																	
Auvergne																	
Basse-Normandie																	
Bourgogne																	
Bretagne																	
Centre-Val-de-Loire																	
Champagne-Ardenne																	
Franche-Comté																	
Haute-Normandie																	
Île-de-France																	
Languedoc-Roussillon																	
Limousin																	
Lorraine																	
Midi-Pyrénées																	
Nord-Pas-de-Calais																	
Pays-de-la-Loire																	
PACA																	
Picardie																	
Poitou-Charentes																	
Rhône-Alpes																	
Corse																	

Légende : Contribution forte à l'agro-écologie
 Contribution moyenne à l'agro-écologie
 Contribution faible à l'agro-écologie
 Dispositif non ouvert dans le PDRR

Source : auteurs d'après Oréade-Brèche, 2017, rapport de l'étude p. 59

Enfin, les chiffres des différents programmes soutenus par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation montrent une augmentation du nombre d'agriculteurs concernés³² : fermes DEPHY (3000 exploitations en 2018 vs 1900 en 2011), 492 groupements d'intérêt économiques et environnemental (GIEE) actifs en 2019 soit 8000 exploitations (9500 agriculteurs), plus de 10 000 agriculteurs engagés dans Ecophyto dans le cadre des groupes 30 000 et GIEE, 5300 exploitations en HVE au 1^{er} janvier 2020 vs 1518 au 1^{er} janvier 2019, 47 196 exploitation en AB en 2018 (+13% par rapport à 2017), 391 éleveurs engagés dans le label bas-carbone en février 2019 dix mois après son lancement.

2.1.2. Une atomisation de programmes et d'acteurs occulte la visibilité de l'AE mais en fait paradoxalement la richesse et installe cette démarche dans une logique de progrès

Ainsi que l'attestent les multiples études ponctuelles mentionnées précédemment, dont le rapport CGAAER sur « Les systèmes d'information pour la diffusion des connaissances liées à la transition

agroécologique »³³, l'absence d'un véritable système d'information, de mesure et de suivi de de l'importance de l'agroécologie, n'occulte pas la réalité des changements en cours, mais leur visibilité en pâtit.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

1. Une atomisation d'initiatives évoluant encore trop souvent en silos et dont l'articulation n'est pas clairement évidente (citons l'initiative 4/1000, l'entrée dans les cahiers de charges des signes de qualité et d'origine d'éléments d'AE, la certification environnementale (HVE) et les différentes parties du projet agroécologique pour la France (PAEF) qui fait plus particulièrement l'objet d'une évaluation de sa déclinaison régionale dans le cadre de la mission CGAAER n°19077³⁴).
2. Une multitude d'acteurs-prescripteurs :
 - Le secteur de la recherche-développement, avec des programmes qui s'étoffent au fil du temps liant à la fois l'INRAE, les instituts techniques, les interprofessions, des établissements d'enseignements ;
 - Les participants aux projets financés par le compte d'affectation spécial développement agricole et rural (CasDAR) associant Chambres d'agriculture, Instituts Techniques Agricoles et autres Organismes Nationaux de Vocation Agricole et Rural (ONVAR) ;
 - Des groupements d'intérêt scientifiques (GIS), tel que par exemple le projet REVE³⁵ ;
 - Les actions de conseil et de suivi des groupes coopératifs et des chambres d'agricultures ;
 - Les implications des organismes de défenses et de gestions (ODG) des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et des groupements d'acteurs de la Bio, afin d'intégrer aux cahiers des charges des pratiques plus vertueuses ;
 - La grande distribution et certains grands groupes de l'agroalimentaires (Carrefour, Danone, Intermarché, Mondelez, ...)
 - Des collectivités territoriales à travers des actions des régions, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des PDRR et des projets alimentaires territoriaux (PAT) ;
 - Des ONG telles que FNH (Fondation pour la nature et l'homme) et FNE (France nature environnement), ainsi que des réseaux divers (FNCIVAM, CETA, GEDA, CUMA, ...)
 - Des fonds financiers (ex : Demeter, Miimosa).
3. Une orientation politique plus ou moins portée au niveau national ou local, selon la période considérée, et une organisation de la gouvernance qui serait parfois à reconsidérer pour articuler les différentes initiatives.
4. Des projets portant encore trop souvent sur un seul maillon, l'exploitation agricole, alors qu'il faudrait inclure tous les maillons de la filière sur le territoire, voire favoriser des actions inter-filières afin de considérer l'ensemble du système de production agricole et alimentaire.

Ces constats n'ont pas vocation à être exhaustifs mais montrent qu'une telle atomisation de projets, programmes et plans, conduit à des difficultés de mise en partage des données par les acteurs concernés et d'analyse des dispositifs AE mis en œuvre.

³³ Mission CGAAER n° 19082

³⁴ Mission CGAAER n° 19077 d'évaluation et de conseil sur la déclinaison régionale du projet agroécologie pour la France

³⁵ Projet REVE « REconnections Elevage et VEgétal 2020-2021 » associant plusieurs GIS (Avenir élevage, Grandes cultures, Fruits, Pig-Leg) afin d'envisager comment reboucler des cycles et construire des systèmes agricoles plus durables

A contrario, elle multiplie les possibilités d'entrer dans une démarche vertueuse, dans la mesure où cette variété de choix permet à une exploitation de choisir la ou les actions qui sont le plus adaptées à sa situation et à son territoire.

Le concept agroécologique s'il y perd en lisibilité y gagne en adaptabilité. Il permet d'envisager une transition dans une logique de progrès et dans un pas de temps compatible avec la capacité socio-économique de l'exploitation. Dans ce contexte, le fait que la définition de l'agroécologie du Code rural et de la pêche maritime fixe davantage un cadre général qu'un menu précis et limité d'actions permet de multiplier les facultés de réponses. Elle accroît la faculté de résilience des opérateurs aux multiples défis qu'ils ont à relever pour maintenir des systèmes agricoles et alimentaires présents sur tout le territoire. La pluralité qui en résulte ne peut que favoriser une participation plus efficace à l'économie nationale et à la souveraineté alimentaire. La démarche de projet se révèle en soi intéressante, à l'échelle d'une exploitation ou d'une filière territorialisée, pour peu que chaque projet comporte des indicateurs de résultats et puissent enrichir une base de données.

2.2. Sur le terrain, des exemples riches d'informations

Qu'ils soient installés à titre individuel ou sous forme sociétaire, qu'ils soient jeunes ou à l'apogée de leur carrière, qu'ils soient en polyculture-élevage, en mono-production animale ou spécialisés en production végétale, qu'ils soient en circuits courts ou intégrés à une filière, les exemples d'agriculteurs ayant tenté l'aventure de l'agroécologie (AE), parfois sans même savoir la nommer, parfois en la nommant différemment, sont nombreux sur l'ensemble du territoire.

Certains, les plus nombreux, sont engagés dans un processus d'adoption de pratiques agroécologiques qui concernent une partie de leur activité de production. On peut citer pêle mêle l'ACS (agriculture de conservation des sols), la permaculture, le recours aux médecines alternatives en production animale, la réduction des antibiotiques, la réduction des intrants (fertilisants, produits phytopharmaceutiques), la lutte intégrée, le rallongement des rotations, les techniques culturales simplifiées, l'abandon du labour, etc. Le plus souvent ces agriculteurs se regroupent au sein de groupes de développement (CETA, GEDA, CUMA, etc) et se font accompagner par un technicien. Pour ce qui les concerne, l'idée de triple performance (économique, sociale et environnementale) s'applique à une partie du système productif. Dans leur cas, l'adoption de pratiques agroécologiques peut s'apparenter à une évolution significative des techniques agronomiques qui prend mieux en compte les cycles naturels (eau, carbone, matière organique). En 2014, un rapport du CEP du MAA actait déjà le fait que l'adoption de pratiques AE était souvent la première marche qui conduisait à l'adoption d'une AE systémique³⁶.

D'autres, probablement moins nombreux, sont déjà engagés dans des systèmes agroécologiques. Ces agriculteurs, souvent à l'issue d'un long processus, ont profondément fait évoluer la totalité de leur système de production. On peut parler pour ces agriculteurs d'une évolution systémique visant, notamment, à atteindre l'autonomie dans tous les champs de la production agricole. Ces agriculteurs abordent l'acte de production dans sa globalité, avec la conviction que la résilience de leur système productif et l'accroissement de leurs performances économiques seront accrues s'ils réduisent leur recours aux énergies fossiles, aux intrants, aux charges de mécanisation. Il y a, pour une partie de ces agriculteurs, la volonté de s'affranchir le plus possible des injonctions de l'amont et de l'aval. Cette volonté d'autonomie les conduisant, pour une partie, jusqu'à se réapproprier l'acte de vente.

Ces agriculteurs sont le plus souvent regroupés au sein de groupe locaux et encadrés par des réseaux qualifiés « d'alternatifs », ces réseaux les plus connus étant les CIVAM, les ARDEAR, le

³⁶ Centre d'études et de prospective du MAA - Agroéquipement et triple performance – Freins et leviers pour une transition AE – Machenaud, Klein, Terrien, Pasco - 2014

RAD, fermes d'avenir, etc. Au final, que ces agriculteurs soient engagés dans une évolution de leurs pratiques agronomiques ou dans une évolution systémique, qu'ils aient l'âme de pionniers, qu'ils aient des intuitions ou qu'ils soient détenteurs de savoirs académiques, qu'ils s'engagent par convictions personnelles, tous ont en commun d'être des « pionniers » et de vouloir s'affranchir « des loyautés³⁷ ».

2.2.1. Agriculteurs individuels

La majeure partie des agriculteurs engagés en AE sont membres de groupes de développement et de vulgarisation et sont encadrés par des techniciens. Toutefois, il est probablement une minorité d'agriculteurs qui sont engagés dans des pratiques ou des systèmes AE sans avoir recours « au groupe », sans volonté affirmée de vouloir diffuser leurs résultats techniques et économiques.

A l'occasion des divers déplacements de la mission en région, nous avons rencontré plusieurs agriculteurs qui revendiquaient le fait d'avoir développé, par eux-mêmes, des systèmes AE très aboutis (en Région Centre et pays de la Loire par exemple). Un examen approfondi de l'écosystème dans lequel ils évoluaient a rapidement permis de constater qu'aucun d'entre eux ne peut se prévaloir d'une absence totale d'interactions sociales. S'il ne peut être totalement exclu que certains agriculteurs aient développé en France, seuls, des systèmes complexes d'AE, il convient de ne pas s'attarder dans le cadre de cette mission sur ces exemples. Le caractère non reproductible de leurs expériences, conjugué à l'absence de volonté de les vulgariser, de les massifier, les conduit hors du champ de nos investigations.

Ces agriculteurs, peuvent être qualifié de « **pionniers isolés** ». Ils sont à cet égard très différents « **des pionniers initiateurs** » (ceux qui ambitionnent de vulgariser leurs pratiques AE) ou des **pionniers « early adopter »** (ceux qui adoptent des pratiques AE nouvelles et déjà expérimentées)³⁸.

2.2.2. Collectifs d'agriculteurs

Un « savoir-faire » qui progresse, un « faire-savoir » qui piétine...

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les politiques de développement des techniques agricoles innovantes et leur vulgarisation se sont appuyées sur des outils reconnus par l'État.

Depuis 75 ans, le développement agricole a sans cesse été amené à s'adapter pour faire face à de nouveaux enjeux. Pour ce faire, les outils de ce développement agricole et de la vulgarisation des techniques se sont presque toujours appuyés sur **des groupes** constitués (et plus ou moins institutionnels) d'agriculteurs. Ces groupes se constituaient sur des territoires de proximité bien identifiés (communes, cantons), en s'appuyant sur des réseaux puissants et influents (JAC, syndicalisme, réseau consulaire) et en puisant dans un vivier très dense d'agriculteurs. Cette stratégie de développement a su « embarquer » la majorité des agriculteurs pour répondre au défi du « **produire plus** » (plus de quintaux/ha, plus de lait/vache, plus de chiffre d'affaires/exploitation, etc). Cette stratégie a aussi permis de « **produire au moindre coût** » pour maintenir le pouvoir d'achat des français en limitant l'inflation sur les produits alimentaires.

³⁷ Loyautés - sociologie : C'est dans trois contextes que se pose la question des loyautés : celui de la famille, celui des organisations, celui de l'Etat. Dans les trois cas, les loyautés s'analysent comme un ensemble de devoirs plus ou moins contraignants et de droits plus ou moins bien garantis. Par exemple, nous avons vis-à-vis de nos parents des devoirs qui, dans les sociétés traditionnelles, ont un caractère quasi religieux

³⁸ Centre d'études et de prospective du MAA - Agroéquipement et triple performance – Freins et leviers pour une transition AE – Machenaud, Klein, Terrien, Pasco - 2014

Dans le prolongement de trois événements clés (le Grenelle en 2007, le PAEF en 2012, la loi EGALIM en 2017) l'État français assume aujourd'hui, au-delà des alternances politiques, le fait de promouvoir l'AE comme nouvel horizon pour l'agriculture. Cette ambition AE se traduit par de nouveaux slogans tels que « **produire mieux** », « **produire différemment** », « **produire une alimentation saine, sûre, durable, et accessible à tous** », et se retrouve comme un des axes du volet agricole du Plan de relance engagé suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Ce n'est pas insulter le passé que de s'interroger pour savoir si les outils de développement et de vulgarisation agricoles utilisés depuis 3/4 de siècle pour « produire plus » sont toujours en adéquation avec l'ambition de convertir le plus grand nombre d'exploitations agricoles à l'AE.

Les déplacements de la mission en région ont permis de rencontrer de nombreux représentants de ces groupes d'agriculteurs. **En Bretagne** par exemple la mission a pu participer à une journée de restitution entièrement dédiée aux expériences en matière d'AE : réduction d'intrants, santé, sols et TCS, systèmes plus herbagers, autonomie protéique... A la faveur de quatre rencontres dans chacun des départements bretons, des agriculteurs sont venus présenter leurs travaux de groupes labellisés AEP ou GIEE. 72 collectifs s'y sont engagés entre 2014 et 2018, 38 poursuivent encore, avec des pratiques plus agroécologiques. Ce processus de restitution, coordonné par des agents de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne, de la DRAAF et du Conseil Régional a permis de mettre en exergue deux points importants :

- Il y a un foisonnement d'initiatives portées par des groupes d'agriculteurs de toutes obédiences en matière d'AE (GEDA, CETA, CIVAM, GAB). Ces groupes locaux obtiennent des résultats significatifs : « **le savoir-faire** » ;

- Au-delà des agriculteurs concernés (les pionniers) par l'adoption de nouvelles pratiques AE, peu d'agriculteurs participent aux réunions de restitution. Ces groupes peinent à vulgariser et à diffuser : « **le faire-savoir** ».

Au sortir de la réunion, les représentants institutionnels ne cachaient d'ailleurs pas leur désarroi devant la maigre assistance³⁹: « *Le faire savoir", tel était le but de ces réunions "de capitalisation" qui ont connu une maigre fréquentation. Car ces forums à destination de la profession agricole, devaient permettre de capitaliser en diffusant la multitude d'expériences acquises au sein des collectifs estampillés "Agriculture Écologiquement Performante" pour AEP ou "Groupe d'Intérêt Économique et Environnemental", GIEE. Ces projets sont soutenus par l'État ou la Région et labellisés autour d'un fil rouge "celui des pratiques agro-écologiques". Une somme de travaux qui constituent une manne "d'une richesse exceptionnelle d'expériences et de réussites car ce fil rouge est un moyen pour atteindre la multi-performance. S'appuyer sur ces fonctionnements sert à améliorer les performances économiques, environnementales et sociales des exploitations. On y croise des agriculteurs bien dans leurs bottes", constatent de concert la chambre d'agriculture de Bretagne, le Conseil régional et la DRAAF. Pour porter ces groupes, les accompagner et les faire vivre suivant la demande de leurs membres, une multitude de structures existe, allant des chambres d'agriculture en passant par les groupes de développement, Res'Agri, Geda, Ceta, Civam, Gab, GIEE, coopérative... ».*

Cette journée de restitution en Bretagne, à l'image des autres rencontres de la mission avec des groupes constitués autour d'un thème AE en Région Centre ou en Pays de la Loire, a permis de valider l'hypothèse selon laquelle l'AE constitue souvent une traduction locale à un problème local. L'adoption de ces nouvelles pratiques s'appuie sur des écosystèmes locaux ou régionaux. Elles

³⁹ <https://www.terra.bzh/les-collectifs-de-lagro-ecologie-capitalisent> <https://www.terra.bzh/les-collectifs-de-lagro-ecologie-capitalisent>

résultent d'une connaissance pointue du milieu (social, économique et environnementale) par les acteurs qui les adoptent. Pour ces agriculteurs, elles constituent une réponse à une injonction identifiée localement (problème de ressource en eau, baisse des taux de matière organique, problème de fertilité des sols, volonté de s'affranchir de la volatilité des coûts de l'énergie, volonté de réduire les charges de mécanisation, les intrants, les antibiotiques, etc).

La loi d'avenir de l'automne 2014 a institué la création des GIEE comme outils de capitalisation des expériences innovantes en matière d'AE et comme lieu de référencement. Ces structures GIEE viennent s'ajouter aux structures collectives de développement existantes qui ont été créées au fil des ans (CETA, GEDA, CIVAM, CUMA, etc). Force est de constater à l'issue de ces déplacements régionaux que « **le savoir-faire** » progresse dans tous les territoires visités mais, malgré l'énergie déployée par tous les acteurs (plaquettes, journées de restitution, recours aux nouvelles technologies, rencontres multiples), « **le faire-savoir** » piétine.

A ce stade, il convient de constater que les outils de développement « conventionnels » basés sur l'apprentissage et la diffusion en groupe, s'ils permettent d'accompagner les pionniers ne permettent pas d'atteindre les objectifs de massification des pratiques AE que ce sont fixés les pouvoirs publics. On peut d'ailleurs s'interroger sur leur réelle ambition lorsque l'on regarde les objectifs quantitatifs affichés et qu'on les compare aux 450,000 agriculteurs recensés en France en 2017.

« Plus de 10,000 agriculteurs sont désormais engagés dans des GIEE. L'action 4 du plan Ecophyto prévoit d'accompagner à terme 30 000 exploitations dans leur transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques. Il s'agit de passer des "pionniers" au plus grand nombre »⁴⁰.

De son côté l'APCA, auditionnée par la mission au niveau de son Président et d'un président de chambre régionale, affirme sa volonté de développer le conseil stratégique mais son focus individuel, qui certes vise à répondre à la diversité des situations, interroge sur sa capacité à embarquer les agriculteurs dans un processus de massification de la transition AE.

2.2.3. Acteurs de la collecte et de la transformation

... et si l'objectif de massifier les pratiques AE dépendait, aussi/surtout, des acteurs de l'aval ?

Outre les agriculteurs engagés dans des démarches AE de groupe, la mission a rencontré de nombreux opérateurs économiques. Tous ces acteurs impliqués dans la collecte et la transformation revendiquent le fait d'être, eux aussi, engagés dans des pratiques AE. Ils reconnaissent aisément qu'en faisant adopter ces pratiques par les agriculteurs qu'ils collectent, ils anticipent des évolutions de la demande et espèrent pouvoir les valoriser sur le plan commercial. A ce stade de nos investigations, aucun acteur de la transformation ou de la collecte n'a mentionné le fait que l'adoption de telles pratiques pourrait constituer dans un avenir proche une condition sine qua non pour accéder au marché. Pour autant, le plus souvent, ces acteurs économiques font leur des pans complets du PAEF (avec des objectifs chiffrés de réduction des produits phytosanitaires, des intrants, des antibiotiques). Ces initiatives portées par le secteur de la collecte et de la transformation font généralement l'objet de contrats spécifiques entre producteurs, collecteurs et transformateurs. Ces contrats mentionnent, les pratiques AE à suivre, la durée du contrat, le volume à livrer mais aussi le prix payé au producteur.

Citons à titre d'exemple :

- la **CAVAC** en Vendée (5.000 exploitations et 10.000 agriculteurs) qui contractualise avec ses adhérents pour des filières de légumes secs (lentilles et haricots) avec un cahier des charges très strict ;
- **TERRENA** avec ses 21.000 exploitations et ses 15.000 salariés qui a développé une stratégie spécifique pour promouvoir l'AE : « la nouvelle agriculture », qui ambitionne de produire mieux et plus avec moins⁴¹.
- Les **fermiers de Loué** qui accompagne des groupes d'agriculteurs dans une démarche collective et locale qui vise à l'autonomie alimentaire des volailles. Ensemble, ils collectent localement des céréales et des protéagineux pour fabriquer les aliments destinés aux volailles de Loué Bio. Le contrat Grains de Terroirs Bio est signé entre les producteurs de céréales, la coopérative des Fermiers de Loué, les organismes stockeurs et le fabricant d'aliments (UFAB)⁴² ;
- **HARRYS** à Châteauroux qui contractualise avec des producteurs de céréales dans le cadre d'un cahier des charges spécifique⁴³ qui impose des choix variétaux, des pratiques agricoles et des rotations plus longues avec, à la clé, des contrats et une meilleure rémunération des agriculteurs.
- **BEL**⁴⁴ (1400 producteurs laitiers collectés), qui a contractualisé avec 94 % de ses producteurs une plus-value sous forme de primes mensuelles pour une alimentation non OGM des troupeaux laitiers (15 €/1 000 l) et une durée minimale de pâturage de 150 jours (6 €/1 000 l). En pratiquant ainsi, le groupe BEL incite ses producteurs à s'engager dans des pratiques nouvelles et à transformer en profondeur leur système de production en matière d'autonomie protéique et en matière d'assolement.

Ces exemples, puisés au gré des rencontres, illustrent le fait que les injonctions envoyées par les transformateurs et les collecteurs en matière de montée en gamme sont très puissantes et souvent perçues par les agriculteurs comme « un challenge positif qu'il convient de relever ». Ces injonctions sont d'autant plus suivies de faits qu'elles conduisent à une meilleure valorisation de la production des agriculteurs. Elles sont à différencier des injonctions de l'État (PAEF) qui sont perçues le plus souvent par les agriculteurs comme des contraintes nouvelles, simple renforcement d'un arsenal réglementaire par des normes, des contrôles ou la perspective d'une conditionnalité renforcée.

2.2.4. Au niveau de la distribution

S'il convient de constater que les transformateurs sont des acteurs puissants dans le processus de développement de l'AE, il convient aussi de souligner que les grands distributeurs peuvent aussi engendrer des changements profonds.

Ainsi, **INTERMARCHÉ** a initié sa propre marque de brique de lait⁴⁵, « les éleveurs vous disent MERCI ». Fabriqué dans un site appartenant au groupe de distribution en Loire Atlantique, le distributeur garantira un prix de 440 euros / 1000 L aux producteurs (20 % de plus que les prix

⁴¹ <https://www.terrena.fr/la-nouvelle-agriculture/>

⁴² <https://www.loue.fr/article/Troph%C3%A9e-de-l-Agro-%C3%89cologie-2015/a113.aspx>

<https://www.loue.fr/article/Troph%C3%A9e-de-l-Agro-%C3%89cologie-2015/a113.aspx>

⁴³ <https://www.harrys.fr/moelleux-responsable/la-filiere-ble-moelleux-responsable-harrys-sengage/>

<https://www.harrys.fr/moelleux-responsable/la-filiere-ble-moelleux-responsable-harrys-sengage/>

⁴⁴ <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/agriculture-les-vaches-des-fromages-bel-se-mettent-au-vert-6114644>

⁴⁵ <https://www.lineaires.com/les-produits/1-5-m-de-prime-pour-les-eleveurs-vous-disent-merci-l-52998>

<https://www.lineaires.com/les-produits/1-5-m-de-prime-pour-les-eleveurs-vous-disent-merci-l-52998>

généralement pratiqués) en contrepartie de l'adoption d'un cahier des charges intégrant le pâturage et l'absence de soja OGM importé. Là encore, ce cahier des charges est de nature à faire évoluer favorablement les pratiques agricoles. Le groupe **LIDL**⁴⁶ est lui aussi fortement engagé dans des stratégies analogues en contractualisant directement avec des éleveurs pour son approvisionnement en viande. Le groupe **CARREFOUR** a, lui, développé sa propre marque distributeur⁴⁷, « filière qualité Carrefour » avec les mêmes recettes.

Enfin, s'il est un exemple emblématique du rôle de la distribution (et des consommateurs) dans l'évolution des pratiques vers plus d'AE, on se doit de citer le cas des **ovoproduits**⁴⁸. Pour répondre aux attentes des distributeurs et des consommateurs en matière de BEA (bien-être animal) sur les œufs en plein air et à la demande des distributeurs qui souhaitent réduire l'offre standard, éleveurs et groupements se sont organisés. Depuis 2016, l'Interprofession des œufs (CNPO) a lancé une démarche de transition visant à développer l'élevage alternatif (bio, Label Rouge, plein air et sol) pour arriver à 50 % en 2022. Le plan suit son cours. En 2018, plus de 42 % des poules pondeuses étaient dans ce mode, contre 33 % en 2016. Les éleveurs ont investi pour relever ce défi. L'objectif fixé pourrait être dépassé avant l'échéance. En effet, les consommateurs plébiscitent le bien-être animal, et les œufs issus de poules élevées en batterie ne font plus beaucoup sens. Ils ne pèsent plus que 27,7 % de part de marché en valeur, en recul de 4,6 %, quand le bio, le sol et le plein air sont en forte hausse.

3. Des réflexions à en tirer

Les chiffres recensés et les constats réalisés sur le terrain viennent corroborer le fait que l'agroécologie, ou quel que soit le nom qu'on lui donne, avance sur le terrain. L'intérêt de cette transition est de plus en plus perçu au fil des crises. Cependant si les logiques qui sous-tendent ces évolutions aboutissent à une multiplicité d'expression, elles ne concernent pas encore la majorité des exploitants.

3.1. Un intérêt de plus en plus marqué pour l'AE pourrait fonder le début d'une réelle transition

Ces 20 dernières années, les questions auxquelles le monde agricole a été confronté sont nombreuses. Elles l'amènent à s'interroger sur ses lendemains en considérant sa diversité, son rapport au territoire et à ses autres composantes (populations non agricole sensibles à leur environnement et numériquement de plus en plus dominantes en milieu rural), l'évolution des modes d'alimentation et la nécessité de répondre aux interrogations de plus en plus grandes sur les modes de production et de lutter contre l'*agribashing*, l'importance de la préservation des ressources (eaux, sols,...) et des revenus pour assurer la pérennité de son activité, la résilience à assurer pour résister au changement climatique, à l'incertitude des marchés, aux variabilité de prix et à leurs effets.

Ainsi que le souligne le rapport du CESE sur la transition écologique⁴⁹, l'agriculture et l'alimentation se trouvent aujourd'hui au carrefour de défis majeurs :

- Alimentaires, pour assurer la souveraineté du pays, promouvoir des choix alimentaires

⁴⁶ <https://www.lidl.fr/agriculteurs>

⁴⁷ <https://www.carrefour.fr/marques/filiere-qualite-carrefour> <https://www.carrefour.fr/marques/filiere-qualite-carrefour>

⁴⁸ <https://www.lsa-conso.fr/l-elevage-alternatif-monte-en-puissance-dans-les-oeufs,326386><https://www.lsa-conso.fr/l-elevage-alternatif-monte-en-puissance-dans-les-oeufs,326386>

Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

⁴⁹ « La transition agro-écologique : défis et enjeux » – Avis du CESE – novembre 2016

favorables pour la santé et respectueux de l'environnement, tout en réduisant les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable ;

- Économiques, pour permettre notamment aux agriculteurs et aux IAA de garantir leur avenir en disposant d'entreprises économiquement viables, robustes et résilientes aux changements. Cela passe par la nécessité d'obtenir une juste rémunération de leur travail et d'être à même de prendre toute sa place en tant qu'acteur majeur de la vie économique et sociale des territoires ;
- Techniques, pour intégrer les évolutions, en particulier celles liées aux nouvelles technologies ;
- Environnementaux, afin de résister au changement climatique et à la dégradation de certaines ressources naturelles ;
- Sociaux, d'une part en maintenant l'emploi dans les filières agricoles et alimentaires, mais aussi en considérant l'évolution des attentes sociétales de plus en plus sensibles aux modes de productions.

Ces défis se traduisent différemment selon l'échelle territoriale considérée (périmètre local, région ou bassin de production homogène, pays, Europe, monde). La crise de la Covid-19 en a rappelé de manière inattendue toute la portée.

Dans ce contexte, l'idée d'une indispensable transition fait son chemin au-delà des précurseurs ayant mis en place des modèles alternatifs. Les recours à des pratiques relevant de l'agroécologie sont confortés, et pas seulement à travers le développement de l'agriculture biologique. Les résultats de ces deux dernières années du développement de la certification environnementale, porté par la profession en particulier dans les secteurs arboricoles et viticoles, en sont aussi une expression, de même que les engagements de certaines régions. Enfin le volet agricole du Plan de relance en cours de mise en œuvre en porte la marque.

Aujourd'hui, les organisations agricoles (syndicales et professionnelles) évoquent de plus en plus, en termes clairs, la nécessité de la transition. A titre d'exemples :

- la FNSEA dans un manifeste du mois de mai 2020⁵⁰ et dans son rapport d'orientation 2020⁵¹,
- 7 organisations professionnelles, la FNSEA, les Jeunes agriculteurs, la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA), la Coopération agricole, la Fédération nationale du Crédit agricole (FNCA), Groupama assurances mutuelles, la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), déclarent conjointement « Nous sommes prêts à relever un défi à la fois démographique, économique et environnemental »⁵²,
- la confédération paysanne⁵³.

Ces évolutions sont également intégrées sous diverses formes aux plans filières et aux stratégies interprofessionnelles définies.

Des embauches de personnels dédiés au conseil en AE apparaissent (Gis fruit), des collectivités territoriales sont plus en plus impliquées en finançant des projets (exemples de Nouvelle Aquitaine – Alter'Na et Cap sur l'agriculture durable - et d'Occitanie-Green New Deal), des grandes entreprises

⁵⁰ FNSEA- Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire – mai 2020

⁵¹ FNSEA – Rapport d'orientation 2020 – « Faire du défi climatique une opportunité pour l'agriculture ».

⁵² «Rebâtir notre souveraineté alimentaire»: l'appel de sept grandes organisations agricoles »- Tribune libre – l'Opinion – 7 mai 2020 (<https://www.lopinion.fr/edition/economie/rebatir-notre-souverainete-alimentaire-l-appel-sept-grandes-216991>)
<https://www.lopinion.fr/edition/economie/rebatir-notre-souverainete-alimentaire-l-appel-sept-grandes-216991>)

⁵³ Confédération paysanne – lettre ouverte au Président de la République
(<https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Lettre%20au%20PR%20vf.pdf>)
<https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Lettre%20au%20PR%20vf.pdf>)

(Danone et 19 multinationales pour la défense de la biodiversité) et des fonds d'investissements se mobilisent (pour ces derniers durable et profitable sont liés – Demeter, Miimosa, ...). La société civile elle-même se saisit de ce sujet pour peser sur les orientations futures, à travers sa participation à divers groupes de réflexion, à la conférence pour le climat et aux consultations menées par la Commission Nationale du Débat Public (questionnaire en ligne, Assemblée Citoyenne sur l'Agriculture, débats en Régions) dans le cadre de la préparation du Plan Stratégique National de la future PAC⁵⁴.

Ces intérêts de plus en plus marqués sont de nature à conforter les mouvements amorcés, même si les formes souhaitées ou mises en œuvre ne reflètent pas toujours des consensus entre des parties de cultures très différentes et se heurtent aux réalités d'exécution pour les acteurs productifs. Faire savoir, faire comprendre, créer du partage d'informations, de pratiques et de résultats devient un enjeu supplémentaire tant entre professionnels, qu'entre ces derniers, les porteurs de politiques et les consommateurs. La mise en place de lieux de concertation sans *a priori* se révèle précieux, en s'efforçant de limiter les jeux de rôle entre parties prenantes pas toujours favorables à la transition recherchée.

3.2. Les crises restent des catalyseurs d'évolutions et la Covid n'est pas le moindre

Dans ce cheminement vers l'AE, force est de constater que les périodes de crise restent un élément déclencheur ou à défaut accélérateur de réflexion.

Ainsi, Bertrand Hervieu, alors Secrétaire général du CIHEAM, estimait déjà nécessaire lors de la période de crise 2008-2009, de « rendre compatibles les usages agricoles et les autres usages de l'espace rural, d'entendre pour cela les besoins, d'adapter les cadres de pensée et les structures professionnelles qui ronronnent, et de passer de nouveaux contrats avec la nature et avec les hommes en redéfinissant le métier d'agriculteur : il doit être un métier de synthèse, au carrefour de la production, de la gestion de la nature et de l'aménagement du territoire »⁵⁵. Ces mêmes idées traversent les écrits de la même période d'Olivier de Shutter⁵⁶, lorsqu'il traite pour l'ONU du droit de l'alimentation. A l'échelle nationale européenne et internationale, ces propos restent d'une brûlante actualité.

Les dernières communications des organisations professionnelles agricoles, l'intérêt des fonds financiers, des grands groupes coopératifs, de la grande distribution ou de l'agro-alimentaire, sont à mettre en relation avec les réflexions du traitement du « monde d'après » la Covid-19 qui a affecté l'ensemble des économies à un niveau inconnu depuis la seconde guerre mondiale. Cette pandémie accroît les incertitudes déjà fortes et les défis agricoles et alimentaires déjà identifiés, en particulier sur l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires et leurs équilibres. Selon une étude publiée dans un rapport conjoint de l'agence des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO) et de l'OCDE diffusé le 16 juillet 2020, "Une contraction à la fois de l'offre et de la demande de produits agricoles", affecteront "tous les éléments du système alimentaire, de la production à la transformation en passant par le commerce et les systèmes logistiques nationaux et internationaux, à la demande intermédiaire et finale ».

Le renforcement des attentes d'approvisionnement de proximité, de sécurisation des approvisionnements, de relocalisation, de meilleure préservation des ressources, avec une

⁵⁴ Voir site dédié : <https://impactons.debatpublic.fr/>

⁵⁵ Extrait de la fiche de Pierre-Yves Guiheneuf – « Les champs du futur : propositions pour sortir l'agriculture française de la crise » (<http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-3271.html>)

⁵⁶ ONU – Assemblée générale du 20 décembre 2010 – Human Rights Council – Report submitted by the spécial rapporteur on the right to food – Olivier de Schutter

articulation reconstruite entre activités de production de biens et services et environnement dans les territoires ruraux, en sont autant d'expressions tant de la part des acteurs économiques que de l'ensemble des citoyens-acteurs d'initiatives durables. Les propositions de la Convention citoyenne sur le climat ainsi que de la Commission nationale du débat public sur la future PAC le montrent (Cf. supra).

3.3. Des logiques différenciées conduisent à une multiplicité d'expressions

Les sources bibliographiques et les expériences de terrain montrent que les logiques de changements relèvent du vécu de l'agriculteur concerné, de son insertion dans son environnement tant géographique, que social et économique. L'évolution vers l'AE n'échappe pas à cela et plusieurs logiques se combinent pour expliquer l'entrée dans un schéma de transition.

3.3.1. Le recours à une cartographie de pratiques agroécologiques

Le premier constat que l'on peut faire est celui d'une entrée privilégiée dans l'agroécologie par le recours à une cartographie de pratiques plus ou moins interactives. La certification environnementale constitue de ce point de vue un outil intéressant. Il apparaît que la plupart des personnes rencontrées s'intéressent d'abord à la limitation d'intrants (pesticides, insecticides, engrais, antibiotiques...), la préservation des ressources (sol, eaux), le recours aux prairies permanentes, la diversification et la rotation des cultures notamment en introduisant des légumineuses, la mise en place de haies pour restaurer la biodiversité, ... l'ensemble pouvant être combiné ou pas. Cette entrée se fait soit de manière groupée, sur la base d'une incitation collective (coopératives et CUMA, groupement divers, contrats GMS, initiatives de grands groupes de l'aval), soit de manière individuelle. L'importance du conseil et de l'échange est souligné, mais il faudrait restructurer les réseaux entre recherche-développement-innovation, organismes de conseil, filières et exploitations pour les adapter aux nouveaux enjeux et mieux intégrer les nouvelles modalités technologiques d'échanges et d'animation.

3.3.2. Des logiques politiques différenciées

Au-delà des aspects précédents, trois logiques de choix peuvent être définies à grands traits :

- Militantes : agriculteurs concernés par les courants environnementalistes, agriculture biologique traditionnelle avec retour sur des pratiques qui préservent un lien vers plus de naturalité, mouvements pour la santé et la lutte contre les dérives des systèmes productivistes. Cela aboutit à des formes d'exploitations agricoles atypiques ou alternatives qui se veulent autonomes, en rupture avec l'agriculture conventionnelle (Cf. reconversions, néo-ruraux, ...)
- Économique : agriculteur souhaitant assurer une meilleure compétitivité en travaillant la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires notamment pour maintenir des rendements (agriculture de conservation, agriculture écologiquement intensive), rechercher une meilleure image et une plus grande efficacité dans la combinaison des capitaux naturels, humains, matériels et technologiques, financiers, en intégrant les contraintes réglementaires (baisse intrants, économie d'énergie, ...), tout en répondant mieux aux attentes sociétales qui se manifestent à travers une évolution de la demande sur les marchés. La contractualisation commerciale, assortie ou pas de certification, fait partie des outils utiles ;
- Systémique : agriculteur voulant retrouver la fierté de son métier, assurer l'efficacité de son outil de production en trouvant la taille et les pratiques qui permettent une production en

quantité et en qualité suffisante, pour des marchés identifiés rencontrant les attentes des consommateurs et procurant un revenu optimum. Le changement de pratique apparaît plus efficace s'il est analysé dans le cadre d'une approche globale, il intègre des aspects de commercialisation en circuit court et local, autour de messages valorisants assortis ou pas de certifications (AB, labels, HVE, ...).

Dans les faits, ces trois logiques donnent parfois lieu à des choix combinatoires constituant des modes intermédiaires.

3.3.3. Des réalités territoriales distinctes

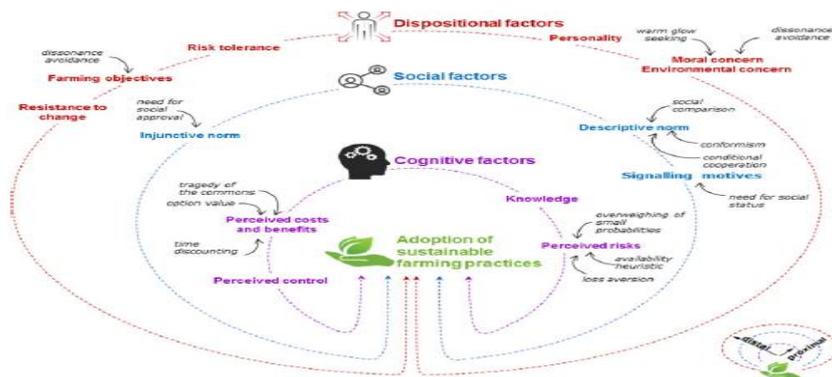
L'échelle territoriale considérée apparaît de nature à faciliter ou entraver le passage à l'acte et donc à influencer sur les changements de pratiques. Trois entrées identifiées par Bertrand Hervieu⁵⁷, alors Secrétaire général du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) permettent de caractériser ces réalités locales :

- Les formes organisationnelles et leur fonctionnement ;
- La dimension politique et l'action collective ;
- Les stratégies spatiales adoptées par les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.

3.3.4. Des facteurs comportementaux⁵⁸ peuvent renforcer ou entraver les logiques précédentes de passage à l'acte

- Dispositionnels : personnalité de l'agriculteur, âge, motivations (dont la transmission probable ou non de son outil), valeurs, croyances, objectifs, ... ;
- Sociaux : en fonction des interactions avec son environnement humain - autres agriculteurs, conseillers - et de sa perception-réaction aux normes sociales et aux incitations ;
- Cognitifs : capacité d'apprentissage et de raisonnement intégrant la perception de l'agriculteur face aux risques, coûts, bénéfices associés à l'AE et sa capacité à mettre en œuvre ces nouvelles pratiques.

Le schéma ci-dessous résume bien l'influence de ces facteurs sur la prise de décision de l'agriculteur d'entrer dans des pratiques durables (source : F. J. Dessart et al.¹⁷)



Les déte

donc de plusieurs niveaux.

de transition relèvent

La diversité de modalités d'organisation économique et de motivations des choix effectuées constatées s'explique. Finalement, il apparaît qu'il n'y a pas un seul système vertueux, versus recette ou modèle à développer impérativement. Des systèmes différenciés faisant appel à une cartographie

⁵⁷ Bertrand Hervieu et François Purseigle « Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation » - Etudes rurales - 2009

⁵⁸ François J. Dessart*, Jesús Barreiro-Hurlé and René van Bavel (European Commission, Joint Research Centre (JRC), Seville, Spain) « Behavioural factors affecting the adoption of sustainable farming practices: a policy oriented » - European Review of Agricultural Economics Vol 46 (3) (2019) pp. 417-471

d'actions, mettant en œuvre des bonnes pratiques alliant écologie, agronomie, social, organisation-management et économie, pour parvenir à une transition durable (soutenable au sens pratique et économiquement rentable) en fonction de son environnement territorial, semblent être aujourd'hui la voie suivie par les agriculteurs en transition. Elle fait appel à une responsabilisation accrue de ces derniers, mais pas seulement. Leur appétence pour le changement ainsi que leur environnement social, technique et économique se révèlent également importants, de nature à constituer selon les cas des freins ou des leviers. L'interactivité constitue un aspect fondamental, y compris potentiellement dans la constitution de liens entre filières (ex : filière grandes cultures et filière de la bioéconomie).

3.4. Les risques et les leviers identifiés

De manière concrète, les exemples rencontrés, bien qu'ils ne constituent pas une analyse exhaustive, permettent quand même de lister les risques liés à cette transition, constituant autant de freins à lever, que de leviers possibles.

➤ Freins

1. Constance insuffisante dans le discours politique global en faveur de l'agroécologie qui affecte la lisibilité et la justification des politiques publiques mises en œuvre (les 10 axes du plan agroécologique pour la France) pour les agents économiques et sociaux et n'offre pas une vision cohérente d'ensemble ;
2. Complexité accrue de gestion d'une approche système (volume de main d'œuvre, nécessité d'adapter son mode de management ou de relationnel, viabilité de la démarche pour une EA seule, difficulté à créer un cluster territorial suffisamment étendu pour être efficace) ;
3. Craintes face au changement de pratique et à sa maîtrise ;
4. Plus d'incertitudes quant à la résistance des cultures et des élevages aux accidents climatiques, aux maladies, ... ;
5. Crainte d'une baisse des rendements ;
6. Incertitude sur la valorisation de la démarche à travers le prix du produit ou d'un service – interrogation sur l'existence d'un marché ;
7. Incertitude pour les exploitations agricoles à s'insérer dans une véritable filière (question des collectes de produits, des transformations, du partage de valeur, de la constitution de circuits commerciaux directs et de proximité, ...) ;
8. Manque de références pour la prise de décision à entrer dans un schéma de transition viable (difficulté à disposer d'informations suffisantes notamment sur les résultats) ;
9. Investissements en capital et en temps dont les retombées sont mal mesurées et inquiétudes sur la survie de l'exploitation pendant la transition. Certaines études font état d'une progressivité des résultats sur un temps long (10 ans selon TYFA⁵⁹ pour arriver à un résultat).

➤ Leviers

1. Outils réglementaires incitatifs ou d'encadrement des démarches volontaires :
 - Outils réglementaires pour inciter le plus grand nombre: incitations économiques (aides conditionnées) ou sanctions (réfactions d'aides si non satisfactions des objectifs) ;
 - Démarches volontaires pour des précurseurs : adhésion à des démarches de progrès

encadrées par un cahier des charges, un règlement d'usage de marques commerciales, un contrat commercial ou autre, une norme, ... ;

2. Formations, pour acquérir les compétences indispensables à la gestion de systèmes complexes ;
3. Lieux d'échanges : importance de groupes de partage (GIEE, Dephy, 30000, programme Casdar...);
4. Conseil : CER, Système de conseil agricole (SCA)⁶⁰, Chambres d'agriculture, Coopératives ;
5. Possibilités de financements de la transition : fonds (fondation avril, miimosa,...), implication des banques ;
6. Interactions recherche-développement, innovation et exploitations agricoles ;
7. Structuration des filières et des marchés ;
8. Cohérence au niveau national et européen des objectifs et des mesures incitatives des politiques agricole, alimentaire, environnementale et commerciale (Taxe carbone sur produits importés des pays tiers).

II – LES CONDITIONS FONDAMENTALES DE LA MONTEE EN MASSE

Sur la base de leurs rencontres avant le confinement du printemps 2020 lié à la pandémie de la COVID-19, d'une analyse presse des déclarations d'opérateurs agricoles et alimentaires et de leurs communications sur le site selon le cas de leurs entreprises, coopératives et associations, les missionnés ont pu isoler un certain nombre de conditions fondamentales à une montée en masse de l'AE. Ces conditions ont pu être vérifiées à l'occasion d'entretiens conduits à l'automne 2020.

Pour entraîner l'adhésion du plus grand nombre, les actions déjà conduites doivent se démultiplier, mais elles doivent se raisonner à travers des projets de long terme et à une échelle spatiale suffisante pour avoir une incidence positive visible, intra et extra exploitation. Le succès de cette mise en œuvre semble devoir reposer sur l'idée de progressivité (par étapes), en intégrant des possibilités d'adaptations locales concertées.

L'objectif de cette évolution consiste finalement à créer un cercle vertueux et trouver un équilibre durable entre impératifs écologiques et de production durable, notamment pour ne pas mettre en péril notre souveraineté alimentaire.

Dans ce programme qui peut s'assimiler à un schéma stratégique, le choix des modalités à privilégier, la prise en charge du risque et de la rémunération de cette transition vers une « nouvelle agriculture » pose de multiples questions dont les réponses relèvent de choix politiques et sociétaux. Envisager un passage à l'échelle supérieure de l'AE exige des innovations dans les politiques, les institutions rurales et les partenariats ainsi que le souligne la FAO en 2018 dans son symposium sur cette thématique⁶¹.

En termes de modalités à privilégier, les exemples aujourd'hui développés montrent qu'un grand nombre de schémas sont en effet envisageables selon le territoire au service d'une éthique partagée entre acteurs agricoles et société. Selon le ou les schémas privilégiés, l'étendue des freins, du partage des risques et de la mise en place de leviers incitatifs n'auront pas la même importance.

⁶⁰ SCA : réseau obligatoire dans chaque Etat-membre au sens du règlement d'exécution (UE° n° 809 :2014 de la Commission établissant les modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les mesures en faveur du développement rural et de la conditionnalité.

⁶¹ FAO- Symposium international sur l'AE – 3-5 avril 2018

Concernant la prise en charge des risques agricoles, qui sont les freins majeurs au développement de l'AE, plusieurs itinéraires sont possibles qui ne présentent pas les mêmes conséquences : prise en charge en totalité par les politiques publiques ou partagée au sein des composantes de la société, prise en charge par le marché, un mix des deux. Les conséquences de ce choix sont différenciées en termes de responsabilisation des acteurs du changement et de modalités de gouvernance des éventuelles aides ou mesures incitatives (positives ou négatives).

Enfin, la question du management de ce changement se pose et avec elle, celle de l'entité qui a vocation à agir le plus efficacement pour donner une impulsion, selon quelle gouvernance, et à quel(s) niveau(x) : communautaire, national ou territorial.

1. Réconcilier société et agriculteurs

En accueillant à Brest tous les candidats à l'élection présidentielle de mai 2017 lors du congrès de la FNSEA, Christiane LAMBERT leur lance avec le sens de la formule qu'on lui connaît, « plus vert, c'est plus cher ! ». Cette formule, elle la fera sienne, avant, pendant et à l'issue des discussions qui conduiront à l'adoption de la loi EGALIM.

Fallait-il voir dans cette formule, un constat, voire une évidence, qui s'appuyait sur une réalité étayée par les faits des décennies précédentes ?

Ce « plus vert, c'est plus cher » signifiait-il que, **comme par le passé**, chacune des avancées faites par les agriculteurs dans le domaine environnemental allait se traduire naturellement par un surcroît de rémunération des agriculteurs et un surcoût pour les consommateurs ?

Fallait-il voir dans ce slogan une injonction lancée aux décideurs ou, plus encore, aux consommateurs qui visait à leur dire que, « **désormais** », ils allaient devoir payer davantage s'ils voulaient que toutes les dimensions de la qualité⁶² soient mieux prises en compte ? Que la période où l'agriculteur était le seul à assumer le risque financier lié aux changements de pratiques était révolue ? Fallait-il voir dans cette interpellation le fait que désormais ce serait « donnant – donnant » ? Fallait-il y voir une sorte de défi lancé aux contribuables, aux consommateurs et aux citoyens ?

Ne fallait-il pas voir, plus simplement, dans ce slogan l'affirmation d'une volonté de la profession agricole de pacifier les relations entre producteurs et consommateurs, de mettre ces mêmes consommateurs face à leurs responsabilités individuelles et collectives en répondant mieux aux nouvelles attentes des consommateurs ?

1.1. Des attentes renouvelées...Vraiment ?

1.1.1 - La litanie des crises agricoles et alimentaires et sa traduction

Depuis les années 70-80 la vie du monde agricole a été jalonnée par de nombreuses crises. Que ces crises résultent de la mise en lumière de pratiques agricoles légales mais que l'opinion publique découvre et réproouve immédiatement, qu'elles soient le résultat de fraudes manifestes, d'accidents fortuits, de zoonoses ou de toxi-infections, ou enfin le fruit de peurs fondées ou non sur des faits, elles se traduisent rapidement et parfois massivement par une perte de confiance et des impacts sur la consommation des ménages.

Les impacts peuvent être éphémères et ne durer que quelques semaines (exemple de la crise du FIPRONIL sur les œufs en 2017). Les impacts peuvent être beaucoup plus durables à l'image de

l'effondrement du marché de la viande bovine suite à la crise de l'ESB (1999). Les impacts peuvent également stopper des processus d'innovation en cours parce qu'il n'y a pas d'adéquation entre la promesse faite aux agriculteurs et les attentes sociétales du moment (OGM dans les années 2000).

Les principaux scandales alimentaires de ces dernières décennies entrent dans 3 catégories :

- Altérations, mélanges avec des ingrédients non alimentaires, substitution d'ingrédient non déclarée :
 - 1981 : le scandale de l'huile frelatée en Espagne ;
 - 1980 : viande provenant d'animaux traités aux hormones (« bœuf aux hormones »), pratique qui sera interdite dans l'Union européenne fin 1980, mais toujours autorisée aux États-Unis en 2017 ;
 - 1999 : crise de la dioxine, en mai 1999, large écho médiatique, aucun décès mais des dizaines de milliers de maladies et cancers d'après un chercheur;
 - 2008 : scandale du lait additionné de mélamine en Chine ;
 - 2008 : scandale des fromages italiens avariés ou périmés, et recyclés dans des produits vendus dans toute l'Europe ;
 - 2013 : fraude à la viande de cheval de 2013 : viande de cheval vendue comme viande de bœuf, en tant qu'ingrédient dans des plats cuisinés ;
 - 2017 : le scandale des œufs contaminés au FIPRONIL.
- Zoonoses (maladies animales transmissibles à l'homme) :
 - 1996 : la « crise de la vache folle » (ESB) ;
 - 2004 : Influenza aviaire H5N1 : inquiétude durable mais jamais concrétisée entre 2004 et 2006 en France ;
- Toxi-infections alimentaires collectives :
 - 2011 : « crise du concombre » en Europe¹, plusieurs morts à la suite d'une épidémie de E. coli, attribuée à tort à une contamination de ce légume provenant d'Espagne ;
 - 2014 : crises de listériose, par exemple au Danemark en 2014, 15 morts à cause d'un produit de charcuterie ;
 - 2015-2016 : crises de salmonellose, par exemple sur des concombres aux États-Unis en 2015-2016, 6 morts ;
 - 2017-2018 : lait infantile Lactalis contaminé.

1.1.2. Un maître mot : La confiance.

Les travaux conduits par Pierre-Emmanuel Pichon de l'Université de Toulouse – Jean Jaures⁶³ permettent d'éclairer les mécanismes de cette nécessaire confiance.

« Les récentes crises alimentaires successives et la montée en puissance des peurs alimentaires ont provoqué une profonde remise en cause de la relation de confiance entre consommateurs et les différents acteurs de la filière alimentaire directs (éleveurs, producteurs, industriels, distributeurs, Pouvoirs Publics) comme indirects (associations de consommateurs, médias, scientifiques). Face à un produit potentiellement risqué, le consommateur, dans sa recherche d'informations pour réduire le risque perçu, doit pouvoir accorder sa confiance à quelque chose ou à quelqu'un. Mais pour

accorder sa confiance à un réducteur de risque, le consommateur doit pouvoir accorder sa confiance dans l'émetteur de ce dernier.

Globalement le système alimentaire des français est bon et le risque alimentaire est en réalité bien moins important aujourd'hui qu'il y a trente ans. La longévité de ces derniers a presque doublé et est une des meilleures au monde.

L'accès à une nourriture plus abondante, plus variée et de meilleure qualité, la sécurité alimentaire et les progrès médicaux sont trois des raisons principales de cet accroissement. Cependant, si le risque alimentaire a fortement diminué ces dernières années, sa perception s'est fortement modifiée et accentuée. Cette modification de la perception du risque trouve une partie de son explication dans la notion de **confiance**.

1.1.3. La question du consentement à payer, de la capacité et de la propension à payer

Les travaux de Pierre-Emmanuel Pichon sur la confiance tendraient à démontrer que l'acte d'achat du consommateur s'appuie sur la confiance et que, dès lors, il est prêt « à prendre le risque » d'acheter.

A l'autre bout de la chaîne de production, il y a l'agriculteur. Cet agriculteur s'évertue à maintenir la confiance et le cas échéant il fait en sorte de la rétablir lorsque celle-ci a été altérée par exemple par une crise. Pour ce faire, l'agriculteur fait évoluer ses pratiques pour les faire converger vers les attentes des consommateurs (**le savoir-faire**). En outre il développe des outils de communication et de marketing pour faire connaître ces bonnes pratiques auprès des consommateurs (**le faire-savoir**). Pour cela, l'agriculteur engage des moyens en matériel, en capital et en travail. Au final il prend lui aussi un risque.

Ces deux risques, portés, l'un par le producteur, l'autre par le consommateur, ne peuvent être conjugués que s'il y a une confiance réciproque entre tous les acteurs de la chaîne. Mais du point de vue de l'agriculteur la confiance requise pour prendre le risque d'investir et de faire évoluer ses pratiques n'est soutenable que si elle se traduit par un contrat qui lui garantit une durée, des volumes et ...un prix unitaire. Force est de constater que dans la plupart des cas la notion de contrat en agriculture est réduite aux deux seules composantes que sont les volumes collectés, parfois sur une durée, très rarement avec un prix unitaire (c'est notamment le cas en ce qui concerne les contrats laitiers entre producteurs et collecteurs).

La question du prix payé au producteur et de la pérennité de ce prix sont donc bien des éléments centraux dans la prise de décision de l'agriculteur de faire évoluer ses pratiques par exemple vers des productions biologiques, vers des pratiques ou des systèmes AE.

Derrière la question des prix agricoles et du revenu des agriculteurs se cachent des réalités qui vont bien au-delà du champ d'investigation de cette mission. La paupérisation des agriculteurs, la réduction de leur nombre, le caractère erratique des marchés, la montée en puissance des risques climatiques, les règles de concurrence parfois unilatérales, ne sauraient conduire les agriculteurs à être les seuls à assumer le risque d'une montée en gamme généralisée et une transition vers l'AE. Les gains de productivité réalisés par le secteur de la production ne pourront pas leur permettre seuls d'assumer ces mutations.

Qui des agriculteurs, des contribuables et des consommateurs sont aujourd'hui les plus à même de partager ce risque.

Les agriculteurs ? ... ils sont nombreux à être financièrement exsangues.

Les contribuables ? ...qui peut ignorer la raréfaction des ressources publics ?

Le consommateur ? ... **quel est son consentement et sa capacité à payer (un peu) plus en ces temps de chômage en hausse ?**

Les travaux sur la question du consentement réel du consommateur à payer plus pour son alimentation sont peu nombreux. Il est d'ailleurs présomptueux de parler « du » consommateur tant le comportement de « l'homo economicus » peut être aléatoire et son profil peut être différent en fonction de ses origines, de son âge, de sa profession, de sa localisation, du contexte. Il est pourtant des situations où une partie des consommateurs s'impliquent dans le processus de production et d'évolution des pratiques. Ces situations, bien que peu fréquentes peuvent constituer des exemples pour illustrer la réalité du consentement à payer de certains consommateurs (Cf. « c'est qui le patron »).

L'acceptation du consommateur à payer « un peu plus » relève de sa propension à accepter de participer à la prise en charge d'une part du coût du changement ou à discriminer favorablement la rémunération du producteur parce qu'il considère que ce changement apporte un service en sus du produit qu'il propose. Il lui reconnaît une utilité qui mérite salaire.

Le constat de l'existence d'un marché doit être nuancé. En effet, suivant une étude du MAA⁶⁴ « *des travaux ont étudié les liens entre préoccupations pour la consommation éthique (production durable, soucieuse de l'environnement ; protection des personnes employées ; rejet de l'expérimentation animale pour la mise au point des produits, etc.) et les choix des consommateurs. Les résultats mettent en évidence un décalage attitude /comportement (Carrigan & Attalla 2001; Devinney et al 2010 ; Caruana et al 2016). Dans les faits, les consommateurs achètent davantage en fonction du prix, de la qualité du produit, de la marque et éventuellement de la mode, qu'en fonction de leurs exigences déclarées de production éthique* ».

Et pourtant, une demande sociétale semble émerger, de plus en plus importante pour des biens produits en respectant davantage le bien-être animal, à partir de pratiques plus respectueuses de l'environnement, des ressources naturelles, de règles éthiques et sociales plus justes. Pour autant, ces différents points ne sont pas réellement définis par des indicateurs concrets et largement partagés. Elle est souvent le fait de catégories socio-professionnelles privilégiées et des classes d'âge les plus jeunes (générations nomade et internet – 18-33 ans)⁶⁵ et tire d'ores et déjà la production. C'est elle qui soutient en particulier une partie du développement de l'agriculture biologique, ainsi que certains marchés de niche des modèles alternatifs⁶⁶.

En parallèle, on assiste à une prise de conscience technique des opérateurs agricoles et agro-alimentaires de la nécessité de faire évoluer leurs pratiques pour assurer la durabilité écologique de leur activité, augmentant ainsi l'offre de produits correspondant à cette demande.

Ces deux effets conjugués montrent qu'un marché se développe réellement pour des biens issus de pratiques AE. Une valeur ajoutée existe donc pour ces biens issus de pratiques plus vertueuses, du moins tant que ces pratiques ne se sont pas généralisées, c'est-à-dire pour des précurseurs. Sur ce marché, l'évolution de la demande a aujourd'hui indéniablement un effet d'entraînement important pour un effet de massification à moyen terme. L'agriculture écologiquement intensive, la certification

⁶⁴ « Comportements alimentaires déclarés versus réels : mesurer et comprendre les écarts pour améliorer l'action publique » - Étude commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), l'ADEME et FranceAgriMer réalisée par un groupement composé du CRÉDOC, Nutri Psy Consult Agence Protéines et Deloitte – mai 2020

⁶⁵ Intervention de Gabriel Tavoulis – CREDOC- septembre 2017- Comment évoluent les attentes des consommateurs en matière alimentaire et Tavouikls, Hebel, Billmann, Lelarge - CREDOC - Consommation et modes de vie – juin 2016

⁶⁶ CREDOC – Consommation et modes de vie n° 303 – Mars 2019

environnementale et les cahiers des charges d'industriels ou de distributeurs incluant des dispositions agroécologiques profitent également de cette valorisation. Les premières formes d'une AE à bas bruit seraient le résultat de ce contexte d'évolution de l'offre et de la demande.

En terme de visibilité, on retrouve des messages soutenus par des identifiants faisant sens pour le consommateur autour de la santé et la naturalité⁶⁷, matérialisés sous forme de logos ou par des mentions particulières sur les packagings. On peut citer par exemple : pour une production « sans » (pesticides, OGM, ...) ou encore « la nouvelle agriculture »⁶⁷, « le lait du consommateur » et « c'est qui le patron »⁶⁸, « pour une agriculture du vivant »⁶⁹, ...

Pour en faire un réel levier de changement d'échelle, il conviendrait de sécuriser cette demande à travers des critères minimaux partagés, de manière à garantir les promesses faites aux consommateurs, à disposer d'un minimum de transparence et d'éléments d'évaluation des aspects vertueux de ces démarches. Cette demande est aussi soutenue par la perception du citoyen qu'il y a un fort intérêt à lutter contre le changement climatique, préserver, voire développer la ressource en eau, les sols, la biodiversité, ...

Au-delà du consentement à payer du consommateur intéressé, il convient d'aborder la question de sa propension à payer en fonction de son revenu, à participer à la prise de risque de la transition et donc indirectement de sa capacité à payer. Dans le contexte économique actuel, cette question est difficile à trancher. Les difficultés économiques liées à la Covid-19, qui viennent potentiellement accroître les écarts de revenus entre les diverses catégories de consommateurs, ne plaident pas forcément pour un passage aux actes hors catégories socio-professionnelles les plus favorisées. Ainsi, Le quatorzième baromètre réalisé par Ipsos pour le Secours populaire français montre que près du tiers de la population (29 %) rencontre des difficultés financières pour consommer des fruits et légumes frais tous les jours, tandis que près du quart (23 %) déclare ne pas pouvoir se procurer une alimentation « saine » permettant de faire 3 repas par jour (en augmentation de deux points par rapport à 2018). Pour les personnes des foyers les plus modestes (moins de 1 200 euros par mois), ces chiffres s'élèvent à 61 % et 57 %. Dans l'ensemble, 40 % des Français disent restreindre la qualité de leur alimentation pour des raisons financières (64 % des plus modestes). Cette situation devrait se maintenir, une personne interrogée sur trois déclarant avoir subi une perte de revenus avec la crise, importante dans 16 % des cas.

Pour que la situation change, cela induirait des changements de comportements importants de la part des consommateurs dans leurs pratiques d'approvisionnements alimentaires et plus largement dans leur conception de l'alimentation. C'est ce à quoi s'emploie le PNNA qui intègre des éléments liés à un approvisionnement de qualité plus durable mais avec à ce jour des résultats mitigés, en particulier pour les ménages les plus pauvres. Une telle évolution nécessite du temps et d'améliorer encore la cohérence entre politiques agricole et alimentaire. Elle pourrait rendre utiles des mesures incitatives au niveau de la consommation ainsi que l'a souligné la convention citoyenne avec sa proposition de chèque alimentaire pour les plus démunis. Soulignons toutefois qu'elle trouve un écho dans certaines mesures du volet agricole du Plan de relance (cantines scolaires, projets alimentaires territoriaux, alimentation locale solidaire)⁷⁰.

1.1.4. L'exemple de « c'est qui le patron⁷¹ ».

« C'est qui le patron » est une marque portée par des consommateurs. Regroupés au sein d'une

⁶⁷ Coopérative Terrena : <https://www.lanouvelleagriculture.coop/>

⁶⁸ <https://lamarqueduconsommateur.com/445-2/>

⁶⁹ <https://agricultureduvivant.org/>

⁷⁰ <https://agriculture.gouv.fr/francerelance-le-volet-transition-agricole-alimentation-et-foret>

⁷¹ <https://lamarqueduconsommateur.com/>

SCIC, des consommateurs s'impliquent dans la conception d'un produit, dans sa production et dans sa commercialisation. En 2015, Nicolas Chabanne lance l'idée d'une marque de lait équitable en se basant sur le prix minimal que devait percevoir le producteur pour pouvoir vivre décemment. En novembre 2016 les premières briques de lait « C'est qui le patron ? » sont produites. En février 2018, 38 millions de litres de lait sont déjà vendus alors que les prévisions portaient sur cinq millions de litres, pour atteindre plus de 100 millions en février 2019. Nicolas Chabanne affirme alors que « notre lait est le produit nouveau le plus vendu depuis trente ans dans l'agroalimentaire en tant que nouvelle marque ».

Après le lait, la marque commercialise aujourd'hui 18 autres produits⁷² et projette d'en intégrer encore des nouveaux. Le collectif de consommateurs, constitué en SAS et en coopérative (SCIC), encaisse 5 % du prix de vente. Aujourd'hui, avec plus de 6000 sociétaires et 3000 producteurs concernés, la marque est en plein essor.

Concrètement, les consommateurs (7000 votants) ont élaboré un cahier des charges en indiquant ce qu'ils consentiraient à payer pour un lait « durable et équitable ».

Ce cahier des charges ainsi élaboré par les consommateurs a permis de construire un socle de base qui garantit la rémunération des producteurs en contrepartie d'un lait 100% origine France, avec 6 mois de pâturage minimum, des vaches alimentées sans OGM et avec des fourrages produits à moins de 100 km du lieu d'élevage. La brique de lait ainsi élaborée est commercialisée au prix de 0,99 €/ L soit 0,20€/L de plus que les prix généralement constatés en GMS.

1.2. La traduction de ces nouvelles attentes sociétales à l'occasion des EGA

1.2.1. Les EGA : Un carrefour inédit de confrontation des aspirations des acteurs.

La convocation d'Etats Généraux de l'Alimentation en 2017 résultait de constats opérés durant la campagne présidentielle de 2016 – 2017 alors que sévissait une énième « crise du lait ». Cette crise laitière de 2016 -2017 mettait une nouvelle fois en exergue les difficultés de répartition de la valeur au sein des filières agricoles et alimentaires. Les parties prenantes invitées à participer (producteurs, distributeurs, consommateurs, représentants de l'Etat et des collectivités), devaient faire des propositions pour relever le double défi de l'accroissement de valeur ajoutée et d'une meilleure répartition de celle-ci (les deux choses étant intimement liées) au sein de l'ensemble des filières agricoles.

Au lancement des EGA le Premier ministre annonce deux chantiers et 14 ateliers⁷³. A l'issue des travaux, Le premier ministre a annoncé une loi pour revoir les conditions de marché entre agriculteurs et distributeurs et une augmentation de la production du bio. Elle intègre une restriction des promotions et une meilleure répartition de la valeur ajoutée, des mesures expérimentales de lutte contre la vente à perte et l'encadrement des promotions abusives qui seront suivies pendant deux ans. La loi a aussi pour objectif de faire passer la part des produits bio, de qualité et durables dans la restauration collective à 50% d'ici la fin du quinquennat. Elle prévoit également d'amplifier les moyens de la recherche pour trouver des alternatives aux produits phytosanitaires. Enfin, un délit de maltraitance animale dans les abattoirs et les transports d'animaux est créé.

En mai 2018, alors que la loi EGALIM était encore en débat au Parlement, les filières agricoles ont

⁷² Crème, yaourts, beurre, poulet, pommes de terre, œufs, pâtes, miel, saucisses...

⁷³ <https://agriculture.gouv.fr/egalim-stephane-travert-lance-les-ateliers-des-etats-generaux-de-l'alimentation>

transmis en réponse à la demande du Président de la République 27 plans⁷⁴ au ministère en charge de l'Agriculture. Ces plans de filières traduisaient les engagements de chacune des principales filières agricoles de « monter en gamme ».

Les EGA ont constitué un carrefour inédit de confrontation des aspirations de toutes les parties prenantes en matière de production agricole et d'alimentation (du producteur jusqu'au consommateur) et ont permis de maintenir l'ambition de la transition agroécologique.

1.2.2 – Les EGA : Un exercice à poursuivre

A posteriori, on peut se féliciter du large consensus qui s'est dégagé entre les acteurs sur les objectifs de montée en gamme (accroissement du Bio et des autres productions sous signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO), Bien-être animal (BEA), réduction des produits phytosanitaires, production en plein air...). Les EGA ont réussi à faire converger les aspirations des producteurs, des transformateurs, des consommateurs et des pouvoirs publics. Il faut rappeler que ce consensus n'allait pas de soi avant que les débats ne débutent.

Toutefois, si la détermination d'objectifs communs à tous a pu progresser, on ne peut que constater l'absence de consensus sur la question des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. L'alliance inédite des représentants des consommateurs et de Michel-Edouard Leclerc durant les débats des EGA permettent d'attester du fait que le consentement à payer (un peu) plus pour obtenir des produits de qualité supérieure (sur le plan social et environnemental notamment) n'est pas une évidence. La véhémence des propos de ces acteurs au nom « de la défense des consommateurs »⁷⁵, l'agitation de la peur d'un retour d'une inflation importante⁷⁶ sur les produits alimentaires, confirment que les consommateurs et leurs représentants sont des acteurs aux multiples facettes et que lorsque qu'il s'agit effectivement de traduire une aspiration à la montée en gamme de l'alimentation sur le plan qualitatif et, ainsi, d'accompagner la transition agroécologique, en acceptant de payer quelques centimes d'euro en plus, la convergence n'est pas automatique.

Les EGA et leur traduction au travers de la loi EGALIM postulaient que, dans une économie de marché comme la nôtre, « le contrat » doit être la clé de voûte pour encadrer et pacifier les relations entre l'ensemble des acteurs. Il en a résulté diverses dispositions qui ont notamment permis d'accompagner les contrats à caractère commerciaux entre les opérateurs (producteurs, transformateurs et distributeurs) en encadrant les promotions et en instaurant des seuils de revente à perte par exemple. De ce point de vue on peut considérer que l'arsenal réglementaire et législatif résultant de cette loi est désormais complet.

En parallèle, au-delà de l'amélioration des contrats à caractère commerciaux, l'Etat, par la voix du Président de la République signifiait aux interprofessions agricoles qu'un autre contrat, celui-là à caractère plus sociétal, plus volontariste, devait se nouer entre tous les acteurs ayant participé aux EGA⁷⁷. *« Chaque filière aura à porter le plan de transformation qui est en quelque sorte sa part de responsabilité accompagnant la contractualisation et l'augmentation du seuil de revente à perte. Chacun devra faire des efforts, les uns sur leurs marges, un peu sur les prix, et les autres sur leur organisation collective pour pouvoir justement transformer nos secteurs et nos filières. Ces contrats*

⁷⁴ <https://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres>

⁷⁵ <https://aphadolie.com/2019/01/31/hausse-de-prix-dans-l'alimentation-loi-egalim-les-francais-les-plus-modestes-vont-payer-video/>

⁷⁶ <https://www.quechoisir.org/actualite-loi-alimentation-risque-de-coup-de-chaud-sur-les-prix-n62178/>

⁷⁷ <https://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres>

de filières doivent permettre de fixer des objectifs de restructuration interne aux interprofessions, des objectifs de montée en gamme sur la bio, sur les signes de qualité, des objectifs environnementaux et sociétaux, des programmes de recherche agricole, de ciblage des investissements. C'est aux interprofessions que reconnaît l'État d'y travailler, de coordonner ces travaux en relation avec le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation pour fin décembre et je souhaite également que la distribution et les industriels y participent. ».

Il convient de reconnaître qu'en ce qui concerne le suivi des contrats à caractère commerciaux, l'Etat (notamment le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et le ministère de l'économie et des finances) a assuré un suivi étroit en réunissant régulièrement un comité dédié⁷⁸ et en demandant au Parlement des rapports réguliers sur divers dispositions prévues dans la loi EGALIM (par exemple en matière de restauration collective).

Par contre, en ce qui concerne les plans de filières qui contiennent de très nombreux engagements de montée en gamme et de massification des pratiques agroécologiques, l'efficacité de ce suivi est moins lisible. Les filières agricoles étant, pour une part significative d'entre elles, marquées par une forte « territorialisation », il semble opportun de réfléchir à une territorialisation du suivi de ces plans. A cet égard, il serait pertinent de s'appuyer sur des outils de gouvernance et des structures qui existent déjà mais en les simplifiant. Les instances mises en place dans le cadre de la déclinaison du PAEF, les conférences territoriales, les comités de suivi Etat – Région sont des outils de gouvernance intéressants pour assurer le suivi local. Garantir l'homogénéité de ce suivi justifierait cependant une coordination au niveau national afin de recenser toutes les initiatives et de quantifier la réalité de la massification de ces pratiques agroécologiques.

Ainsi, la loi EGALIM a posé un cadre dont une part reste encore à exploiter pour conduire à des pratiques AE plus généralisées et parvenir à répondre aux attentes de la société sans oublier les impératifs de durabilité du monde agricole et alimentaire.

2. Permettre une évolution progressive

Certains freins au changement pourraient être supprimés ou *a minima* diminués en acceptant que la transition vers l'AE se fasse à partir de schémas variables, plus ou moins complets.

Un menu d'actions entrant dans le processus de transition agroécologique pourrait être défini, chacune des actions étant assorties de points. Le standard à atteindre à un moment *t* serait un certain nombre de points. Cela permettrait la mise en place de schémas progressifs et différenciés en fonction des atouts et contraintes internes et externes des exploitations. Un tel menu, dont le référentiel de certification environnementale constitue une illustration, semble la stratégie la plus adaptée pour produire un effet d'entraînement et disposer progressivement de plus en plus de territoires agroécologiques tout en limitant les risques. Cette transition s'assimile à une démarche de management de la qualité portant sur le processus de production. C'est une démarche de progrès reposant sur des objectifs identifiés et chiffrés, à réaliser dans un pas de temps défini. Ceci permettrait notamment aux groupes coopératifs de s'inscrire dans ce mouvement, en gérant la diversité de leurs adhérents et de leurs filières. C'est d'autant plus important qu'aujourd'hui près de 75% de agriculteurs français adhèrent à une coopérative, ce qui représente un canal de massification incontournable.

L'usage de l'innovation technique et technologique, autrement appelée AgTech, n'est pas neutre et devrait s'intégrer à ce menu. Le développement ces dernières années du numérique dans le secteur

⁷⁸ <https://agriculture.gouv.fr/egalim-reunion-du-comite-de-suivi-des-relations-commerciales-du-16-avril-2019>

agricole et les potentialités qu'il ouvre pour mieux comprendre, partager et maîtriser la dynamique et la complexité des écosystèmes en fait un outil intéressant pour la massification de l'agroécologie. En témoigne le développement de nombre de startup telles que Greenback, Naïo technologie, TheGreenData, des initiatives telle que la Ferme digitale ou encore de réseaux d'échanges d'informations et de *big data*.

En se focalisant sur les exemples rencontrés et leurs variétés, on observe que globalement les exploitations gagnent en résilience face au contexte d'incertitudes économique et climatique, ce qui pourrait être mis en avant pour limiter les freins liés à la crainte d'une moindre efficacité technique et économique.

La question de la création de valeur ou à tout le moins de la préservation des résultats de l'exploitation et de la prise en compte des coûts et risques apparaissent cruciales. En effet, comme toute évolution dans une activité économique, pour être acceptable par tous les agriculteurs et durable, cette évolution devrait être à même de générer une valeur suffisante pour les exploitations, permettant de pérenniser les actions correspondantes et d'assurer la viabilité de leur activité.

Il subsiste donc des questionnements pour conduire le plus grand nombre sur cette voie hors les cas des exploitations en agriculture biologique qui bénéficient déjà majoritairement de cette création de valeur. Cela pose donc à la fois la question de la prise en charge des risques et coûts inhérents au changement et de la valorisation de la démarche elle-même auprès du consommateur-citoyen.

Cette question se pose à très court terme et à moyen et long termes. En effet, face aux risques et aux coûts de cette transition, la question de l'amorçage est capitale. Cela revient à se poser la question en premier lieu du partage des coûts et des risques de la transition à ses débuts, et ensuite de la prise en charge des coûts et risques en rythme de croisière (aides, PSE, marché). Cette dernière question, bien que ne devant se poser qu'à moyen terme est également essentielle aussi à envisager d'ores et déjà pour donner des perspectives de durabilité et ne pas entraîner un rejet de la démarche par crainte de l'avenir (d'un no-future).

3. Partager les risques à court terme

Si l'on se réfère au changement dans le cadre de l'analyse stratégique⁷⁹, celui-ci ne peut être accepté par les différents acteurs, que s'ils pensent qu'ils ont des chances de gagner quelque chose. Celui qui a le sentiment de perdre ne peut que refuser le changement ou tenter de le freiner. Le secteur agricole n'échappe pas à cette contingence, c'est donc valable pour l'agriculteur face au changement. Soulignons que ce gain attendu n'est pas seulement d'ordre économique, il peut aussi être d'ordre psychologique et social.

Par ailleurs, le changement n'existe que si l'organisation le rend possible en permettant aux participants d'utiliser leurs compétences et leurs capacités. Il ne s'agit pas de montrer du doigt tel ou tel acteur mais bien plutôt d'envisager avec lui comment réorienter au mieux les compétences et capacités dont il dispose pour s'adapter aux impératifs agricole et alimentaire de demain.

Dans ce contexte, l'analyse systémique est un outil utile. Elle présente l'avantage de ne pas faire table rase du passé, mais de le considérer comme un réservoir de ressources et d'apprentissages et d'utiliser le présent pour construire le futur.

Il s'agit de rendre crédible le changement en lui donnant sens et cohérence dans le cadre **d'une dynamique de projet** qui intègre les atouts et contraintes, les coûts et les risques. Ceux-ci s'entendent à la fois au niveau individuel, mais aussi dans le cadre d'un environnement dépassant

l'exploitation agricole. En effet, l'exploitant n'est pas en apesanteur mais en interaction avec son environnement technique, économique, logistique, industriel, commercial et enfin social. Le partage des coûts, des risques et de la valeur qui sera créée doit donc s'envisager à ces échelles.

3.1.- Le partage du risque agricole

3.1.1. La délicate question du développement agricole

Plusieurs modes de développement ont vocation à exister. Certains, fondés sur un développement "militant" qui s'est développé sur les premières initiatives AE seraient à professionnaliser [*mais les réseaux concernés le veulent-ils ?*]. D'autres consistent à repenser de nouvelles modalités de développement à partir des acteurs traditionnels (recherche, instituts techniques, Coopération, groupes de développement et de vulgarisation, chambres d'agriculture).

Dans tous les cas, il apparaît essentiel que ces modalités de développement et son corollaire le conseil soient mis en œuvre sur un territoire précis, au plus près des intervenants.

L'expérience de la Tata-Box⁸⁰ est éclairante (Cf. annexe 4). Ce projet de recherche sur 4 ans financé par l'ANR dans le bassin du Tarn-Aveyron se révèle porteur d'une dynamique territoriale partagée autour d'une vision commune de l'agriculture future. Il est assorti d'un plan d'action, capable de gérer la diversité, la complexité et les complémentarités des structures présentes sur ce territoire et fait appel à une progressivité et une multiplicité de mise en œuvre, tout en permettant des adaptations en mode continu.

L'agriculteur est le premier maillon du dispositif, puisqu'il structure le paysage rural, mais les autres maillons sont des relais essentiels pour la mise en place d'un réseau soit parce que parties prenantes (fournisseurs d'inputs, start-up du numérique, IAA et coopératives notamment celles inscrites dans des démarches de RSE, distributeurs), soit parce qu'ils accompagnent le mouvement (collectivité territoriales, secteur de la recherche, consommateurs, chambres d'agriculture, CER, ...).

Il apparaît aux missionnés que l'accompagnement du développement agricole doit évoluer. Le recours au conseil collectif, tel qu'il était majoritairement pratiqué ces dernières décennies, a été et reste performant pour accompagner les évolutions techniques. Par contre, l'accompagnement d'un passage à des pratiques AE nécessite un conseil individuel, fondé sur une approche pluridisciplinaire et l'utilisation d'outil d'aide à la décision et de simulation des changements à l'échelle de l'entité qui les met en œuvre afin de raisonner leur introduction d'un point de vue technique, économique et social. Il s'agit d'être capable de prévoir les investissements nécessaires et leur incidence sur le résultat de l'entreprise.

3.1.2. La question de la formation de l'agriculteur

La transition agroécologique nécessite une mise à niveau ou l'acquisition de nouvelles compétences car *in fine* le pilotage de nouvelles pratiques et de nouveaux systèmes de production est plus complexe pour l'exploitant que ceux existants et la phase de transition est une étape clef.

Si la formation initiale est un élément important, la formation continue tout au long de la vie est encore plus primordiale pour faire face aux défis à venir.

En terme de formation initiale, il apparaît qu'il serait utile après plusieurs années d'exercice de reconsidérer et, au besoin, compléter les programmes d'enseignement « enseigner à produire autrement », notamment sur le thème du management économique de la transition. Les enseignements techniques sont souvent déjà bien établis et dispensés.

⁸⁰ <https://www6.inrae.fr/tatabox/> <https://www6.inrae.fr/tatabox/>

En terme de formation continue, deux voies semblent à privilégier :

- Rendre accessibles les innovations technologiques et les progrès de la recherche par des stages d'information et de vulgarisation ;
- Mettre l'accent sur l'élaboration de diagnostic d'exploitation et de conduite de projet dans un environnement changeant et incertain, ainsi que sur la nécessaire participation à des réseaux. La pandémie du Covid-19 montre la pertinence et la nécessité de plus en plus grande de cette évolution. L'exploitant agricole de demain doit apprendre à réfléchir en gestionnaire de patrimoine à long terme pour assoir la pérennité de son entreprise, en visant une croissance qualitative et non plus seulement quantitative. Sa virtuosité à utiliser à la fois réseaux de connaissances, technologiques, économiques et commerciaux, et à raisonner plus en obtention de marges qu'en seuls gains de productivité et de croissance du chiffre d'affaires va de pair avec cet engagement vers la qualité. C'est tout l'enjeu d'obtenir un meilleur revenu pour l'agriculteur. Cette évolution passe par un sens des responsabilités accru et s'apparente à la RSE qui se met en place dans un nombre toujours plus grand d'entreprises quel que soit le secteur économique que l'on considère.

Encore une fois, en terme de financement du volet formation de cette transition, les outils existent. Toute une palette de moyens sont mobilisables (VIVEA, FSE, ...) qu'il conviendrait peut-être de mieux articuler. Il s'agit plus d'un apprentissage de méthode pour mobiliser des savoirs au service de projets.

3.1.3. La question des investissements et de leur financement

Passer d'un modèle intensif, relativement simplifié et spécialisé basé sur une lutte contre les aléas biologiques et sanitaires de l'environnement fourni presque clef en main à l'exploitant, à des systèmes complexes, fondés sur la capacité de l'exploitant à intégrer dans son modèle de production des équilibres biologiques et sanitaires instables propres à son exploitation, n'est pas aisé.

Cette mutation demande nécessairement un temps d'adaptation et des investissements accrus en infrastructures, voire en personnels.

Avec une diversification des cultures et une gestion plus fine des ressources et des intrants, l'agriculteur peut être amené selon les techniques agroécologiques retenues à devoir recourir à plus de main d'œuvre et/ou de matériels, accroissement non nécessairement compensé par la baisse des charges liée à un usage moindre d'intrants ou à des économies de carburants liées à moins de passages dans les parcelles.

La massification de l'agroécologie nécessite donc de considérer les modalités d'accompagnement de ces investissements, le temps qu'une échelle écologique minimale d'efficacité⁸¹ soit atteinte. Les exemples de réussite rencontrés montrent que des dispositifs existent, publics et privés (incitations publiques aux investissements (PCAE) et à l'emploi, *crowdfunding*, fonds d'investissements, financements bancaires adossés ou non à des subventions publiques type PCAE ou à des fonds régionaux de garantie type Alter'NA en Nouvelle Aquitaine⁸² ...), mais sont confrontés à un manque

⁸¹ Vincent Ribier & Marcel Griffon – « Quelles politiques agricoles pour accompagner la transition vers l'agroécologie ? » - Demeter 2006 - « Une autre caractéristique des techniques agroécologiques est que celles-ci ne présentent pas d'économie [...]. Cependant, des problèmes d'échelle d'une autre nature se posent : utiliser des fonctionnalités écologiques revient à relier l'aire d'action d'une décision à l'unité d'espace qui correspond à la fonctionnalité que l'on gère ; retenir des eaux de pluie dans les sols d'une exploitation n'a de sens que si cela est pratiqué à l'échelle du micro-bassin versant ; de même, limiter les invasions biologiques par des obstacles naturels comme des haies suppose, pour être efficace, que cela soit fait à l'échelle du paysage local. Des actions individuelles non coordonnées à l'échelle des phénomènes écologiques n'auraient pas de sens. »

⁸² <http://regions-france.org/actualites/en-direct-des-regions/nouvelle-aquitaine-alterna-fonds-de-garantie-accelerer-transition-agricole/>

de visibilité d'ensemble. Le Plan de relance va être une nouvelle opportunité de financement de ces investissements à court terme. A l'issue de celui-ci, les missionnés sont d'avis qu'un état des lieux des dispositifs pérennes devrait être fait en soulignant les passerelles entre eux. Au même titre que la cartographie d'actions participant de l'AE, établir une cartographie de moyens de financements publics et privés permettrait de faciliter l'entrée dans la transition.

3.1.4. La couverture des baisses de résultats à court terme

Même si de nombreux travaux scientifiques ont pu maintenant montrer le bien-fondé des approches agroécologiques pour la fertilité des sols, les performances agronomiques, une meilleure résistance aux variations climatiques notamment au stress hydrique et une baisse des charges, il n'en demeure pas moins que le constat concret de ces bienfaits est tributaire du facteur temps, de la capacité de l'exploitation dans un milieu donné à être plus autonome et d'une échelle géographique minimale. De ce fait, nombre d'agriculteurs rencontrés font état de leurs craintes à se lancer dans une transition sans visibilité sur ses incidences, en particulier sur leurs rendements qui conditionnent majoritairement leur résultat économique.

Un dispositif d'accompagnement au changement est indispensable comme effet de levier du moins pour assurer l'impulsion de départ au-delà des seuls précurseurs :

- Les MAEC et les aides à la conversion pour l'agriculture biologique, qui compensent les surcoûts et manques à gagner par les agriculteurs qui s'engagent dans le développement de telles pratiques, font partie des outils intéressants mais ils pourraient être mieux utilisés. En effet, ces mesures ne sont pas utilisées par tous car elles apparaissent trop souvent inadaptées, inaccessibles à certains, nécessitant la constitution d'un dossier complexe pour une aide d'un montant insuffisamment attractif.
- La couverture des risques de baisse des résultats, inhérente à cette phase de démarrage, pourrait aussi être améliorée grâce un partage avec les autres maillons de la filière. Dans ce contexte, l'instauration de systèmes assurantiels favorisant la diversification et son débouché, voire en constituant une réserve assurancielle de transition aurait du sens. L'existence de débouchés identifiés et valorisés par un meilleur prix et *a fortiori* de contrats d'apport et de commercialisation sur une durée adéquate (pluriannuel) matérialisant un engagement dans le temps, ont un impact direct sur la propension à innover des acteurs et à investir pour ce faire.
- Le partage de risque entre les différents acteurs de l'amont et de l'aval ou de la distribution se matérialiserait alors par la mise en œuvre de stratégies partenariales. Celles-ci permettraient de sécuriser les pratiques innovantes et d'inciter l'agriculteur à entrer en transition.

Globalement, le schéma coopératif présente des atouts indéniables pour répondre à cette nécessaire implication de l'aval et constitue un levier fort de la transition. En témoigne l'initiative de la coopérative Even (35)⁸³ qui a décidé la création d'un fonds de responsabilité sociétale des entreprises permettant une distribution des résultats conditionnée aux pratiques vertueuses de ses adhérents notamment pour réduire leur empreinte environnementale, améliorer le bien-être animal et le bien-vivre des agriculteurs.

L'implication des autres formes d'entreprises de l'aval est motivée, lorsqu'elles existent, par leur RSE ou, comme Danone, par le souhait de devenir une entreprise à mission au sens de la loi Pacte, ce qui l'a conduit à financer des conversions de fermes en encourageant une « agriculture régénératrice ».

3.2. Le partage du risque logistique, industriel et commercial

Productions agricoles et alimentaires sont dans la réalité profondément imbriquées. Voilà pourquoi, il apparaît difficile d'envisager une transition de fond qui ne repose que sur le seul maillon de la production agricole. L'organisation des filières ne peut qu'en être affectée. En effet, les fonctions remplies par chacun des acteurs, de la production de matière première à la consommation d'un produit ou service fini, sont connectées, en interaction, et dépendantes de jeux d'acteurs et de normes partagées.

La concertation autour d'objectifs acceptables par chaque maillon et faisant sens pour eux, l'échange et la co-construction de schémas viables reposant sur la définition de nouvelles normes et pratiques sont indispensables à la réussite de la transition. Cette dernière repose en particulier sur l'acceptation de partager les risques logistiques, industriels et commerciaux et de lever des points de verrouillage aux changements de pratiques des agriculteurs. Dans ce contexte, l'implication des opérateurs de l'aval apparaît déterminante.

Quatre thématiques ont été identifiées comme étant les points principaux devant faire l'objet d'une mise en partage entre l'agriculteur et les autres maillons des filières.

3.2.1. La nécessité de l'existence de circuits et/ou d'outils d'aval dédiés permettant une traçabilité des produits issus de pratiques agroécologiques

Ce point est particulièrement important dans le secteur des grandes cultures. En effet, le développement de pratiques agroécologiques se traduit notamment par une diversification des cultures associée à une réduction des intrants : cultures associées, cultures intermédiaires, augmentation de la sole en oléo protéagineux en lien avec des rotations plus longues par exemple. Cette évolution peut générer des difficultés logistiques lors des phases de récolte, collecte et transformation, si les outils de l'aval ne se sont pas adaptés au même rythme. Ce même problème hypothèque d'ailleurs le développement des filières de produits issus de la certification environnementale.

Ainsi, un partage du risque et de la gestion de l'incertitude est souhaitable sous la forme d'une acceptation pour la filière aval à investir pour accompagner l'amont dans la transition, levant la crainte des agriculteurs d'une collecte de produits et de débouchés non assurés. Cela nécessite de nouveaux investissements, corrélés aux prévisions de répartition des surfaces en cultures, et demande une anticipation pour gérer les adaptations techniques et organisationnelles liées au tri des graines, à leur stockage, à leurs transformations et à leurs débouchés.

L'appel à projet du plan de relance post-covid pour favoriser l'autonomie et la résilience des industries agroalimentaire françaises devrait être de nature à favoriser ces évolutions. Il prévoit notamment une aide au financement d'investissements dans la création de nouvelles unités de production ou dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production ou les rendre plus productives et plus flexibles. Cette aide vise en particulier les activités de production de produits à base de nouvelles sources de protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale ou encore des activités de transformation et conservation de la viande de boucherie, des fruits et légumes, du blé, des poissons, crustacés et mollusques. En parallèle à ce plan, il pourrait être pertinent pour le MAA de revisiter les plans de filières, rédigés par les interprofessions.

3.2.2. La place et la mise en partage de l'innovation

La transition agroécologique n'est pas un retour aux modèles d'avant l'intensification de l'agriculture.

L'objectif de fonder une nouvelle agriculture socialement, environnementalement et économiquement performante, en phase avec les attentes de la population dans le domaine alimentaire et des produits bio-sourcés, interroge la capacité innovatrice de l'agriculteur et de l'ensemble des maillons de la filière.

Mais, comme le soulignent Duru, Fares et Theron⁸⁴ : « ... pour produire une profonde modernisation écologique de l'agriculture les innovations ne peuvent pas seulement être technologiques et techniques. Elles doivent aussi être sociales, économiques et institutionnelles. Elles ne peuvent pas, non plus, être pensées uniquement à l'échelle de la parcelle, du troupeau et de l'exploitation. Elles doivent l'être également au niveau des filières et des territoires de gestion des ressources naturelles. »

Les exemples rencontrés sur le terrain, quelle que soit la philosophie qui a guidé leur évolution et le fait qu'ils se situent en circuits court ou long, ont tous eu recours à des innovations techniques, technologiques et organisationnelles. Celles-ci se révèlent souvent essentielles en tant qu'outils d'aide à la décision et de management pour gérer la productivité, les risques, piloter les activités de production et de commercialisation des produits agricoles.

Les réseaux locaux d'innovation, les groupes de réflexion dans les coopératives, les groupes d'agriculteurs animés par certaines entreprises agroalimentaires ou des groupes de la distribution, souvent en collaboration avec des organismes de recherche, permettent de mettre en partage, et tester ces outils en jouant un rôle de catalyseur et d'incitateur. Cela crée un climat propice entraînant plus facilement le recours à ces innovations, en appréhendant mieux les risques des premiers usages. Ces derniers sont toutefois plus ou moins complexes à partager avec les autres maillons de la filière (aval et distribution), selon que l'exploitation est située dans une organisation de filière(s) courte ou longue.

4. Assurer une rémunération à terme (5 à 7 ans)

Les constats faits précédemment montrent que l'acceptation des contraintes et des coûts de la transition ne sont supportables que si l'agriculteur, et plus largement l'ensemble des maillons des filières, ont la possibilité de valoriser leurs nouvelles pratiques et leurs nouveaux systèmes, globalement plus vertueux, auprès de notre société afin d'en retirer un revenu plus juste et rémunérateur notamment pour l'agriculteur.

Toute création de valeur, et la rémunération qui en résulte, repose sur l'utilité que revêt le bien ou le service considéré pour la société dans son ensemble ou pour des consommateurs particuliers sur un marché donné. Encore faut-il que cette utilité soit visible ou qu'elle ait fait l'objet de communication tant informationnelle que commerciale (importance du marketing).

Il apparaît essentiel de faire-connaître les apports du bien ou service agroécologique pour satisfaire aux attentes du citoyen, d'un demandeur sur le marché (consommateur final ou intermédiaire) ou du gestionnaire de politique publique. Cela détermine, ainsi que vu précédemment, une part du consentement à payer pour ce bien ou service, du consommateur, de l'Etat ou de l'UE, et donc indirectement la rémunération du producteur.

Plus concrètement cela renvoie à la question de la visibilité et de lisibilité pour les citoyens et les consommateurs de cette évolution qu'ils réclament, et des messages valorisants qui lui sont

⁸⁴ Michel Duru, M'hand Fares et Olivier Théron – « Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires » - Cahier agricole, vol.23, n°2, mars-avril 2014
CGAAER n° 19070

associés.

4.1. Valeur marchande, perception de l'AE par le citoyen et identifiant

Aujourd'hui, la plupart des communications portent sur le concept d'AE et non sur des exploitations mettant en œuvre de telles pratiques. De ce fait, cette communication apparaît aux yeux des consommateurs plus souvent « incantatoire » que suivie d'effets, sauf pour les pratiques relevant le plus souvent de l'agriculture biologique.

Pourtant des exploitations, des entreprises, mettent en œuvre réellement des pratiques d'AE qui, même si elles sont plus ou moins complètes, sont autant de témoignages de réalisations concrètes. Quelques exemples : Daucy⁸⁵, Fermes d'avenir⁸⁶, Nataïls⁸⁷, Agrilogique⁸⁸, Bioplants. Au-delà de la communication sur le concept, améliorer la visibilité de ces expériences et de ces pratiques est donc un réel enjeu pour montrer que le monde agricole et alimentaire ne reste pas immobile.

Créer cette visibilité et la rendre lisible est également un élément indispensable pour créer de la valeur et ainsi, activer l'un des leviers fondamentaux, capable d'entraîner l'adhésion des acteurs économiques aux changements et de construire des orientations AE durables.

4.1.1. La nécessité d'une visibilité créatrice de valeur

Pour que l'AE soit rémunératrice, la confiance doit être restaurée entre le citoyen-consommateur et le monde agricole et alimentaire. Les attentes de la société du XXIème siècle, centrées autour de visées écologiques, attendent en réponse un ensemble de comportements pratiques et concrets du monde agricole et alimentaire.

Dans ce contexte, la visibilité à construire autour des pratiques AE déjà existantes et à venir devrait être à la fois politique, stratégique et commerciale :

- **Politique**, par la mise en place d'un discours clair sur des grandes lignes partagées pour conduire le changement, le timing retenu, les effets concrets attendus, les engagements respectifs des parties prenantes : Etat, Collectivités territoriales, acteurs économiques, dont les agriculteurs et leurs représentations.
- **Stratégique** : le secteur agricole et agroalimentaire, la distribution, intègrent de plus en plus l'AE comme fil conducteur de leur RSE. Il se développe d'ailleurs des RSE de filières : RSE élevage et viandes labellisées⁸⁹, vins, fruits et légumes⁹⁰, céréales⁹¹ mais aussi de *coopératives* telle que Coop Even⁹² qui assortie sa RSE d'une distribution du résultat aux adhérents en fonction de leurs pratiques vertueuses.
- **Commerciales**, par le recours des exploitations et des entreprises à des messages pragmatiques, éventuellement à apposer sur les produits issus de ces pratiques. Il s'agit de mettre l'accent sur le ou les points améliorés dans le cadre de l'évolution projetée. Ces points doivent être mesurables, et en conséquence contrôlables, pour montrer aux citoyens et consommateurs que leurs attentes sont prises en considération et qu'ils aient confiance dans

⁸⁵ https://www.daucy.fr/je-minforme/les-agricultures-par-daucy/lagro-ecologie/?gclid=Cj0KCCQjwqfz6BRD8ARIsAIXQCf2SjgvnkQHCMa7E04QCw6AGe0m21rhxcdUpxiDDZIQi6JT3DKcdcaAvc-EALw_wcB

⁸⁶ <https://fermesdavenir.org/fermes-davenir/pole-production>

⁸⁷ <https://www.popcorn.fr/nos-engagements/>

⁸⁸ <https://agrilogique.com/>

⁸⁹ <https://lemagcertification.afnor.org/blog/engage-rse-filiere-betail-viande-joue-durable/>

⁹⁰ <https://www.afnor.org/actualites/vins-et-fruits/>

⁹¹ http://www.intercereales.com/wp-content/uploads/2019/12/RSE-Filie%CC%80re-E_Thirouin.pdf

⁹² [Scoop 20200723](https://www.scoop20200723)

cette « promesse ». Sur de telles bases, une valorisation accrue pourrait être justifiée, au bénéfice des porteurs de ces pratiques, dont au premier chef l'agriculteur. En fonction de son consentement et de sa propension à payer le consommateur et / ou le contribuable, accepterait ainsi *a minima*, de participer à la prise en charge des coûts afférents à ces nouvelles pratiques génératrices d'effets positifs sur l'environnement, le bien-être animal et le volet sanitaire au sens large, voire, selon le bien considéré, d'aller jusqu'au paiement d'un « *bonus* motivant » au changement.

4.1.2. Qui pourrait assurer cette visibilité ?

Le faire savoir doit être conçu largement. La construction de cette visibilité devrait concerner chaque acteur économique, mais aussi les groupes collectifs portant des projets et les acteurs institutionnels : représentations professionnelles, chambre consulaires, administrations de l'Etat et administration territoriales, recherche-développement, ...

Certaines initiatives de communication sont déjà notables, mais elles sont plutôt l'apanage des acteurs économiques :

- AGRIAL a mis en place pour sa branche légumes une gamme sans résidus de pesticides dans un objectif clair de différenciation. Cette gamme résulte de pratiques AE mise en œuvre à travers la création d'un outil, « agrilogique »⁹³, favorisant la biodiversité, la restructuration des sols et la protection des plantes par des techniques alternatives aux produits phytosanitaires ;
- Les engagements de Loué qui ont notamment conduit à l'obtention du prix de l'innovation 2015 des Trophées de l'agroécologie décerné à la famille Drouin du GAEC de la Pie⁹⁴
- TERENA, d'Advitam, Fleury-Michon et Sodebo et leur engagement sociétal matérialisé à travers un engagement dans la « Note globale »⁹⁵, reposant sur différents critères dont un engagement à produire en prenant en compte les enjeux de bien-être animal, la rémunération des agriculteurs, l'origine et la traçabilité des produits, la réduction et des alternatives aux phytosanitaires, la protection et la restauration de l'environnement, du climat et de la biodiversité, ... ;
- La grande distribution et les grands groupes agroalimentaires. De manière assez générale, les hypermarchés investissent dans le Bio, l'écologie et l'éthique⁹⁶. Carrefour, Auchan ou Casino ouvrent de plus en plus à Paris et dans les grandes villes de province, de nouvelles sortes de magasins s'affichant bio ou plus éthiques, responsables, qui promeuvent le « manger sain » et la proximité. Christophe Manceau, directeur des études au cabinet Kantar Media explique cela par le fait que « *De plus en plus informés des dérives du secteur – sous-rémunération des agriculteurs, scandales sanitaires, maltraitance animale –, les consommateurs veulent reprendre le pouvoir et changer leurs habitudes d'achats alimentaires* ».⁹⁷ Des accords sont également passés entre GMS et IAA. Citons dans ce contexte l'initiative « soutenir une agriculture plus respectueuse de la planète et de la santé »

⁹³ <https://agrilogique.com/>

⁹⁴ <https://www.loue.fr/article/Mode-d-%c3%a9levage-durable/a121.aspx> ou <https://www.loue.fr/article/Troph%C3%A9e-de-l-Agro-%C3%89cologie-2015/a113.aspx>

⁹⁵ <https://www.terrena.fr/engagements/terrena-poursuit-son-engagement-societal-en-devenant-partenaire-fondateur-de-ferme-france/>

⁹⁶ <https://www.lineaires.com/la-distribution/leclerc-se-positionne-sur-l-agroecologie-52985>

⁹⁷ <https://www.leparisien.fr/week-end/bio-ecologie-ethique-les-hypermarches-se-transforment-26-01-2018-7520388.php>

d'Auchan et Danone⁹⁸, la communication sur l'AE de Leclerc et Carrefour⁹⁹.

Ces exemples ne constituent pas une liste exhaustive mais montrent bien que la communication se développe, majoritairement sur des messages marketing, reflétant une stratégie d'image, de marque ou d'enseigne, construisant éventuellement une nouvelle segmentation de marchés. De telles initiatives sont autant de leviers impulsant l'évolution à des échelles relativement conséquentes, si l'on considère le nombre d'agriculteurs liés à ces structures.

La communication des collectifs ou des acteurs institutionnels sur leurs actions reste par contre ténue. Or, cette dernière pourrait utilement diffuser des exemples de réussite et inciter ainsi à les multiplier.

4.1.3. Quels messages diffuser vers la société ?

L'efficacité d'un message est liée à son intelligibilité. Il repose sur sa lisibilité et sur sa cohérence. Au cas d'espèce, sans dénier la possibilité à chaque opérateur de valoriser ses efforts par un message propre, la question se pose d'un « minima commun » qui permettrait :

- De garantir au consommateur la véracité de ce message ;
- D'offrir aux opérateurs, une situation de concurrence loyale, en évitant une quelconque captation par l'un d'entre eux.

En l'absence d'une définition précise de l'AE, de la nécessaire multiplicité des pratiques en fonction des territoires et des filières, cela peut justifier l'établissement de lignes directrices à définir autour de quelques grandes thématiques partagées. La montée en puissance de l'AE ne pouvant s'envisager sans un étalement dans le temps, ces lignes devraient être périodiquement adaptables afin d'intégrer les progrès réalisés à chaque étape.

La définition de ces thématiques nécessite encore une fois une concertation régulière entre politique et action.

Une telle communication « socle, générique » pour faire-savoir serait en outre de nature à créer un argumentaire permettant d'expliquer le prix plus élevé des produits français en vertu de leurs qualités particulières, dont l'une porterait sur un respect accru de l'écologie et de l'environnement et justifierait le versement de PSE dans certains cas.

4.1.4. Faut-il un identifiant ?

Dès que l'on évoque le sujet de la distinction entre les produits, de la création ou de la reconnaissance d'une valeur, l'utilité d'un identifiant notamment sous forme de logo est une question récurrente en agriculture. Une réponse univoque ne va pas forcément de soi. Elle dépend des objectifs à satisfaire.

Si les motivations profondes des acteurs économiques pour aller vers une transition AE relèvent d'une démarche strictement commerciale, elles s'assimilent à la création d'une segmentation de marché de plus, en réponse à une demande sociétale forte. Dans ce schéma, un identifiant sous forme de logo peut être un visuel utile à la démarche.

Lorsque la motivation des acteurs économiques est soutenue par l'intérêt du politique répondant aux attentes des citoyens de modifier profondément les pratiques en s'inscrivant dans la logique des ODD, la segmentation s'efface devant une ambition plus stratégique et plus politique. Il s'agit de bâtir un nouveau « standard » de qualité pour l'ensemble des produits agricoles et alimentaires. Dans ce cas l'identifiant, à moins de s'assimiler à un logo de type « NF » en France, ne se justifie

⁹⁸ <http://pressroom.auchan.fr/images/neopressroom/324/cp-jesaisj-agis-07-1.pdf>

⁹⁹ <https://www.e-leclerc.com/catalogue/la-voix-des-champs/lagroecologie>

plus puisque la logique de cette démarche ne saurait être différenciante. Elle a vocation à devenir le standard à terme.

Finalement, en terme de valorisation, les précurseurs qui « essuient les plâtres », supportent les risques les plus importants. Ils ne peuvent les compenser à court terme, le temps de la montée en masse, que par une différenciation soit sur la base :

- de la création d'une rente « nouveauté » du produit ou du service, associée à un message *ad hoc* ;
- d'une association avec une autre segmentation (Cf. France stratégie qui montre que l'agriculture biologique intègre y compris les coûts de la transition AE).

Cette différenciation, assortie d'un effet positif pour le consommateur, doit donc être visible mais, hors les associations avec une autre segmentation telle que les signes de la qualité et de l'origine, elle devrait plutôt reposer sur des allégations, qui ont vocation à évoluer dans le temps en fonction de la progression de l'AE que sur un logo par essence plus pérenne.

Aujourd'hui, les deux visions cohabitent puisque l'AE intègre :

- Des démarches avec logos
 - ✓ Officiels :
 - Directement liées à une logique AE (HVE), labels OFB et PNR (les prairies fleuries et espace parc naturel)
 - Associant une logique AE à un autre message déjà reconnu comme différenciant (AB, LR, IGP, AOP). Ces Cahiers des charges intègrent en sus de leurs contraintes propres au signe revendiqué des éléments dans la logique AE, assortis ou non d'une allégation correspondante
 - ✓ Privés
- Des démarches, sans, logo plus ou moins avancées mais ayant recours à des allégations : Beef carbone- Boviwell – bas carbone – les « sans » (OGM, ...) – les « plus » (pâturage, plein-air, ...),

Dans tous les cas, il apparaît qu'il ne peut y avoir création de valeur que si la démarche et ses différents éléments constitutifs font l'objet en toute transparence d'une communication et d'un marketing adaptés.

4.2. Valeur sociétale, visibilité, rémunération publique ou indirectement publique

Même s'il existe un écart entre les souhaits des consommateurs-acteurs et la réalité de leur consommation, il n'en demeure pas moins que les attentes sociétales sont sur un trend se préoccupant de santé, valorisant un meilleur respect de l'environnement, de la biodiversité et de toute pratique AE allant en ce sens. Ces pratiques semblent donc revêtir une valeur sociétale allant au-delà d'une monétarisation sur un marché. Cette valeur pourrait être fondée sur la notion de bien public commun et assortie d'une rémunération publique ou indirectement publique, susceptible de fournir également une motivation au changement pour l'agriculteur et les autres maillons des filières. Elle s'assimilerait à une juste rémunération des nouvelles externalités positives créées.

4.2.1. Une valeur sociétale fondée sur la notion de bien commun

Si une valeur sociétale est reconnue à l'AE, elle ne peut reposer que sur l'existence d'un ou des biens communs publics. Est-ce le cas ? La réponse à cette question n'est pas neutre pour justifier les raisons qui conduiraient les pouvoirs publics à intervenir en vue d'assurer la durabilité du processus et les modalités de sa rémunération (au-delà de celle inhérente à un marché).

Quelques précisions sur la classification des biens : la caractérisation des biens s'effectue à partir de deux critères portant sur la caractérisation de leur usage : rival ou pas, exclusif ou pas. Selon Laurent Cordonnier¹⁰⁰, un bien commun public est désiré au même titre qu'un bien privé. Il répond donc à « *un appétit présent chez chacun pour un bien donné* », il est reconnu comme « *collectivement utile et désirable* » mais son usage est « rival », c'est-à-dire que les quantités consommées par une personne ne sont plus disponibles pour une autre. Le plus grand nombre pensant qu'il a une utilité générale parce qu'il constitue un bienfait pour tous, « *je n'imagine pas qu'on puisse m'en priver et qu'un autre puisse en être privé* » (non exclusion). C'est sur ces bases que se fait la distinction avec les biens privés et les biens collectifs publics.

En résumé :

	Exclusion d'usage	Rivalité d'usage
Bien public commun	non exclusion	rival
Bien public collectif	non exclusion	non rival
Bien privé	exclusion	rival

Le plus souvent, les biens collectifs ne peuvent faire l'objet d'une production marchande dans la mesure où leurs caractéristiques ne permettent pas de générer des profits, puisque tout un chacun peut y accéder sans payer. Par contre les biens communs, tels que certaines ressources naturelles, même s'ils sont accessibles à tous, peuvent être consommés par certaines catégories de personnes plus que par d'autres. Ils peuvent donc faire l'objet d'un marché et peuvent être surexploités au risque de leur disparition ou d'une dégradation. C'est par exemple le cas de la forêt, dont l'intérêt écologique profite à tous, mais dont la production de bois qui a une incidence sur cet intérêt est réservée à ses gestionnaires. Cette situation est appelée « la tragédie des biens communs » et peut justifier l'intervention des pouvoirs publics afin de la limiter, par exemple en encadrant l'utilisation de ces biens (quotas, interdictions, taxes d'usages, ...) et/ou en valorisant des pratiques qui préservent ce bien et l'entretiennent (bonus, incitations financières, ...).

De plus en plus les attentes de la société montrent que tout ce qui relève de l'écologie et d'une préservation de l'environnement entre dans cette catégorie. Citons la biodiversité, la préservation des espaces et des ressources naturelles, ... L'agroécologie permettrait donc l'expression d'une valeur sociétale accordée à ces biens communs en limitant ou supprimant les externalités négatives de certains modes de production intensifs, voire en générant des externalités positives ou plus positives. Ainsi, les produits agricoles et alimentaires pourraient faire l'objet d'une valorisation ou d'une dépréciation sur un marché, ou du fait d'une action des pouvoirs publics en fonction de leur mode de production plus ou moins vertueux. Encore faut-il que les pratiques concernées et leur évolution soient visibles.

¹⁰⁰ Laurent Cordonnier – « Eclairage sur la notion de biens communs » - <http://base.socioeco.org/docs/laurent-bc-v2.pdf>

4.2.2. La visibilité de l'AE en tant que bien commun et les rémunérations auxquelles elle peut être associée

Comme dans le point précédent (4.1.), l'existence d'un socle de communication harmonisé est également indispensable. Par contre, celui-ci a vocation à être plutôt d'ordre politique. Cette visibilité des apports de l'AE est indispensable pour justifier l'existence et l'intérêt d'un paiement public ou indirectement public au bénéfice des maillons vertueux des filières.

Deux exemples de rémunérations entreraient dans cette catégorie : les paiements pour services environnementaux (PSE) et les certificats carbone.

Les paiements pour services environnementaux (PSE) sont des instruments incitatifs. Ils offrent une rémunération en contrepartie de pratiques favorables à la préservation de l'environnement, définies dans des contrats qui peuvent impliquer des acteurs privés (propriétaires fonciers, entreprises, associations...) et des acteurs publics (État, collectivités territoriales...).

Les certificats carbone sont quant à eux négociables sur un marché mais ont aussi vocation à inciter à des pratiques vertueuses pour l'environnement en favorisant tout ce qui concourt à la séquestration de carbone dans le sol ou à une moindre émission de carbone par l'activité agricole. Une stratégie nationale, établie par le ministère de la transition écologique et solidaire, en lien avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de nombreux autres partenaires (I4CE, Ademe, Institut de l'élevage, CNIEL, CNPF, ONF, ONG, etc.), a permis l'adoption en 2019 d'un premier cadre de certification climatique volontaire, le Label bas-carbone, en France, pour atteindre les objectifs climatiques de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Notons que les filières de production agricole et alimentaires se sont très rapidement impliquées¹⁰¹. Concrètement, les exploitations peuvent être accompagnées financièrement dans leurs projets certifiés Label bas-carbone par les entreprises ou collectivités locales qui souhaitent compenser leurs émissions de CO2 grâce à des « crédits carbone ». Ce label permet aussi d'impliquer les parties prenantes d'un territoire dans la lutte contre le changement climatique à travers des projets collaboratifs. Ces projets peuvent être très variés mais leur point commun est de favoriser les investissements pour une économie française bas-carbone : capture de carbone dans le sol, préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de l'air et des aliments, ce qui peut se traduire par de l'agroforesterie, des plantations de haies, la préservation de prairies permanentes, l'installation de méthaniseurs, la réduction des intrants et l'implantation de légumineuses, la rénovation de bâtiments,

La mission conclut que selon la situation des opérateurs concernés sur un territoire, l'exploitant agricole doit pouvoir bénéficier de l'ensemble de ces rémunérations. Le marché seul ne peut assurer à court terme le levier indispensable à la massification. Un engagement des pouvoirs public et des organismes privés à travers des rémunérations publiques ou indirectement publiques constituerait un bon relais ou complément pour impulser le changement.

III – LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MASSIFICATION

« La profonde modernisation écologique de l'agriculture nécessite de mettre en œuvre à la fois des innovations agronomiques spécifiques aux composantes de la biodiversité locale (cultures, structure des paysages, faune et micro-organismes du sol, par exemple), et de nouveaux modes de coordination et d'apprentissage entre acteurs dans les filières et les territoires. Il s'agit d'un processus d'innovation combinant changements agronomiques, socio-économiques et

¹⁰¹ Les filières d'élevage avec : « Carbon agri » - <https://france-carbon-agri.fr/>
- « life beef carbon » - <http://idele.fr/reseaux-et-partenariats/life-beef-carbon.html>

institutionnels.»¹⁰²

La société, les acteurs économiques et financiers de l'amont et de l'aval de l'agriculture, les innovations technologiques et en matière de data sont là, permettant de concevoir une vision temporelle et territorialisée de l'agriculture et de la mettre en place progressivement. **Fait assez rare, les intérêts économiques et collectifs sont aujourd'hui alignés et de nature à permettre d'impulser un élan politique fort et partagé.**

1. Une indispensable cohérence à assurer aux termes de 5 à 7 ans entre les différentes politiques

Cette cohérence doit concerner tant les politiques nationales, régionales que communautaires relatives à l'agriculture et au commerce mais aussi aux IAA et plus largement à l'alimentation.

1.1. Au niveau national

Suivant Michel Crozier et Erhart Friedberg, le changement ne se décrète pas, il se partage. Il ne saurait y avoir de transition réelle sans accord minimum des forces en présence afin que leur mobilisation soit pleine et entière. C'est sur ces bases qu'une impulsion peut être construite, afin de créer un mouvement et une dynamique capable de dépasser les résistances et d'entraîner l'adhésion du plus grand nombre possible.

1.1.1. L'importance de favoriser les réseaux

Créer ou renforcer les conditions du dialogue et de l'échange met en avant l'importance des réseaux (conseil, recherche, professionnels, numérique, financiers et sociaux) pour accompagner les dynamiques de changement.

Ces réseaux se révèlent aujourd'hui des vecteurs importants et incontournables dans la structuration des filières, des marchés et plus globalement de notre société. En témoigne la mesure « structuration des filières » mise en place depuis 2018 par un appel à projet de FranceAgrimer, qui bénéficie dans le volet agricole du Plan de relance d'un budget accru.

L'organisation et la place des réseaux dans les dynamiques de changement doivent être considérées et réfléchies comme des leviers politiques et techniques : diffusion de concepts, de conseils, porteur de stratégie de développement intra et inter-filières et intra et inter-territoires, de structuration de flux de financements et d'échanges avec les autres composantes de la société, ...

Grâce aux interactions qu'ils favorisent, ils rapprochent en outre le monde agricole et alimentaire de la société. Ils contribuent à accroître la visibilité des activités agricoles et de leur réalité pour l'économie et la préservation des ressources des territoires sur lesquels elles sont ancrées.

Les conditions préalables à une montée en masse reposent sur la construction d'une vision territoriale, d'une marche visible vers l'AE qui embarque tous les acteurs socio-économiques, repose sur un partage des risques et soit rémunératrice à terme. L'accompagnement des dynamiques de changement impose aujourd'hui un recours accru au travail en réseaux (par opposition au travail en silos).

En matière de conseil, si le foisonnement de prestataires a, par le passé, permis une vulgarisation

¹⁰² Synthèse « Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires » – Michel Duru, Mhand Fares, Olivier Therond – Cahier Agricole, vol. 23, n°2, mars-avril 2014

des techniques auprès du plus grand nombre d'agriculteurs ; il apparaît que ce conseil doit rapidement évoluer vers des pratiques plus collaboratives, compatibles avec la nécessaire protection du secret industriel et commercial.

R1. Réseaux et conseils

*** Inciter à la mise en place et au développement de réseaux interactifs associant monde professionnel, recherche-développement, organismes de conseil et collectivités territoriales**

*** Faire évoluer le conseil vers des pratiques plus collaboratives :**

- en mutualisant et en coordonnant les prestations (éviter les doublons) ;
- en associant la totalité des acteurs susceptibles d'être concernés (du producteur au consommateur) ;
- en élargissant le spectre d'action du conseiller jusqu'au conseil systémique multi-performance ;
- en utilisant les nouvelles technologies (DATA, OAD, ...) pour coller aux contraintes territoriales les plus fines ;
- en élevant le niveau de compétence des conseillers, notamment par un recours accru à la formation continue du conseiller ;
- en conjuguant conseil collectif et conseil individuel stratégique.

1.1.2. La nécessité d'accepter une implication accrue de l'échelle territoriale tout en conservant un cadre national, gardien de la cohérence d'ensemble

La mise en œuvre d'une logique agroécologique nécessite une connaissance fine des atouts et contraintes de l'environnement technique, économique, social et politique de l'exploitation agricole et des filières avec lesquelles elle interagit sur un territoire donné.

Dans ce contexte, les missionnés sont convaincus que l'échelon régional est l'échelon le plus adapté pour appréhender les projets, même si ces derniers sont développés sur une échelle territoriale plus étroite (territoires agronomiques, climatiques et sociaux homogènes). En effet, le niveau régional apparaît le plus indiqué pour avoir une vision porteuse d'un projet économique, social et politique (méso-économique) pouvant faire un lien entre la vision au niveau de l'exploitation agricole (micro-économique) et la vision structurante des politiques nationale et européenne (macroéconomique).

Une massification réussie conduirait donc à se projeter dans une perspective d'aménagement de territoires agroécologiques de plus en plus élargis, en reconsidérant les relations Etat-Région pour ensuite mieux articuler stratégies régionales et stratégie nationale.

Aujourd'hui, les missionnés partagent avec la mission n° 19077 sur la déclinaison régionale du PAEF, le constat d'une difficulté pour les territoires régionaux à appréhender ce plan et ses différentes déclinaisons. En terme gouvernance, cela se traduit par un foisonnement d'instances régionales, censées assurer le suivi des divers plans et projets préjudiciable à une coordination efficace des efforts et des moyens mis en œuvre.

Une réflexion visant à simplifier la comitologie qui en est issue apparaît indispensable en privilégiant une seule instance stratégique regroupant l'ensemble des parties prenantes à la transition, de l'amont de l'agriculteur à son aval, en allant jusqu'à la distribution et aux consommateurs.

Une co-présidence Etat (Préfet-DRAAF) – Région de cette instance ainsi qu'une responsabilité partagée pourrait être étudiée, à l'instar de ce qui se passe dans certaines régions pour les Comités Régionaux de l'Alimentation (CRALIM), avec une animation technique clairement identifiée.

Cette instance pourrait avoir pour rôle opérationnel de décliner à l'échelle régionale, en fonction des spécificités de la région considérée, des lignes directrices nationales.

Il en résulterait ainsi :

- Une cohérence d'ensemble, même avec des déclinaisons territoriales différentes ;
- Une plus grande implication des différents acteurs, ainsi responsabilisés ;
- Une plus grande facilité à recueillir des données, notamment des indicateurs de résultats ;
- Une communication harmonisée, facilitée par des messages établis par brique à partir d'une démarche itérative alternant phases ascendantes (*bottom up*) et descendantes (*top down*) ;
- Une plus grande lisibilité pour le consommateur et donc les marchés, ce qui, de manière indirecte, pourrait contribuer à une meilleure négociation au profit des secteurs agricoles et alimentaires avec la distribution.

L'existence d'un cadre national permettrait d'offrir une cohérence d'ensemble, sur les aides octroyées par les Pouvoirs publics.

R2. Refonder le dialogue Etat-Région et les instances dans lesquelles il s'exprime pour favoriser l'émergence d'approches territoriales stratégiques, partagées entre acteurs locaux du développement économique et social, s'inscrivant dans des lignes directrices nationales.

1.2. Au niveau communautaire, la question de la concurrence et de la compétitivité

Comme la plupart des activités économiques, la chaîne agroalimentaire française s'inscrit dans un cadre réglementaire européen qui contribue à faire du marché intérieur de l'Union européenne un marché unique dans lequel les biens, les services, les capitaux et les personnes circulent librement et dans lequel la concurrence est recherchée avec la suppression de nombreux obstacles au commerce. En outre, cette chaîne agroalimentaire repose sur une politique agricole commune qui oriente et accompagne les évolutions souhaitées pour l'agriculture européenne.

Enfin, la concurrence avec les entreprises de pays non membres de l'UE s'exerce dans le cadre d'une politique commerciale commune décidée par les 27 pays membres de l'UE.

Ce cadre réglementaire étant donné, on comprend que la transition agroécologique de l'agriculture française soulève des questions de concurrence et de compétitivité non seulement au niveau national, mais aussi européen et extra européen.

Concernant le niveau européen, la pierre angulaire reste la PAC dont la négociation est en cours

pour la période 2021-2027. C'est un outil majeur si la France souhaite voir progresser la transition agroécologique au même rythme dans tous les pays membres et éviter de laisser des angles morts qui seraient utilisés par les pays les moins enclins au changement. Ainsi, l'enjeu de rendre obligatoire ou optionnel pour les pays membres la mise en place d'un éco-régime est bien réel quand on sait qu'il pourrait peser sur 20 % (position du Conseil) à 30% (position du Parlement européen) des aides directes versées aux agriculteurs. La présente mission n'a pas vocation à faire des recommandations sur cette négociation. Toutefois s'il venait à être envisagé que la programmation 2021-2027 de la PAC fasse l'objet d'une révision à mi-parcours pour s'assurer de sa conformité effective avec le Pacte Vert et avec la Stratégie de la ferme à la fourchette, alors la mission n° 19107 sur le parangonnage qui doit être terminée pour la fin de l'année pourra, elle, être amenée à faire des recommandations. A cette politique s'ajoutent notamment les règles relatives à l'étiquetage.

Concernant le niveau extra européen, il s'agit de faire valoir les attentes des consommateurs européens en matière de respect de systèmes de production plus vertueux dont doivent être issus les produits agro-alimentaires qui arrivent sur le marché unique européen. Comme cela a été fait avec l'interdiction de l'importation de bœuf aux hormones pour des motifs de santé publique, il convient de s'interroger sur les possibilités de traduire les attentes des consommateurs et des citoyens européens dans la politique commerciale de l'UE, à la fois lors de la négociation ou renégociation de ses accords bilatéraux et lors des négociations internationales à vocation multilatérale, à commencer par l'OMC. Sans attendre la remise du rapport de la mission n° 19107 sur le parangonnage, il convient de souligner que la situation semble évoluer à Bruxelles si l'on écoute l'audition du nouveau Commissaire au Commerce, monsieur Valdis Dombrovskis, devant le Parlement européen le 2 octobre dernier. En effet ce dernier a déclaré souhaiter "le lancement d'une initiative commerciale et climatique de l'OMC axée sur les produits verts", ajoutant que "le commerce aujourd'hui était bien plus que juste du commerce". Il a également indiqué avoir pour ambition de remodeler la future politique commerciale de l'UE afin de prendre en compte la durabilité.

R3. Assurer les conditions d'une concurrence loyale pour les produits issus de démarches agroécologiques sur le marché européen et, pour ce faire :

- ° Promouvoir les démarches agroécologiques en incitant les Etats-membres à rejoindre la position du Parlement européen qui veut réserver 30% des paiements directs aux mesures de l'ecorégime ;
- ° Proposer dans le règlement INCO un encadrement de mentions d'étiquetage des produits agroécologiques ;
- ° Proposer dans chaque accord de libre-échange négocié par l'UE avec les pays tiers une clause portant sur des critères de durabilité des produits importés.

2. Un engagement indispensable des Pouvoirs publics (Etat et Régions) et de l'UE pour amorcer et accompagner la transition

C'est la question de l'implication politique et des mesures d'accompagnement avec la nécessité que tout recours aux mesures incitatives devrait être simplifié, facilité et coordonné. Engagement politique global et non plus seulement en « silo »

On gagnerait à ce que la PAC donne des signaux plus clairs, ce qui pourrait poser la question de sa refondation à moyen terme.

2.1. Quel financement public de la transition en masse vers l'agroécologie ?

Pour fixer les ordres de grandeur, la mission suggère :

- d'une part, puisque chacun s'accorde à dire que l'agriculture biologique (AB) est une forme d'agroécologie, d'extrapoler ce que serait le coût pour les pouvoirs publics d'une mesure en faveur de l'agroécologie d'un montant similaire à celui de la mesure de soutien financier versé pour la conversion à l'AB ;
- d'autre part, d'extrapoler le coût des mesures MAEC système s'il concernait la majorité des exploitations.

2.1.1. Une extrapolation à 50% de la SAU des données AB coûterait 3,5 milliards euros

Pour la période 2015-2020, le montant des aides à la conversion, qui est versé pendant cinq ans, varie entre 44 euros/ha/an et 900 euros/ha/an en fonction du couvert végétal comme l'illustre le tableau suivant :

Catégories de couvert	Montant de l'aide à la conversion en euros/ha/an
Maraîchage et arboriculture + semences potagères et de betterave industrielle à partir de 2015	900
Cultures annuelles + semences de céréales, protéagineux et fourragères à partir de 2015	300
Cultures légumières de plein champ	450
Viticulture	350
Prairies associées à un atelier d'élevage	130
Landes, estives et parcours	44
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales : Lavande, lavandin, chardon marie, cumin, carvi, fenouil, psyllium, sauge sclarée	350
Autres plantes à parfum, aromatiques et médicinales	900

En terme de coût pour les pouvoirs Publics, il convient de souligner qu'en 2019 la France a versé à 19 663 bénéficiaires 191 millions d'euros au titre de l'aide à la conversion pour des engagements pris sur cinq ans et ayant débuté au plus tôt en 2017 et au plus tard en 2019. Les chiffres des surfaces en conversion en 2019 diffusés par l'Agence Bio (566 000 hectares) permettent de reconstituer 70% de cette dépense (140 meuros), la différence doit correspondre à des paiements reportés en 2019 de montants dus au titre des années antérieures.

En comparant avec les données d'utilisation de la SAU en 2019 fournies par GraphAgri¹⁰³, on peut calculer qu'en moyenne 8,3% de la SAU française est maintenant certifiée ou en conversion Bio. Ce pourcentage varie de 4,5% en céréales (voire zéro en betteraves industrielles) à 26% en cultures fruitières et 36% en cultures fourragères.

Si massifier l'agroécologie, signifie qu'au moins 50% de la SAU doit être concernée, alors, si on garde comme ordre de grandeur par hectare les montants versés pour une conversion à l'AB, un calcul grossier permet d'estimer à 3,5 milliards le montant d'aides qu'il faudrait y consacrer chaque année pendant cinq ans, dont 2,1 pour les seules grandes cultures.

2.1.2. Une extrapolation à 50% de la SAU des données MAEC coûterait 2,5 milliards euros

Si on reste dans les mesures du second pilier de la PAC, il convient de mentionner les MAEC systèmes (au nombre de quatre)¹⁰⁴, nouvelles mesures introduites en 2015 et répondant à une logique d'engagement global de l'exploitation. Les montants d'aides varient entre 50 et 900 euros /ha selon la région et le niveau d'exigence.

Le montant versé en 2019 à des agriculteurs ayant mis en œuvre une MAEC s'est élevé à 245 millions euros et a concerné 1,6 million hectares. Là aussi, si l'on envisageait de faire bénéficier la transition agroécologique d'une aide similaire et qu'on considère que 15 millions d'ha constitueraient une surface significative dans la transition, alors le montant de l'enveloppe budgétaire pour ce faire devrait être doté de 2,3 milliards d'euros.

2.1.3. Un besoin financier égal au minimum à l'enveloppe du paiement vert pour des exigences accrues

Pour mémoire et à titre de comparaison, rappelons qu'en 2018 les agriculteurs bénéficiaires de l'aide découplée de base PAC ont perçu en moyenne 115 euros / ha auxquels se sont ajoutés en moyenne 80 euros / ha au titre du paiement vert. Ces sommes peuvent s'ajouter aux aides spécifiques de l'AB.

De plus, pour fixer les ordres de grandeur, signalons qu'aujourd'hui l'enveloppe des aides que la France verse au titre du paiement vert s'élève à 2 milliards d'euros.

Ainsi, si la transition agroécologique doit bénéficier d'un soutien aussi incitatif que les actuelles aides MAEC ou que celles à la conversion AB, alors le montant de l'enveloppe à y consacrer serait plus élevé que celui de l'enveloppe utilisée pour le paiement vert.

S'ajouterait en outre à ce gap financier, un gap entre les pratiques agroécologiques et les trois pratiques exigées actuellement au titre du paiement vert (contribuer au maintien d'un ratio au niveau régional de prairies permanentes et ne pas retourner certaines prairies sensibles, avoir au moins trois cultures différentes sur ses terres arables, avoir au moins 5% de sa surface de terres arables en surfaces d'intérêt écologique).

En conclusion, la mission considère que sur un pas de 7 ans, correspondant à la durée de la prochaine programmation :

¹⁰³ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/SAANR_1#query/open/SAANR_1

¹⁰⁴ Systèmes d'exploitation herbagers et pastoraux individuels ; systèmes d'exploitation herbagers et pastoraux collectifs ; systèmes d'exploitation polyculture-élevage ; systèmes d'exploitation de grandes cultures.

- le contribuable peut difficilement payer la facture de la transition à l'agroécologie à hauteur de ce qu'il paye pour aider la conversion à l'AB et pour les mesures MAEC ;
- l'agriculteur ne comprendra pas qu'on attende de lui d'effectuer sans aide une transition à l'agroécologie alors qu'il reçoit des aides s'il respecte les trois critères du paiement vert ou les engagements propres aux MAEC et à l'AB ;
- il faudra donc à court terme identifier des mesures complémentaires et progressives pour accompagner cette transition à l'AE, en utilisant et articulant mieux les dispositifs mentionnés dans le rapport à la fois entre eux et, le cas échéant, avec des dispositifs plus globaux (PAT, etc) sur un pas de temps de la durée de la PAC ;
- Il faudra sans délai préparer la prochaine programmation, qui pourrait arriver plus rapidement dans le cadre d'une *mid term review* dont la Commission a le secret, surtout si elle estime que la PAC adoptée ne contribue pas suffisamment à l'atteinte des objectifs du Pacte Vert.

R4. Accompagner financièrement la transition :

- **Utiliser et mieux articuler les dispositifs existants (PAC, PSE, crédits carbone, structuration de filières, PAT, ...)** ;
- **Saisir l'opportunité de la réforme de la PAC et de la rédaction du PSN pour orienter les crédits de l'écorégime et les nombreuses mesures du second pilier vers un soutien de la transition, en priorisant les démarches de filières et de territoire.**

2.2. Les moments clés pour faire évoluer les pratiques

La massification de la transition AE ne sera possible et acceptée à l'échelle des exploitations agricoles que, **si elle « colle » à la réalité des cycles d'investissement d'une exploitation agricole...si l'objectif n'est pas « hors sol ».**

De ce point de vue, il est absolument nécessaire d'identifier ces moments clés de la vie d'une exploitation agricole, pour anticiper, très en amont ces fenêtres qui seront autant d'opportunités pour opérer des changements en profondeur vers une agriculture plus AE.

Cela implique tant une stratégie d'identification de ces « moments clés », que la construction d'une offre de conseil multifacette (systémique, stratégique, financier, commercial, agronomique, social ...) pour permettre de les appréhender comme autant d'opportunités, de défis à relever, par les agriculteurs. Les outils numériques et la gestion des données sont des outils d'aide à la décision (OAD) désormais disponibles pour accompagner ce type de conseil.

Ces « **moments clés** » de la vie d'une exploitation peuvent être classés en deux catégories et ils requièrent des réponses de nature différente en terme de conseil :

➤ Les « moments clés » qui sont impossibles à anticiper

On peut penser : aux accidents, maladies, parfois décès ou encore à des événements totalement imprévisibles comme des catastrophes naturelles ou climatiques, certaines épizooties nécessitant l'abattage complet d'un troupeau, ou encore la faillite d'un fournisseur ou d'un client.

Ces situations appellent à trouver des solutions urgentes à des problèmes immédiats. La réponse à ces crises aiguës ne passe que rarement par une ré-interrogation et une adaptation en profondeur des systèmes de production qui pourrait ouvrir le chemin vers des pratiques AE nouvelles.

➤ **Les « moments clés » qu'il est possible d'anticiper**

Citons à titre d'exemples, l'arrivée ou le départ d'un associé, la fin programmée d'un bail rural, la fin d'un contrat de livraison, la libération d'une exploitation mitoyenne de la sienne, l'implantation d'une entreprise ou d'une filière nouvelle, le caractère récurrent de certains aléas climatiques (sécheresse, gel tardif, accroissement de la pluviométrie hivernale). Le caractère quasi cyclique de certains marchés et de certaines productions qui permet de planifier les périodes de prix hauts ou bas peuvent aussi entrer dans cette catégorie.

Ces événements, ces aléas climatiques ou financiers qui deviennent la norme, peuvent être anticipés et constituent autant de moments privilégiés pour faire l'objet d'une démarche spécifique en matière de conseil. Leur gestion et leur anticipation créent des conditions favorables aux actions de formation et à l'établissement de plans prévisionnels stratégiques. En terme humain, ce sont des moments de réflexion sur l'outil et son management mais aussi sur le comportement de l'agriculteur dans la perspective de préserver ou améliorer la durée de vie et la valeur de cet outil.

Chacun de ces moments est donc un moment favorable pour se reposer la question de l'orientation de l'EA et de sa feuille de route la plus judicieuse en fonction de son environnement.

En terme de politique et d'actions à déployer, une attention particulière doit donc être portée à ces moments clés en établissant des actions dédiées d'accompagnement à la structuration des réflexions correspondantes, soit en lien avec les réseaux interactifs existants, soit en facilitant leur création.

Soulignons que l'agriculture française bénéficie d'atouts importants par le réseau public et privé de l'enseignement agricole, qui irrigue tous les territoires et est en règle générale bien intégré au niveau professionnel, mais aussi par des réseaux conseils certes bien développés, mais dont il serait utile qu'ils soient mieux interconnectés et moins concurrentiels pour améliorer leur efficacité. Ce constat pose notamment la question de la place pour le réseau public des chambres d'agriculture et, pour le réseau privé, des coopératives, eu égard aux forts effets de levier qu'elles peuvent générer sur le secteur agricole tant de l'amont que de l'aval.

Parce que les exploitations agricoles et les filières évoluent dans un contexte de plus en plus complexe et instable, il est indispensable que les structures, publiques, privées, professionnelles, dispensant du conseil s'adaptent pour identifier, très en amont, les moments propices aux changements dans les EA. Le travail de conseil qui intervient traditionnellement en réaction devra rapidement élargir son champ d'intervention vers d'avantage d'anticipation.

R5. Le travail de conseil doit élargir son champ d'intervention à l'anticipation du changement, pour accompagner les exploitations agricoles vers la transition agroécologique aux différents moments clés de leur vie.

2.3. La réussite de la transition AE repose sur un discours politique clair et constant

C'est désormais un lieu commun de le dire, « le changement ne se décrète pas, il s'anticipe, se prépare, s'accompagne ». Quels que soient les secteurs d'activité, les grandes transitions s'opèrent, harmonieusement, seulement lorsque « toutes les planètes sont alignées ».

Concernant la perspective d'une massification des pratiques et des systèmes agroécologiques, nous avons acquis la conviction lors de nos investigations que la majeure partie des éléments est aujourd'hui réunie, ou en passe de l'être, pour atteindre cet objectif dans un pas de temps compris entre 5 à 7 ans :

- Les organisations professionnelles agricoles (Chambres, syndicats) ne remettent plus en cause la nécessité de cette transition AE, ni ses fondements. Elles en acceptent tant le principe que la dénomination ;
- Les référentiels techniques de l'AE, bien que perfectibles et difficiles à mobiliser, sont disponibles ;
- Les structures de développement et de vulgarisation sont en passe d'intégrer la nécessité d'adapter le conseil aux agriculteurs aux impératifs de la transition AE ;
- Les outils de recherche (INRAE, ACTA, IRSTEA) sont tournés vers cet objectif ;
- Les expériences et les exemples de transitions AE réussies sont multiples et présents sur tout le territoire ;
- Les filières, les acteurs de la transformation et de la distribution, sont de plus en plus nombreux à s'engager en considérant que cette transition AE est une opportunité sur le plan économique ;
- Les attentes sociétales convergent pour plébisciter la transition AE ;
- Le consentement à payer « un peu plus » d'une partie des consommateurs peut s'illustrer au travers de nombreux exemples ;
- La crise du COVID 19 a replacé durablement les préoccupations alimentaires au centre des préoccupations de nos concitoyens ;
- Les échelons institutionnels locaux (Régions, EPCI, communes) sont nombreux à revendiquer des compétences élargies et des moyens financiers, pour accompagner les initiatives naissantes en matière d'AE ;
- La nouvelle PAC qui est en phase de construction, constitue un formidable levier d'accompagnement financier et de garantie d'une concurrence saine et loyale entre les agriculteurs des Etats membres.

Mais, malgré tous ces éléments de contexte favorables, la transition AE demeure un puzzle délicat à assembler à l'échelle d'un pays comme la France. Pour la plupart des acteurs institutionnels rencontrés, l'AE est une réalité de plus en plus tangible qui se traduit, ou se traduira à court et moyen termes, par une création de valeur ajoutée.

Il demeure toutefois un doute à l'issue de ce travail d'investigation sur l'approche de cette réalité par l'agriculteur « moyen ». Le travail effectué ne permettra pas de lever cette dernière hypothèque tant ces agriculteurs ont été durement éprouvés par l'addition des crises et, pour beaucoup, ont perdu confiance.

Seule une stabilité du discours politique porté au plus haut niveau, et une continuité de l'action publique, permettra de restaurer cette confiance auprès des agriculteurs.

Cette stabilité du discours politique est le ciment dont les briques de l'agroécologie ont besoin pour s'agréger. Ce ciment, fourni par l'Etat, ne remplira pleinement sa fonction que si les politiques publiques d'accompagnement à la transition agroécologique ne se traduisent pas par la création de nouveaux carcans réglementaires propres à la France, sont faciles d'accès et ne sont pas de nature à créer une distorsion de concurrence préjudiciable, en raison de mesures plus exigeantes mais non valorisables sur les marchés.

Le principe de la nécessité d'une transition AE est désormais partagé par l'ensemble des acteurs agricoles, des relais d'opinion et des OPA. Si le partage de cet objectif est aujourd'hui tangible, il convient toutefois de s'interroger sur l'énergie qu'il a fallu déployer pour y parvenir depuis le Grenelle de l'environnement pendant plus de 10 ans. Dans ce contexte, les conditions préalables à une montée en masse nécessitent maintenant un portage politique constant.

R6. Assurer un portage politique national et régional, clair et constant, pour impulser des constructions territoriales agroécologiques reposant sur un partage des risques, rémunératrices à terme et embarquant tous les acteurs socio-économiques.

CONCLUSION

La préoccupation de la société française vis-à-vis du changement climatique et des actions à engager pour l'atténuer et s'y adapter a commencé avant le Grenelle de l'environnement de 2007 et n'a cessé de prendre de l'ampleur ces dernières années. Dans ce contexte, le concept de transition écologique s'est peu à peu imposé à la fois dans le discours social et dans le discours politique. La preuve la plus récente en est que le plan « France Relance », présenté le 3 septembre dernier par le Premier ministre, vise avec sa dotation de 100 milliards d'euros, à la refondation économique, sociale et écologique du pays.

Dans le domaine agricole, le vocable « transition agroécologique », entré avec quelques remous dans le Code rural et de la pêche maritime en 2014, ne fait aujourd'hui plus débat. Ainsi, que ce soit dans la communication de janvier 2020 de la présidente de la FNSEA¹⁰⁵ (donc avant la crise Covid-19), à l'occasion du débat national sur l'avenir de l'agriculture, lancé le 23 février 2020 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et toujours en cours, ou encore plus récemment dans la déclinaison du volet agricole du plan « Relance France », le terme est bien là.

On notera toutefois que le concept a évolué, dans la mesure où il n'est plus une finalité en soi ; il est désormais perçu comme un outil, un moyen, pour aller des systèmes de production agricole « conventionnels » relativement standardisés sur tous les territoires vers des systèmes de production non seulement plus autonomes et plus résilients mais aussi plus complexes et inscrits dans un jeu de contraintes et d'opportunités propre à chaque territoire agricole.

Ce que la mission a constaté sur le terrain et lors d'interviews, c'est que l'agroécologie est une réalité à bas bruit dans les campagnes. Mais il s'agit d'une réalité « en taches de léopard », au gré des engagements individuels d'agriculteurs et d'entreprises (coopératives, négoce, IAA, distribution) situées à leur aval. Le savoir-faire existe mais exige l'acquisition de nombreuses références locales car le modèle « *one size fits all* » ne fonctionne pas en agroécologie. Ce savoir-faire et surtout l'acquisition de références tendent à devenir un enjeu concurrentiel qui contribue à la faiblesse du faire-savoir¹⁰⁶. Enfin, à l'unisson des conclusions de la mission CGAAER n° 19077¹⁰⁷, les missionnés notent que l'action des pouvoirs publics en régions, qui devait à partir de 2012 se traduire par une déclinaison des dix plans spécifiques, s'est essouffée et ne propose pas aujourd'hui une stratégie volontariste pour aller vers une massification.

Pourtant, en s'appuyant sur une relation « Etat – Régions » refondée, avec des lignes de partage clarifiées et différenciées, il existe pour les représentants politiques une occasion unique actuellement de jouer leur rôle de catalyseur dans ce processus d'adaptation de l'agriculture française au changement climatique et de contribution à son atténuation. La refondation des relations au sein du couple « Etat – Régions », combinée à la réforme de la PAC et la rédaction du PSN, sont une opportunité à saisir en orientant les crédits de l'écorégime et ceux de nombreuses mesures du second pilier vers les agriculteurs qui s'engagent dans cette transition et s'inscrivent dans des démarches de filières et de territoire.

Ainsi, la demande pour des modes de production plus respectueux de l'environnement et plus durables, est une réalité exprimée par une part importante des consommateurs, prêt à privilégier ces produits dans son acte d'achat. Les distributeurs et les industriels ne s'y trompent pas et voient

¹⁰⁵ <https://www.fnsea.fr/actualit%C3%A9s/agriculture-2020-des-r-davenir/>

¹⁰⁶ Mission CGAAER n° 19082 Kholler/Vissac/ Charles

¹⁰⁷ Mission CGAAER n 19077 Geneviève JOURDIER – Philippe ALLIMANT – José RUIZ

dans cette demande des opportunités d'affaires, à laquelle ils répondent par de nombreuses démarches, essentiellement sous forme d'allégations qui se traduisent par autant de cahiers des charges pour leurs fournisseurs agriculteurs. La demande de modes de production plus respectueux de l'environnement est aussi plus globalement exprimée par la société. Elle se traduit dans les propositions de rémunération sous forme de divers contrats que font aux agriculteurs des représentants de la société, publics comme privés, en échange de services environnementaux et sociétaux précis. A titre d'exemple on citera les PSE, les PAT, les crédits CO₂, les exigences des contrats d'approvisionnement de la restauration collective locale.

Du côté de l'offre, la production agricole, la recherche, les instituts techniques et un nombre croissant d'agriculteurs sont convaincus que les systèmes de production doivent évoluer ne serait-ce que pour s'adapter au changement climatique.

Ce dialogue offre – demande s'inscrit au niveau européen dans un contexte porté par le Plan vert de la nouvelle Commission et qui se traduit par diverses *stratégies* déclinées en textes réglementaires. Ces derniers ne manqueront pas de se traduire par des exigences accrues sur les entreprises en termes de réduction de leurs émissions de CO₂. On pense par exemple à la loi Climat adoptée en octobre par le Parlement européen et qui sera examinée par le Conseil en décembre.

Enfin, plus largement l'exigence sociétale fait émerger des modalités de financement des entreprises et des institutions publiques¹⁰⁸ qui exigent des emprunteurs le respect de divers critères de durabilité de l'investissement projeté.

Au risque de se répéter les missionnés sont convaincus qu'il existe actuellement une occasion unique pour les représentants politiques de jouer leur rôle de catalyseur dans ce processus d'adaptation de l'agriculture française au changement climatique et de contribution à son atténuation.

¹⁰⁸ Le 16 septembre 2020 dans son discours sur l'état de l'Union (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_20_1655) la présidente de la Commission s'est donnée pour objectif de financer 30% du programme de relance européen par 225 milliards d' « obligations vertes »

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le 31 MAI 2019

La Directrice de Cabinet
du Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

à
Monsieur le Vice-Président du
Conseil Général de l'Alimentation, de
l'Agriculture et des Espaces Ruraux
(CGAAER)

N/Réf : CI 816507

V/Réf :

Objet : Lettre de mission relative aux déterminants de la prise de décision par l'exploitant agricole d'une transition vers l'agro-écologie.

PJ :

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 permet la mise en œuvre concrète de l'agro-écologie dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles.

Sont encouragées les pratiques et les systèmes de culture agro-écologiques innovants, notamment l'agriculture biologique, et s'inscrivant dans une démarche d'amélioration de la situation économique et sociale des exploitants et des salariés.

Les exploitants agricoles sont ainsi amenés à des choix stratégiques de pratiques et de systèmes de cultures qui s'inscrivent en rupture avec la conduite antérieure de leurs exploitations. Près de trois quarts des agriculteurs déclarent s'être engagés dans une telle démarche, selon le sondage BVA réalisé début 2018 à la demande de la Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises (DGPE).

Les motivations de leur engagement, l'ampleur des transitions à conduire, les difficultés éventuelles rencontrées, ainsi que les conséquences positives potentielles méritent d'être mieux cernées, de manière à favoriser la généralisation de la transition d'une part, sa pérennisation d'autre part.

.../...

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP - Tél : 01 49 55 49 55

Je souhaite donc que le CGAAER engage une mission d'identification des déterminants de la prise de décision par l'exploitant agricole d'une transition vers l'agro-écologie, et qu'elle procède à une expertise fine des facteurs favorisant cette transition, qu'il s'agisse de facteurs externes (environnement professionnel, attentes sociétales...) ou internes (conviction personnelle du chef d'exploitation, aversion au risque, calcul économique...).

En première analyse, il semble que la décision d'adopter des pratiques agro-écologiques peut résulter de la prise en compte de facteurs de différentes natures :

- la comparaison par l'exploitant des performances relatives des systèmes agro-écologiques versus des systèmes traditionnels ;
- des facteurs organisationnels et institutionnels : organisation des filières conditionnant la diversification de la production, disponibilités des réseaux de connaissance et d'information ;
- l'environnement personnel et professionnel de l'exploitant : valeurs professionnelles, regard des voisins, engagement personnel.

L'analyse pourra reposer dans un premier temps sur un travail d'exploration documentaire des travaux de différentes disciplines (économie, sociologie, psychologie...) déjà conduits sur ce sujet, au-delà d'éléments déjà identifiés comme des verrous dans le rapport rendu début 2013 par Madame Marion GUILLOU sur les conditions techniques d'un passage à l'agro-écologie.

La mission rencontrera les Organisations Professionnelles nationales et locales, et recueillera dans un certain nombre de territoires et pour quelques filières (céréales, lait, arboriculture, viticulture...) les témoignages d'exploitants agricoles ou de groupes d'agriculteurs (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental, réseau DEPHY, groupes 30 000) ayant conduit une démarche exemplaire.

La mission caractérisera les situations dans lesquelles la décision d'adopter des pratiques agro-écologiques est plutôt déterminée par des facteurs individuels, organisationnels.

Elle s'attachera à examiner les données disponibles en termes de performance économique, environnementale et sociale d'exploitations reconnues pour leurs pratiques agro-écologiques et illustrera ces données avec la comparaison de quelques systèmes agro-écologiques.

Elle établira un document de cadrage que vous soumettrez à ma validation, avant d'engager ces investigations, en lien avec les services de la DGPE.

Elle rendra ses conclusions au premier semestre 2020.



Isabelle CHMITELIN

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Personnes rencontrées en amont du lancement de la mission

Pierre SCHWARTZ	Sous-Directeur MAA – DGPE – SDPE
Aline Boy	Chargée de mission agroécologie MAA-DGPE-SDPE
Bruno FERREIRA	Directeur général DGAL
Christine AVELIN	Directrice générale FranceAgriMer
Jacques ANDRIEU	Responsable de la Mission Filières - FranceAgriMer
Philippe MAUGUIN	Président de l'INRAE
Xavier REBOUD	Directeur de recherche INRAE
Thierry CAQUET	Directeur scientifique environnement INRAE
Marion GUILLOU	Présidente d'AGREENIUM
Louis CHEVASSUS-AU-LOUIS	Président Association Humanité et Biodiversité

Personnes rencontrées lors des déplacements en régions, Pays de la Loire, Bretagne et Centre Val de Loire

Déplacement en région Pays de la Loire du 27 au 29 janvier 2020		
Arnaud MILLEMANN	DRAAF Pays de la Loire	Directeur adjoint et chef du SREFOB
Hervé BRIAND	DRAAF Pays de la Loire	Directeur adjoint
Tony DEMEURANT	DRAAF Pays de la Loire	Chargé de mission Agro-écologie et installation
Mélanie SORIN	DRAAF Pays de la Loir	SREFOB
Patrice MILLON	DRAAF Pays de la Loire	SREAF / Mission PAC
Marie SUIRE	DRAAF Pays de la Loire	SREAF / Développement agricole - Formation - Foncier
Léna LEDUCQ	DRAAF Pays de la Loire	SRFD
Céline BOUEY	DRAAF Pays de la Loire	SREFOB
Jean-Pierre COUTARD	DRAAF Pays de la Loire	SRISE / Pôle synthèses et valorisation des données
Caroline RENOULT	DRAAF Pays de la Loire	SREAF / Pôle politiques agricoles transversales
Jean-Noël CASANOVE de	DRAAF Pays de la Loire	Chef du SRAL

Gaëlle BOUCHON	DRAAF Pays de la Loire	SRAL / Pôle alimentation
Hervé JOCAILLE	DRAAF Pays de la Loire	SREFOB / Mission Ecophyto
Patricia BOSSARD	DRAAF Pays de la Loire	Cheffe du SREAF
Philippe NÉNON	DRAAF Pays de la Loire	Chef du SRFD
Samuel RETIÈRE	GIEE CUMA des Volontaires à Petit-Mars (Loire-Atlantique)	Président du GIEE
Laurence GUILLEMINE	Communauté de communes d'Erdre et Gesvres	Vice-présidente déléguée à l'action foncière et à l'agriculture
Rachel VIROLE	Communauté de communes d'Erdre et Gesvres	Chargée de mission agriculture et alimentation
Jacques GAUTIER	Communauté de communes d'Erdre et Gesvres	Membre du groupe transition alimentaire et agricole du conseil de développement
Dominique MICHENOT	Communauté de communes d'Erdre et Gesvres	Membre du groupe transition alimentaire et agricole du conseil de développement
Olivier BICHOT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Chargé d'interventions
Antoine HERZOG	Conseil régional des Pays de la Loire	Chef de pôle agriculture et agroécologie
Géraldine DUPÉ	Conseil régional des Pays de la Loire	
Jean-François BLOT	ADEME	Chargé de mission environnement
Jean-Marie GABILLAUD	CAVAC	1 ^{er} Vice-président
Jacques BOURGEOIS	CAVAC	Directeur général
Loïc GUITTON	CAVAC	Directeur des productions végétales spécialisées
Simon JUCHAULT	CAVAC	Directeur agroenvironnemental et digital

Jean-Luc LESPINAS	CAVAC	Responsable du service agronomie
Didier PLAIRE	CAVAC	Agriculteur et trésorier
Thierry RATTIER	CAVAC	Animateur
Daniel GREINER	Lycée Nature à La Roche sur Yon	Directeur
Pascal DANIEL	Lycée Nature à la Riche sur Yon	Directeur de l'exploitation agricole
Sébastien SCHWAB	GAEC Ursule en Vendée GIEE GRAPEA	Agriculteur Membre du GIEE Secrétaire du GRAPEA
Jacky BERLAND	APAD Centre Atlantique	Président
Laurent DAIRIEN	GIEE	Agriculteur
Philippe CHUPIN	APAD Centre Atlantique	Agriculteur
Denis LAIZÉ	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire	Président de la commission Végétal
Pascal BOUCAULT	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire	Directeur du service Végétal
Janick HUET	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire	Chef de service Innovation, projets et programmes
Aline VANDEWALLE	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire	Chargée de mission Innovation, projets et programmes
Richard LANDELLE	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire	Chef de service
Ivan LECLERC	Coop de France Ouest Terrena Nord Loire	Président-adjoint Président
Lionel MAGNIN	FRCIVAM Pays de la Loire	Directeur
Stéphane DIARD	FRCUMA Ouest	Vice-président/trésorier
Marie BAUDOUIIN	ARDEAR Pays de la Loire	
Dominique LEBRETON	ARDEAR Pays de la Loire	Président

Patrick LEMARIÉ	CAB Pays de la Loire	Chargé de mission Développement de la bio
Jean LEMOINE	DDTM de la Loire- Atlantique	Chargé de projets
Bertrand MINAUD	DDTM de la Loire-Atlantique	Chargé de mission
Bruno CAPDEVILLE	DDT du Maine-et- Loire	Chef du service d'économie agricole
Judith DÉTOURBE	DDT de la Mayenne	Cheffe du service économie et agriculture durable
Thomas COLLÉAUX	DDT de la Sarthe	Chef du service économie agricole
Nadine TURPIN	DDT de la Sarthe	Cheffe de l'unité PAC
Michaël ZANDITÉNAS	DDTM de la Vendée	Chef du service agriculture
Déplacement en région Bretagne les 10 et 11 février 2020		
François GEAY	DRAAF de Bretagne	Directeur adjoint
Didier MAROY	DRAAF de Bretagne	Chef du SREFAA et référent agroécologie
Jean-Michel PRÉΔII	DRAAF de Bretagne	Chef du SRAFOB
Sophie LECHEVESTRIER	DRAAF de Bretagne	Chargée de mission au SRAFOB
Philippe FONDRILLON	DRAAF de Bretagne	Adjoint au chef du SRAL
Participation à la présentation de 4 GIEE à la Chambre d'agriculture de Bretagne sous la présidence de Loïc GUINES, président de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine		
Florence FERNANDEZ	DRAAF de Bretagne	Chargée de mission Ecophyto
Jean-Marie JACQ	Conseil régional de Bretagne	Chef du service agriculture
Gérald HUET	EPLEFPA Théodore-Monot au Rheu (35)	Directeur d'exploitation agricole
Éric PLAZE	DRAAF de Bretagne	Chargé de mission au SRFD

Xavier COSNARD	Maisons familiales de Bretagne	Directeur
Ludovic BEAUDOUX	Lycée horticole dans le Morbihan	Enseignant
Jean-François OLIVIER	Maison familiale rurale de Fougères	Chargé de développement
Patrice SAUVAGE	Lycée ISSAT à Redon (35)	Directeur adjoint
Michel STOIIMROFF	DRAAF de Bretagne	Directeur régional
Yannick LE BARS	Chambre d'agriculture de Bretagne	Membre de la chambre
Patrice LE PENHUIZIC	Chambre d'agriculture de Bretagne	Responsable de la commission agriculture biologique à la chambre
Emmanuelle BOSCHER	Chambre d'agriculture de Bretagne	Cheffe de service agronomie – productions végétales
Jean-Yves PORHIEL	Chambre d'agriculture de Bretagne	Chargé de mission agroécologie et nouvelles technologies en productions herbivores
Éric TOUZARD	FRGEDA de Bretagne	Président
Marie-Angelina PICHÉREAU	FRGEDA de Bretagne	Animatrice
Sandra DELAUNAY	FRGEDA de Bretagne	Coordonnatrice
Adrien BOULET	TRAME	Délégué régional Bretagne et chef de projet agro-écologie
Déplacement en région Centre-Val de Loire du 4 au 6 mars 2020		
Bruno LOCQUEVILLE	DRAAF Centre-Val de Loire	Directeur
Christine GIBRAT	DRAAF Centre-Val de Loire	Directrice adjointe
Frédéric MICHEL	DRAAF Centre-Val de Loire	Directeur adjoint

Lena DENIAUD	DRAAF Centre-Val de Loire	Cheffe du SREAR
Isabelle FINDINIER	DRAAF Centre-Val de Loire	Cheffe du SRAL
Gaëtan BUISSON	DRAAF Centre-Val de Loire	Chef du SRISE
Sylvain THIBAUT	DRAAF Centre-Val de Loire	Chef de pôle au SRFD
Philippe NOYAU	Chambre régionale d'agriculture	Président
Henri FREMONT	Chambre d'agriculture Indre et Loire	Président
Jean-Noël RIFFIFI	OFB	Directeur régional
Samuel SEMPE	OFB	Directeur adjoint
Emmanuel VASSENEIX	Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel	Directeur
Philippe LESSEURE	Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel	Directeur filières
Pierre GENET	EPL Tours Fondette	Directeur
Lydie CARLIER	EPL Tours Fondette	Adjointe FIS
Mouna KOUIDHI	EPL Tours Fondette	Adjointe FCPA
Anne-Lise LAPOUGE	EPL Tours Fondette DEA Viti	Directrice
Stéphane BARMOY	EPL Tours Fondette DEA Elevage	Directeur
Xavier BINET	EPL Tours Fondette CFA Chinon	Responsable
Lucille CHAUSSARD	EPL Tours Fondette CFA Chinon	Enseignante
Yveline GOANEC	EPL Tours Fondette	Enseignante
Christelle ΔΙ ΟΝΖΕ ΔΙ Ι	EPL Tours Fondette	Enseignante
Éric MARINIER	EPL Tours Fondette	Enseignant
Audrey ΔΕΡΟΝΝΕΙ	EPL Tours Fondette	Chef de projet
Xavier ROUSSET	DDT Indre et Loire	Directeur adjoint

Emmanuelle RENAUD	Chambre d'agriculture Indre et Loire	Vice-Présidente
Camille BILLION	DRAAF Centre-Val de Loire	Chef de pôle au SRAL
Hervé DENIS	Cave de Montlouis-sur-Loire	Président
Frédéric MOURAULT	Cave de Montlouis-sur-Loire	Viticulteur
Didier AVENT	Association TERRA VITIS	Vice-Président
Adeline BOULFRAY	Chambre d'agriculture Indre et Loire	Animatrice
Cyril DERIEUX	GIEE ADEAR semences paysannes	Agriculteur
Catherine GIBAUD	DREAL Centre-Val de Loire	Cheffe de service Eau et Biodiversité
Sandrine CLEMENT	Conseil régional Centre-Val de Loire	Cheffe de service Agriculture
Martin GUTTON	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Directeur général
Sandrine REVERCHON-	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Directrice des politiques d'intervention
François GIBON	Société NACA Négoce	Directeur
François BARRET	Comité Régional des Céréales	Président
Jérémie BOUQUET	SGAR Centre-Val de Loire	Adjoint
Céline MONTAURIOL	Coop AXEREAL	Cheffe du service Innovation

Personnes auditionnées

Philippe BOULLET	Directeur du pôle Performances et Perspectives - CER France
Véronique LUCAS	Doctorante AgroParisTech
Olivier de SCHUTTER	Président - IPES-Food
Nick JACOBS	Directeur - IPES-Food
Alain PETEERS	Président d'Agroecology Europe (AEEU)
Mella FREWEN	Directrice générale de Food Drink Europe
Françoise PETTER	Directrice générale - OIPP (Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes)
Nicolas GIROD	Porte-parole de la Confédération Paysanne
Véronique MARCHESSEAU	Secrétaire générale de la confédération paysanne
Hélène AUSSIGNAC	Chargée de mission – ARF
Jean-David ABEL	Vice-président FNE
Cécile CLAVEIROLE	FNE
Jean-Marc BOURNIGAL	Directeur général de l'AGPB
Sébastien WINDSOR	Président APCA
Philippe NOYAU	Vice-président APCA
François OMNES	OFB
Jean-Paul BORDES	Directeur général de l'ACTA
Jérémie WAINSTAIN	Directeur général « the green data »
Yves de la FOUCHARDIERE	Directeur général « fermiers de LOUE »
Antoine de ZUTTER	Entreprise SOUFFLET- Directeur commercial
Laurence le MARCHAND	Entreprise SOUFFLET - Directrice RSE
Hervé LAPIE	Vice-Président de la FNSEA
Samuel VANDAELE	JA (jeunes agriculteurs)
Eric BRUA	Directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNR)
France DRUGMANT	Responsable agriculture et alimentation FPNR
François CHARLET	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Sylvain DELLA TORRE	Parc naturel régional des Alpilles
Anne VADON	Parc naturel régional de Camargue

Intervention et échanges avec les membres du CLIAA (Comité de liaison des interprofessions agricoles et alimentaires)

Personnes rencontrées à la Commission européenne

DG AGRI

Florence BUCHHOLZER	Unité C- Conseillère pour la prospective et les études d'impact auprès du Directeur stratégie, simplification et études politiques
Emmanuel PETEL	Unité D2
Antonio MALTA-REIS	Unité A1
David LAUREAU	Unité C1
Angelo INNAMORATI	Unité D4

DG ENV et DG RTD

Jean-François HULOT
Claudia OLAZABAL
Andreas GUMBERT

Olivier MAES
Andrea VETTORI
Gunther WOLFF
Raluca-Elena SANDU

DGRTD-Centre de recherche sur la bioéconomie
DGENV-Chef d'unité utilisation et gestion des terres (D1)
DGTRD - Chargé du climat et de la transition écologique
et sociale
Membre du JRC (centre commun de recherche)
DGENV - Chef d'unité adjoint (D1) ressources durables
DGENV- Unité D1
DGENV- Unité D1

DG DEV

Léonard MIZZI

Chef d'unité C1 -Développement rural, sécurité
alimentaire et nutrition

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

AB	Agriculture biologique
AE	Agro-écologie
AGPB	Association générale des producteurs de blé
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
BEA	Bien-être animal
CAE	Commission agro-écologie
CASDAR	Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural
CESE	Conseil économique social et environnemental
CEP	Centre d'études et de prospective
CETA	Centre d'études techniques agricoles
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
CIVAM	Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CLIAA	Comité de liaison des interprofessions
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRALIM	Comité régional de l'alimentation
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
DOM	Département d'outre-mer
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EA	Exploitation agricole
EGA	Etats généraux de l'alimentation
FAM	FranceAgriMer
FAO	Food and Agriculture Organisation
FNE	France nature environnement
GAB	Groupement d'agriculture biologique
GEDA	Groupe d'étude et de développement agricole
GIEE	Groupement d'intérêt économique et environnemental
HVE	Haute valeur environnementale
IAA	Industrie agroalimentaire

INCO	Règlement (UE) n° 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
MTEs	Ministère de la transition écologique et solidaire
OFB	Office français pour la biodiversité
ONG	Organisation non gouvernementale
ONVAR	Organisme national à vocation agricole et rurale
OPA	Organisations professionnelles agricoles
PAC	Politique agricole commune
PAE	Projet agro-écologique
PAEF	Projet agro-écologique pour la France
PAT	Projet alimentaire territorial
PCAE	Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles
PDRR	Programme de développement rural régional
PNR	Parc naturel régional
PEI	Partenariat européen pour l'innovation
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PNDAR	Programme national de développement agricole et rural
PPP	Produit phytopharmaceutique
PRAD	Plan régional d'agriculture durable
PRDAR	Programme régional de développement agricole et rural
PSE	Paiements pour services environnementaux
RAD	Réseau pour une agriculture durable
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SAU	Surface agricole utile

Annexe 4 : L'exemple de la TataBox



tatabox
Transition Agroécologique des Territoires Agricoles

La BD TATA-BOX

Neuf métaphores des concepts clefs
des démarches participatives pour la
transition agroécologique



Illustrations sous licence creative commons
Attribution+ Pas d'utilisation commerciale+ pas de modification (BY NC ND)
Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non
commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées

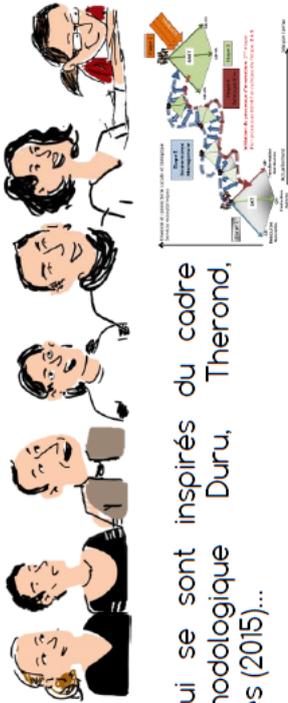




Le projet TATA-BOX

TATA-BOX est un projet de recherche de 4 ans, financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Le projet vise à développer des méthodes et outils permettant aux acteurs locaux de concevoir une transition agroécologique à l'échelle locale. Le territoire d'étude est le bassin du Tarn Aveyron

TATA-BOX ce sont 42 chercheurs pluridisciplinaires:



... qui se sont inspirés du cadre méthodologique Duru, Therond, Fares (2015)...



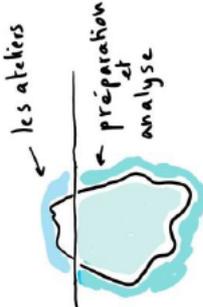
...et ont proposé à deux Pôles d'Equilibre Territorial et Rural du bassin Tarn-Aveyron de les accompagner dans une démarche de réflexion sur la transition agroécologique

Le collectif de scientifiques a coordonné une démarche en 3 étapes...



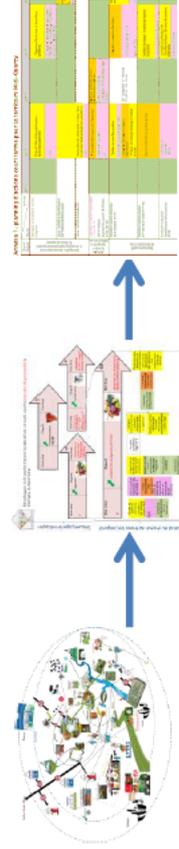
.. mobilisant des méthodes et des outils pour mener à bien la réflexion territoriale et garantir la construction de productions consensuelles par les acteurs locaux

L'analyse collective des productions d'un atelier a permis de raisonner l'organisation des échanges et la transformation des résultats en objets manipulables à l'étape suivante



Les dispositifs des ateliers ont été mis à l'épreuve avant leur implémentation afin de les adapter au mieux, en tenant compte des perspectives pluridisciplinaires du collectif

Le processus de concertation a permis aux 57 participants de produire des résultats concrets : un diagnostic des enjeux, une vision de l'agriculture future et un plan d'actions territorial et interterritorial partagés



Cette bande-dessinée retrace les points saillants du dispositif et propose un retour d'expérience sur les enjeux auxquels le collectif de scientifiques s'est confronté pour concevoir une démarche participative pour la transition agroécologique

Les acteurs du système agricole actuel cheminent jusqu'à une intersection. Ils ont alors le choix de poursuivre sur la même voie, à gauche, ou de prendre l'embranchement principal à droite. Le chemin de gauche est un chemin « mainstream » / « business as usual ». Ses paysages et ses acteurs s'homogénéisent avec le temps

TRANSITION AGRÉCOLOGIQUE

La voie de droite conduit à des paysages plus complexes et plus diversifiés menant ses acteurs vers davantage de coopérations. Cependant cette voie est plus incertaine, questionne ses acteurs et se ramifie avec le temps. Une montagne sépare les deux paysages. Toutefois, des sentiers existent entre les deux



Plusieurs stratégies peuvent être adoptées pour impulser la transition agroécologique. Ces stratégies aboutissent à différents degrés d'écologisation du système

-optimiser l'efficience d'utilisation des intrants agricoles (eau, fertilisants, pesticides, main d'œuvre...)

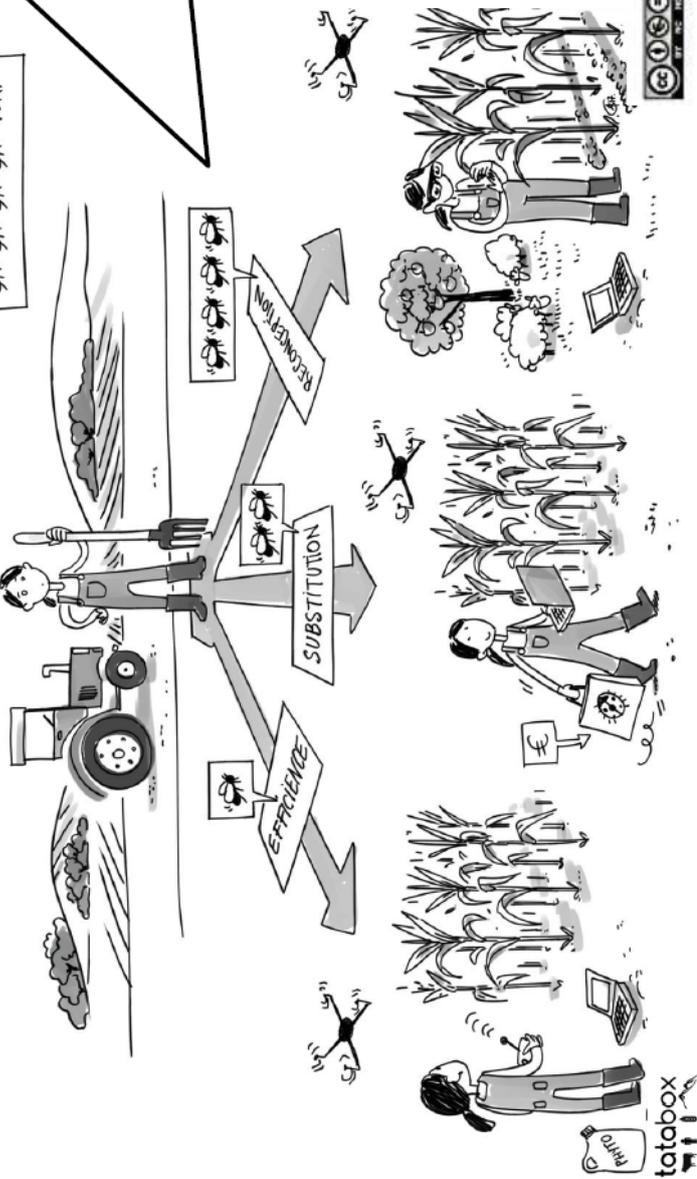
-substituer les intrants agricoles de synthèse impactant négativement l'environnement par des intrants ayant un impact réduit ou positif (ex : remplacer les engrais minéraux par des engrais organiques)

STRATÉGIES DES FORMES D'AGRICULTURE

MADIA, AGRICULTURE

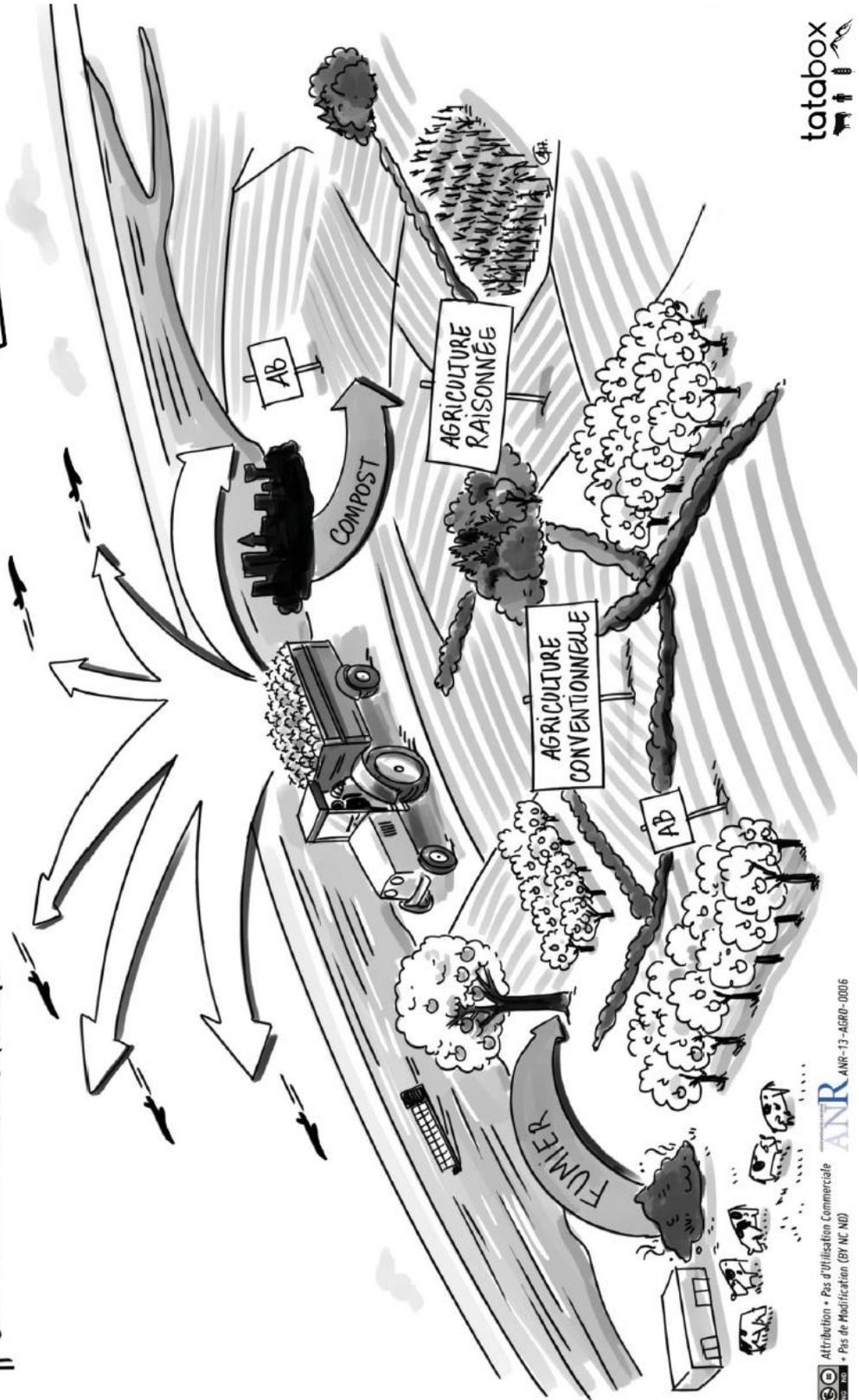
TAUX D'ÉCOLOGISATION
FAIBLE FORT

-réduire progressivement les intrants anthropiques au profit de l'amplification de processus naturels, à l'origine de services écosystémiques supports de la production agricole.
Fondée sur un changement de logique dans la gestion de l'exploitation agricole cette stratégie requiert une reconception profonde des systèmes, basée sur la diversification, non seulement à l'échelle de la parcelle mais également de l'exploitation agricole et du paysage dans lequel elle s'inscrit



COEXISTENCE DES FORMES D'AGRICULTURE

Dans le territoire, différentes formes d'agricultures cohabitent. Elles se différencient par leurs stratégies de production et de commercialisation. Ainsi leurs liens au territoire et aux villes avoisinantes diffèrent. Leurs interactions sont plus ou moins fortes (densité des haies, origine de la matière organique)



PROSPECTIVE TERRITORIALE

Les acteurs sont tous dans le "même bateau". Ils ont le choix de se laisser porter par le vent, avec les risques encourus, ou bien de piloter et dévier leur trajectoire. Pour cela, une démarche en 3 étapes est mise en œuvre

La première consiste à porter un diagnostic collectif sur le chemin déjà parcouru et la situation actuelle

La deuxième étape consiste à identifier un nouveau cap à suivre collectivement

① DIAGNOSTIC ② VISION ③ HYBRIDATION DES CONNAISSANCES ET TRANSITION

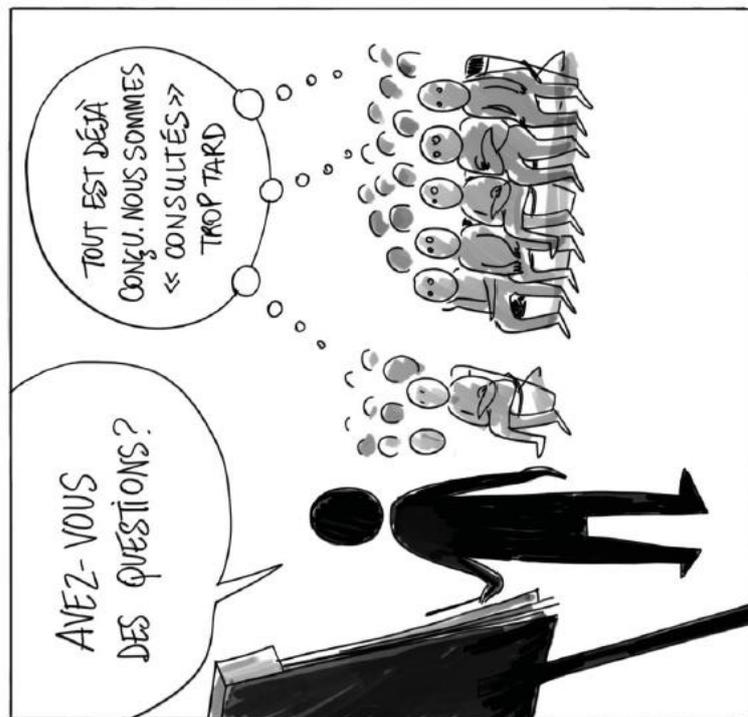
Enfinement, la troisième étape consiste à déterminer collectivement l'organisation, les méthodes et les outils nécessaires au changement de cap. A chacune de ces étapes, la complémentarité des acteurs leur permet d'hybrider leurs connaissances pour obtenir de meilleurs résultats

ANR
AMR-13-AGRD-0005
Pas de Modification (BY NC ND)
Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale
fotobox

Le terme « démarche participative » est utilisé pour définir des processus hétérogènes en termes d'objectifs et de moyens. Il se réfère notamment à différents degrés de participation des parties prenantes dans le processus de réflexion et de décision

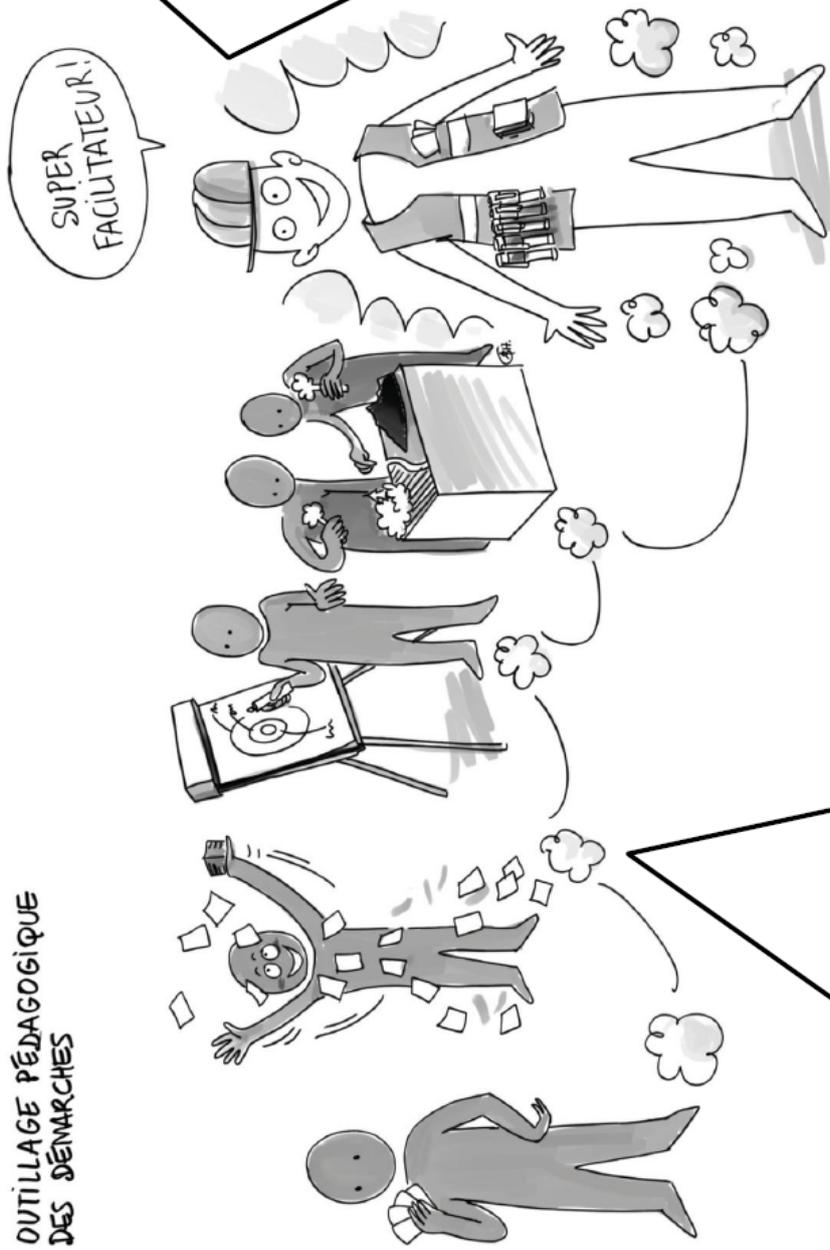
DÉMARCHE PARTICIPATIVE

LE JEU DES 7 ERREURS



Ce degré de participation déterminera le niveau de mobilisation des connaissances empiriques des acteurs locaux et leur pouvoir dans le processus.
L'ensemble de ces facteurs déterminera le degré d'appropriation et d'adoption des fruits de la démarche

OUTILLAGE PÉDAGOGIQUE DES DÉMARCHES



Lors d'ateliers participatifs, une diversité d'acteurs est réunie. L'enjeu du facilitateur est alors de permettre aux participants de :

- passer d'une attitude passive d'apprentissage, commune dans les formats classiques d'information/consultation, à une attitude active de création/ co-construction,
- s-extraire des représentations classiques et ouvrir de nouvelles perspectives afin de faciliter l'exploration d'options innovantes

Par ailleurs, chaque participant possède sa propre logique, son caractère et son mode d'expression privilégié. Les outils ont alors vocation à multiplier les modes de représentation (écrit, schéma, dessins, cartes...) et d'expression (écrit/oral, plénier/ groupe/ anonyme) pour stimuler l'ensemble des participants et établir ainsi une équité entre participants

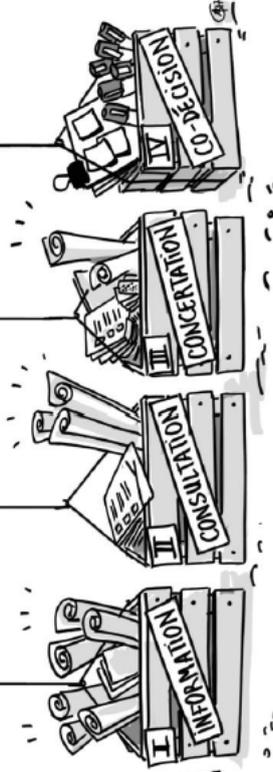
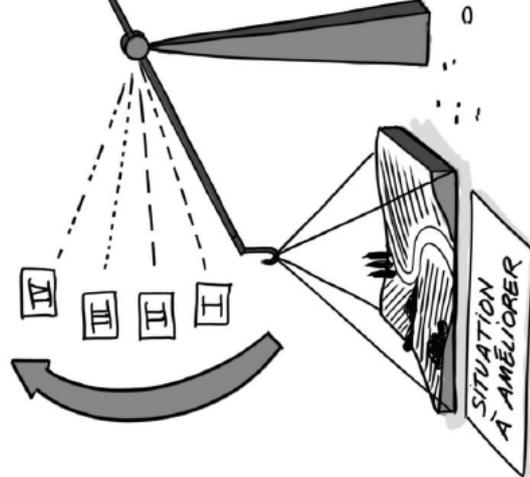


La situation initiale peut être améliorée en adoptant différentes stratégies basées sur différents types de démarches dites « participatives »

DEGRÉ DE PARTICIPATION
DANS LES « DÉMARCHES PARTICIPATIVES »

MISE EN ACTION + LONGUE MAÎS + EFFICACE

POTENTIEL D'AMÉLIORATION

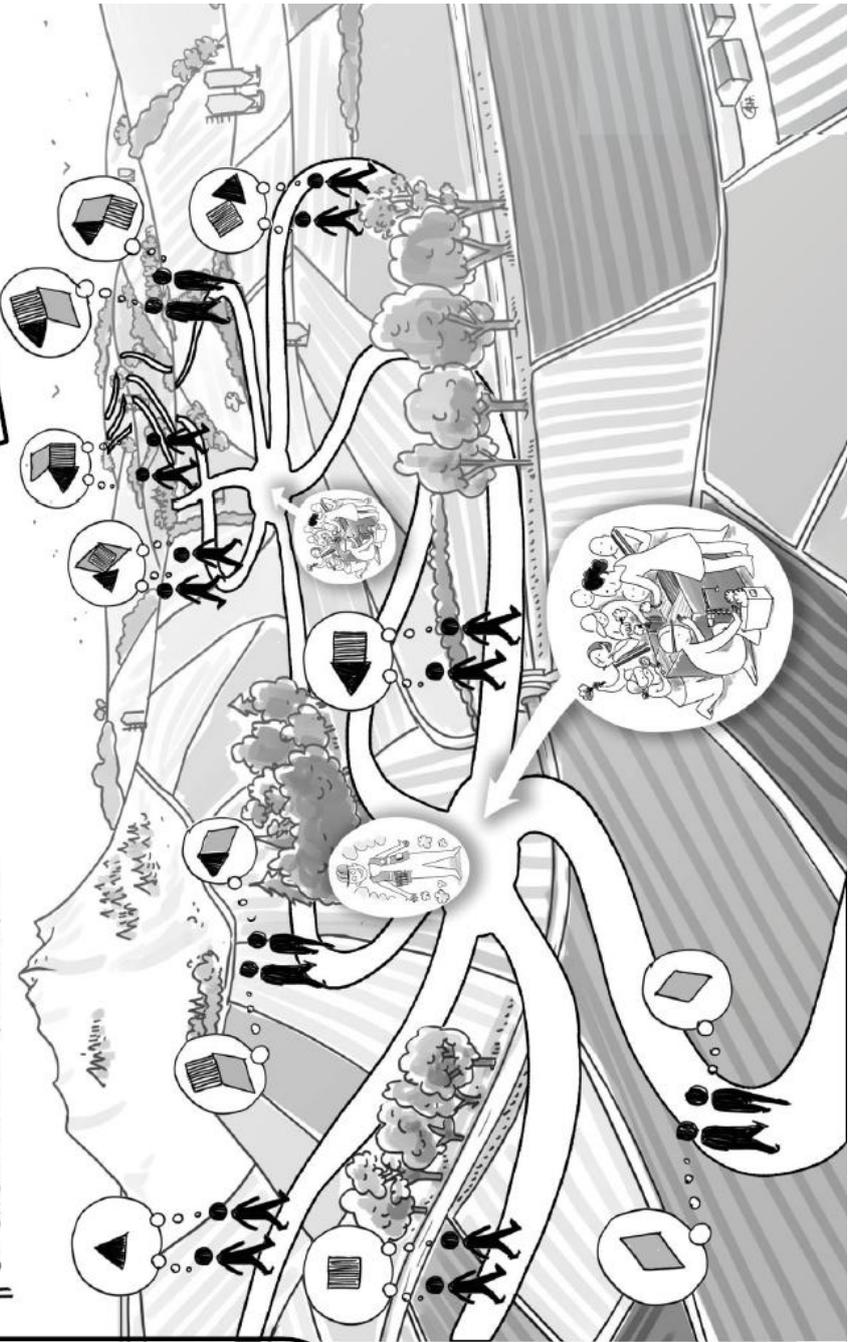


Les cagettes d'outils sont au sol.
L'utilisation des manivelles permet de mobiliser les outils et d'améliorer la situation de manière :
- plus ou moins importante
- plus ou moins rapide
- plus ou moins coûteuse
Par exemple, les manivelles de grand diamètre permettent d'aller plus vite mais moins haut

Des acteurs de différents horizons et ayant des représentations très différentes (bulles de pensée) vont être amenés à se rencontrer lors d'un atelier, à l'intersection des chemins. Les échanges de cet atelier vont leur permettre d'hybrider et de faire évoluer leurs représentations respectives

Cela leur permettra également d'accroître la fréquence des intersections des chemins, grâce au développement de leurs réseaux. A chaque nouvelle intersection, les représentations de chacun s'enrichissent de celles des autres. A la première intersection, un facilitateur extérieur est présent. Les acteurs locaux s'autonomisent par la suite

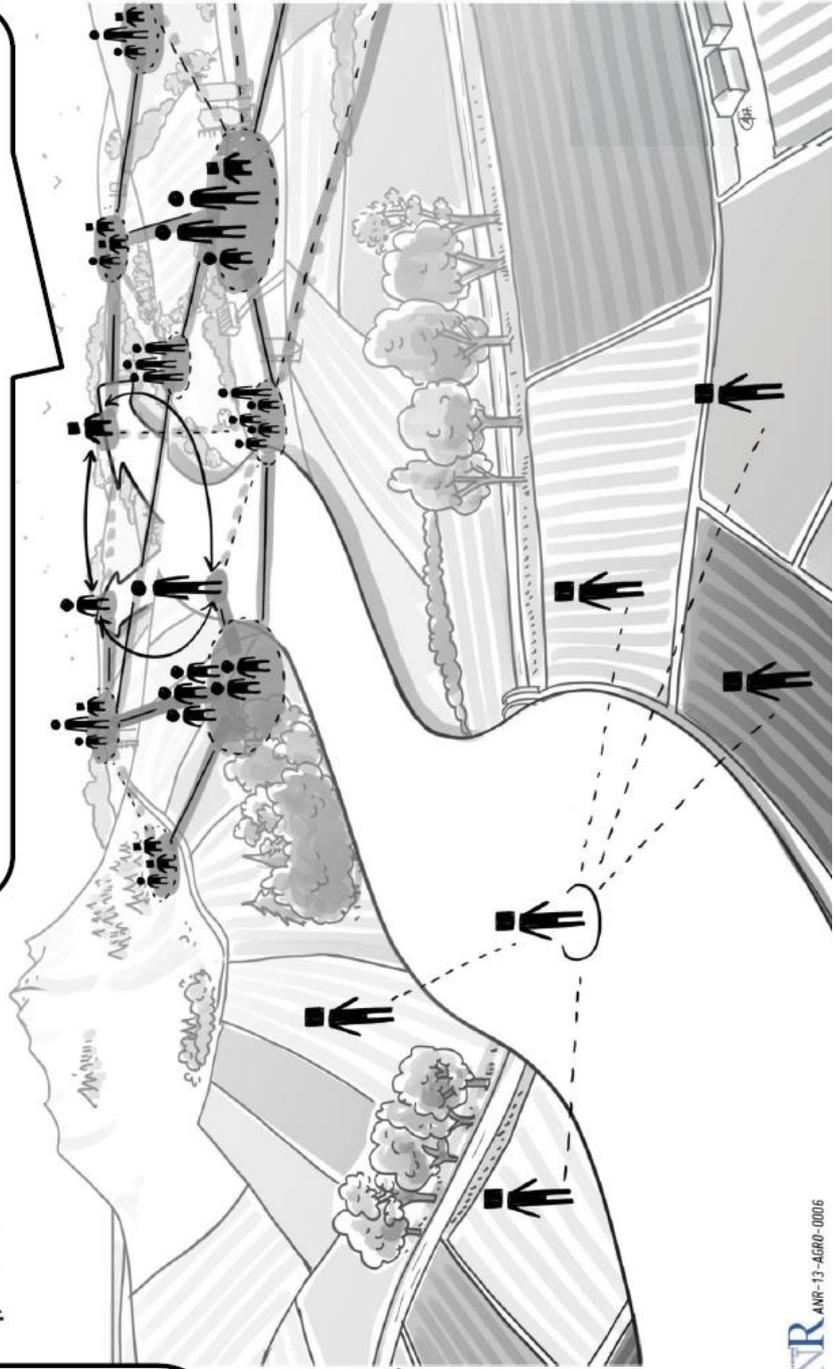
LES EFFETS DE LA DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE



Au fil du chemin de la transition agroécologique, les interactions entre acteurs locaux évoluent. Au départ, un acteur centralise les échanges dans un paysage simplifié

Les interactions s'intensifient dans un paysage diversifié investi par des acteurs hétérogènes. Ce nouveau réseau comporte différents acteurs pilotes de la transition. Ces acteurs pilotes sont reliés à un ensemble de groupes d'acteurs du territoire

GESTION ET GOUVERNANCE ADAPTATIVES





CREDITS

COORDINATEURS DU PROJET

Jacques-Éric BERGEZ
Olivier THEROND
Elise AUDOUIN

AUTEURS

Elise AUDOUIN
E-mail : elise.oudouin@inra.fr

Jacques-Eric BERGEZ
E-mail : jacques-eric.bergez@inra.fr

Olivier THEROND
E-mail : olivier.therond@inra.fr

ILLUSTRATION

Aurélie BORDENAVE en collaboration avec l'équipe
TATA-BOX

Pour citer ce document:
Audouin E., Bergez J.E., Therond O., 2018. La BD
TATA-BOX, Neuf métaphores des concepts clefs
des démarches participatives pour la transition
agroécologique. Rapport ANR 13-AGRO-0006, 12p.
DOI : 10.15454/1.5192074955433643E12
<https://prodinra.inra.fr/record/422301>

Site Internet : <http://www6.inra.fr/tatabox>

Annexe 5 : Bibliographie

Vers des systèmes alimentaires durables, Bernard Chevassus-au-Louis - Réalités industrielles - mai 2020 - Annales des Mines

Rapport Marion Guillou « Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement » - mai 2013 - Agreenium Inra

Rapport de synthèse - avril 2019 - Réflexion prospective interdisciplinaire pour l'agroécologie - INRA Agroécologie entre pratique et sciences sociales - éditions educagri - ouvrage collectif - 2012

Rapport final Académie de l'Agriculture de France - Groupe de travail sur l'Agro écologie - octobre 2018

Synthèse du rapport d'étude Oréade Brèche - décembre 2017 – « Etat des lieux de la mobilisation des programmes de développement rural régionaux en faveur de la politique Agro écologique

Synthèse des recommandations du comité d'évaluation de la politique agroécologique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, présidé par Bernard Chevassus-au-Louis - avril 2018

Numéros 28 de décembre 2016 et 36 d'avril 2019- Bulletin Nyeleni sur l'agroécologie - Committee on agriculture - FAO - Rome 1 to 5 October 2018 – 36ème session « Agroecology from advocacy to action »

INRAE - Conférence du réseau international du ministère de l'agriculture et l'alimentation - août 2019 - power point de JL Perraud « Quelle place pour l'élevage pour des systèmes alimentaires durables »

Rapport CGAAER n°16015 - octobre 2016 - Les groupements d'intérêt économique et environnemental

Agri innovation - sommet juin 2019 - Lisieux - Rapport final « The transition to Agroecology » - Les mondes de l'Agro écologie- éditions Quae - Thierry Doré et Stephane Bellon – 2019

FAO - Initiative de passage à l'échelle supérieure de l'Agro écologie. Proposition préparée pour le symposium international sur l'agroécologie du 3 au 5 avril 2018

FAO les 10 éléments de l'agroécologie

Agroécologie des initiatives professionnelle et citoyenne engagées - Recueil proposé par les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (CasDar)

Trame - novembre 2018 - Sur les chemins de l'agroécologie - Parcours d'agriculteurs et de salariés agricoles

Revue « Travaux et innovation » - numéro spécial - mai 2019 - Accompagner du collectif en transition écologique

Économie rurale 368 – avril-juin 2019 - Les coopératives agricoles dans la transition écologique des agriculteurs

People & Nature 2020 - Action-needed-for-the-common-agricultural-policy-to-address-sustainability-challenges

Séminaires de politiques agricoles 2020 – SFER – Paris - power point de Véronique Lucas - Une agroécologie silencieuse - Expériences d'agriculteurs en Cuma en recherche d'autonomie

Marine_Lietti - Mémoire de fin d'études - Le métier de conseiller-technicien à l'épreuve du développement de l'agriculture écologiquement intensive - Isara Lyon - 2013

Rapport « Etude agroécologie et filières » - Blezat et Epices - 2016

Economic potential agroecology - Empirical evidence from Europe Journal of Rural studies - décembre 2018

ONU – IAASTD – « Agriculture at a Crossroads » - 2009

ONU –Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation - Olivier de Schutter « Agroecology and the Right to Food » - 2011

Rapport d'analyse et de propositions sur la recherche agronomique et le développement durable - Olivier Godard et Bernard Hubert – INRA – 2012

Programme « agriculture et développement durable » de l'Agence Nationale de la Recherche - 2005

Les cahiers de l'ANR n°8 - "Emergence de l'agroécologie et perspective pour le futur » - septembre 2015

INRA – "Réflexion prospective interdisciplinaire pour l'agroécologie" – Rapport de synthèse – Avril 2019

Avis du CESE – « La transition agro-écologique : défis et enjeux » –novembre 2016

Institut BVA – « Perception de l'agroécologie par les agriculteurs français » –mars 2018

Rapport de synthèse » - INRA - « Réflexion prospective pluridisciplinaire sur l'agroécologie –avril 2019

« Agroécologie et programmes de développement rural régionaux » - Etude CEP – septembre 2019

Projet REVE « REconnections Elevage et VEgétal 2020-2021 » associant plusieurs GIS (Avenir élevage, Grandes cultures, Fruits, Pig-Leg)

Centre d'études et de prospective du MAA - Agroéquipement et triple performance – Freins et leviers pour une transition agroécologique – Machenaud, Klein, Terrien, Pasco – 2014

Centre d'études et de prospective du MAA - Notes et études économiques n° 35 – octobre 2011

« La transition agro-écologique : défis et enjeux » – Avis du CESE – novembre 2016

FNSEA - Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire – mai 2020

FNSEA – Rapport d'orientation 2020 – « Faire du défi climatique une opportunité pour l'agriculture ».

« Rebâtir notre souveraineté alimentaire » - l'appel de sept grandes organisations agricoles - Tribune libre – l'Opinion – 7 mai 2020 (<https://www.lopinion.fr/edition/economie/rebatir-notre-souverainete-alimentaire-l-appel-sept-grandes-216991><https://www.lopinion.fr/edition/economie/rebatir-notre-souverainete-alimentaire-l-appel-sept-grandes-216991>)

Confédération paysanne – lettre ouverte au Président de la République (<https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Lettre%20au%20PR%20vf.pdf><https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Lettre%20au%20PR%20vf.pdf>)

Extrait de la fiche de Pierre-Yves Guiheneuf – « Les champs du futur : propositions pour sortir l'agriculture française de la crise » (<http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-3271.html>)

ONU – Assemblée générale du 20 décembre 2010 – Human Rights Council – Report submitted by the spécial rapporteur on the right to food – Olivier de Schutter

Bertand Hervieu et François Purseigle « Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation » -Etudes rurales - 2009

François J. Dessart, Jesús Barreiro-Hurlé and René van Bavel (European Commission, Joint Research Centre (JRC), Seville, Spain) « Behavioural factors affecting the adoption of sustainable farming practices: a policy oriented »- European Review of Agricultural Economics Vol 46 (3) (2019) pp. 417–471

Xavier Poux, Pierre-Marie Aubert – « Une Europe agroécologique en 2050 – une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine – enseignement d'une modélisation du système alimentaire européen » - IDDRI – 2018

Confiance et consommation alimentaire – Pierre Emmanuel PICHON – Université de Toulouse - 2006

« Comportements alimentaires déclarés versus réels : mesurer et comprendre les écarts pour améliorer l'action publique » - Étude commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), l'ADEME et FranceAgriMer réalisée par un groupement composé du CRÉDOC, Nutri Psy Consult Agence Protéines et Deloitte – mai 2020

Intervention de Gabriel Tavoulis – CREDOC- septembre 2017- Comment évoluent les attentes des consommateurs en matière alimentaire et Tavouikls, Hebel, Billmann, Lelarge - CREDOC - Consommation et modes de vie – juin 2016

M.CROZIER, E. FRIEDBERG - L'acteur et le système. Paris - Seuil, 1977, p 343.

Vincent Ribier & Marcel Griffon – « Quelles politiques agricoles pour accompagner la transition vers l'agroécologie ? » - Demeter 2006

Futurible n°372 – Celine Laisney – L'évolution de l'alimentation e France. Tendances émergentes et ruptures possibles – mars 2011

CREDOC – Consommation et modes de vie – n°303 – mars 2019

Missions CGAAER

Mission CGAAER n° 19082 sur les système d'information pour la diffusion des connaissances liés à la transition agroécologique

Mission CGAAER n° 19077 d'évaluation et de conseil sur la déclinaison régionale du projet agroécologie pour la France

Michel Duru, M'hand Fares et Olivier Théron – « Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires » - Cahier agricole, vol.23, n°2, mars-avril 2014

Revue Scoop du 23 juillet 2020

Laurent Cordonnier – « Eclairage sur la notion de biens communs » - <http://base.socioeco.org/docs/laurent-bc-v2.pdf>

Synthèse « Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires” – Michel Duru, Mhand Fares, Olivier Therond – Cahier Agricole, vol. 23, n°2, mars-avril 2014

Sites internet

<https://bit.ly/3euM2jP>

<https://bit.ly/2ZBBgnX>

https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:ea0f9f73-9ab2-11ea-9d2d-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF

<https://www.terrena.fr/la-nouvelle-agriculture/>

<https://www.lidl.fr/agriculteurs> <https://www.lidl.fr/agriculteurs>

<https://impactons.debatpublic.fr/>

<https://www.lanouvelleagriculture.coop/>

<https://lamarqueduconsommateur.com/445-2/>

<https://agriculturedivivant.org/>

<https://agriculture.gouv.fr/francerelance-le-volet-transition-agricole-alimentation-et-foret>

<https://lamarqueduconsommateur.com/>

<https://agriculture.gouv.fr/egalim-stephane-travert-lance-les-ateliers-des-etats-generaux-de-l'alimentation>

<https://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres>

<https://aphadolie.com/2019/01/31/hausse-de-prix-dans-l'alimentation-loi-egalim-les-francais-les-plus-modestes-vont-payer-video/>

<https://www.quechoisir.org/actualite-loi-alimentation-risque-de-coup-de-chaud-sur-les-prix-n62178/>

<https://agriculture.gouv.fr/egalim-reunion-du-comite-de-suivi-des-relations-commerciales-du-16-avril-2019>

<http://regions-france.org/actualites/en-direct-des-regions/nouvelle-aquitaine-alterna-fonds-de-garantie-accelerer-transition-agricole/>

https://www.even.fr/sites/default/files/ra-rdd_even_edition_2020_fr.pdf

https://www.daucy.fr/je-minforme/les-agricultures-par-daucy/lagro-ecologie/?gclid=Cj0KCQjwqfz6BRD8ARIsAIXQCf2SjgvnkQHCMAea7E04QCw6AGe0m21rhzcdUpxiDDZiQi6JT3DKcdcaAvc-EALw_wcB

<https://fermesdavenir.org/fermes-davenir/pole-production>

<https://www.popcorn.fr/nos-engagements/>

<https://agrilogique.com/>

<https://lemagcertification.afnor.org/blog/engage-rse-filiere-betail-viande-joue-durable/>

<https://www.afnor.org/actualites/vins-et-fruits/>

http://www.intercereales.com/wp-content/uploads/2019/12/RSE-Filie%CC%80re-E_Thirouin.pdf

<https://agrilogique.com/>

<https://www.loue.fr/article/Mode-d-%c3%a9levage-durable/a121.aspx>

ou

<https://www.loue.fr/article/Troph%C3%A9e-de-l-Agro-%C3%89cologie-2015/a113.aspx>

<https://www.terrena.fr/engagements/terrena-poursuit-son-engagement-societal-en-devenant-partenaire-fondateur-de-ferme-france/>

<https://www.lineaires.com/la-distribution/leclerc-se-positionne-sur-l-agroecologie-52985>

<https://www.leparisien.fr/week-end/bio-ecologie-ethique-les-hypermarches-se-transforment-26-01-2018-7520388.php>

<http://pressroom.auchan.fr/images/neopressroom/324/cp-jesaisj-agis-07-1.pdf>

<https://www.e-leclerc.com/catalogue/la-voix-des-champs/lagroecologie>

<http://idele.fr/reseaux-et-partenariats/life-beef-carbon.html>

https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-saiku/?plugin=true&query=query/open/SAANR_1#query/open/SAANR_1

<https://www.fnsea.fr/actualit%C3%A9s/agriculture-2020-des-r-davenir/>

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_20_1655